

ISSN 0758 - 170 X

27^e année (2009) n° 3 (septembre)

A.N.C.A.-A.D.E.A.F

**Nouveaux
Cahiers
d'Allemand**

Revue de linguistique et de didactique

Publiée avec le concours du

**GROUPE DE LEXICOGRAPHIE FRANCO -ALLEMANDE
de L'ATILF(UMR7118 - CNRS/ UNIVERSITÉ NANCY 2)**

Sommaire

Paul Higi : En hommage à Adrien ZELLER, pionnier pour un enseignement de l'allemand adapté aux réalités alsaciennes	237-240
Daniel Morgen : Moselle : faut-il désespérer ?	241-252
*** : Problèmes linguistiques de l'Alsace (1920). De qui est-ce ?	253-254
Philippe Gréciano : Schutz der Sprache in Europa	255-267
Anne-Marie Chabrolle-Cerretini : Réception et évolution du concept de <i>Forme Interne</i> de W. von Humboldt.	269-281
Jacques Poitou : Quelques remarques sur la morphologie des noms et verbes	283-296
Yves Bertrand : <i>in</i> et <i>nach</i> devant noms géographiques	297-310
Yves Bertrand : Traduire les noms composés français. De <i>esprit de lucre</i> à <i>esprit mal tourné</i>	311-322
Philippe Gréciano : Colloque droit/langues au Palais de Justice de Paris. Reportage	323-324

Comptes-rendus : Melani Schröter & Björn Carius *Vom politischen Gebrauch der Sprache. Wort, Text, Diskurs. Eine Einführung.* Leipziger Skripten. Einführungs- und Übungsbücher Bd. 5. 2009 Peter Lang Frankfurt a. M., 144 p., par O.Schneider-Mizony (325-326) ; Heinz-Helmut Lüger, Hartmut E.H. Lenk (Hg.), *Kontrastive Medienlinguistik* (2008). Landau: Verlag Empirische Pädagogik [Landauer Schriften zur Kommunikations- und Kulturwissenschaft], 458 p, accompagné d'un CD-Rom, par C.Pernot (326-327) ; Stefan Kettler, *Lexique de l'allemand juridique*, éditions Ellipses, Paris, 2002, 152 p. 37 p. d'annexes (328), Müller F./Burr I. (Hrsg.): *Rechtssprache Europas. Reflexion der Praxis von Sprache und Mehrsprachigkeit im supranationalen Recht* = Schriften zur Rechtstheorie, Heft 224, Duncker & Humblot, Berlin, 2004, 421 p. (328-329), Gérard Cornu : *Linguistique juridique* Montchrestien, 3^{ème} édition, Paris, 2005, 443 p. (330-332), Mathieu Guidère : *La communication multilingue*, De Boeck, Bruxelles, 2008, 137 p. (332-334), Claude Bocquet : *La traduction juridique*, De Boeck, Bruxelles, 2008, 122 p. (334-337), Alen Folnovic, LLM : *Aspekte der Entwicklung der Rechtsfigur des Handelns auf Befehl im deutschen und internationalen Recht.* Epubli, 2008, 184 p. (337-338), par Ph.Gréciano ; Gabriele Blell/Rita Kupetz (Hrsg.): *Fremdsprachenlehren und -lernen. Prozesse und Reformen*, Peter Lang, Band 14, 2008 (338-339), par F.Laspeyres ; Zouogbo Jean-Philippe Claver, *Le proverbe entre langues et cultures. Une étude de linguistique contrastive allemand/français/bété*, Peter Lang, 2008 (339-343) par C.Buridant ; Elke Donalies : *Basiswissen Deutsche Phraseologie.* Tübingen/Basel, A.Francke = UTB 3193 (343-344) par G.Gréciano.

Annonces : *Linguistik on line* : 268 ; *Beiträge zur Fremdsprachenvermittlung* : 282, 345, 346

Paul HIGI

Agrégé d'Histoire

Conseiller au Cabinet du Président de la Région Alsace en charge des questions linguistiques

En hommage à Adrien ZELLER, pionnier pour un enseignement de l'allemand adapté aux réalités alsaciennes

En Alsace, la place de l'allemand dans le système éducatif a souvent été passionnellement débattue et tout particulièrement au Conseil Régional. Cette politique a trouvé dans les diverses conventions signées entre les collectivités régionale et départementales et l'Education Nationale un cadre d'action institué qui clarifiait les perspectives.

Le titre de la convention personnellement défendu par Adrien ZELLER mérite de retenir d'emblée l'attention. La convention porte bien sur la politique régionale des langues vivantes s'appuyant sur un apprentissage précoce de la langue régionale. L'apprentissage de la langue régionale est donc à la fois une fin et un moyen pour permettre aux élèves d'accéder à un plurilinguisme par l'activation précoce de leur compétence linguistique. Si l'apprentissage de l'allemand est premier il autorisera un accès anticipé à une deuxième langue vivante – le plus souvent l'anglais – dès la classe de sixième et par la suite à diversifier l'offre de formation linguistique proposée aux élèves.

Pour faire de l'Alsace une terre d'excellence linguistique comme le souhaitait le Président, il faut convaincre parents et élèves pour leur faire partager ce désir de langue et faire adhérer à la nécessité du plurilinguisme que requiert un marché du travail de plus en plus transfrontalier et mondialisé. Cet objectif ne pourra se réaliser qu'avec l'appui résolu des enseignants en amplifiant l'effort de formation initiale et continue ; « On ne peut construire une Alsace bilingue et plurilingue avec des enseignants monolingues », se plaisait-il à dire.

Adrien ZELLER a marqué très profondément de son empreinte la politique linguistique conduite en faveur de l'allemand en rappelant sans cesse qu'on n'enseigne pas l'allemand en Alsace ni comme on l'enseigne à Paris, ni comme on l'enseigne à Berlin. Il s'agit d'offrir certes, plus d'allemand, d'apprendre mieux l'allemand mais surtout d'apprendre autrement l'allemand. Un allemand qui prenne en compte la réalité dialectale, un allemand qui se construit à partir d'une pratique orale de la langue introduite dès l'entrée en maternelle, un enseignement de l'allemand qui ouvre sur la culture alsacienne et germanique, une pratique de l'allemand qui se renforce progressivement par un enseignement en allemand de disciplines non linguistiques.

Pour Adrien ZELLER, cette politique est marquée du sceau de l'évidence, elle correspond à la vocation historique d'une Alsace à la croisée des cultures françaises et germaniques, elle est conforme à la réalité géographique, elle sert un intérêt économique bien compris en facilitant les relations avec l'espace germanophone. Constatant le reflux tragique de l'audience de l'enseignement de l'allemand dans le reste de la France, il estimait que l'Alsace a le devoir de fournir à la communauté nationale la compétence linguistique en allemand indispensable pour que la France puisse tirer le meilleur profit de ses liens avec le premier partenaire économique du pays.

La mise en œuvre de cette ambitieuse politique linguistique se heurte naturellement à des difficultés, le temps éducatif tout comme le temps administratif a ses contraintes que le temps politique peine à comprendre. De nombreuses critiques quant au rythme de développement de cette politique se font jour ; le Président se faisait toujours un devoir de faire reconnaître les avancées positives réalisées au cours des dernières années, d'encourager les enseignants en les aidant à évoluer tout en listant clairement les points de blocage qui contrarient l'épanouissement du dispositif.

Sous l'impulsion d'Adrien ZELLER, la Région a mis en place des actions d'accompagnement pour soutenir la dynamique en faveur de l'allemand ; elles s'intègrent résolument dans l'active politique transfrontalière menée au sein de l'Oberrhein associant l'Alsace à ses régions voisines du Bade Wurtemberg, du Palatinat et des Cantons Suisses. Les échanges de maîtres et d'élèves autour de véritables projets pédagogiques se multiplient, les stages professionnels et des certifications professionnelles communes ont été développés. L'appui aux professeurs, en charge de ces programmes, se traduit par l'élaboration d'outils pédagogiques en allemand mobilisant la créativité des enseignants, des corps d'inspection et du CRDP. Nous avons accompagné l'effort de formation continue en « tandem » entre enseignants des deux sphères linguistiques mis en place par le rectorat avec ses partenaires allemands, soutenu des formations linguistiques longues au Goethe Institut. Avec l'IUFM nous avons financé les stages en situation dans des écoles de la « Rheinschiene » pour les professeurs des écoles en formation...

Au niveau de l'école élémentaire le concours spécial mis en place aurait du apporter une réponse structurelle pour assurer le recrutement de maîtres disposant de la compétence linguistique nécessaire. Malheureusement l'intégralité des postes mis au concours ne peut pas être pourvue faute de candidatures valables.

Pour le second degré, la situation est pour l'heure bien plus difficile ; l'académie ne dispose pas de professeurs qualifiés en nombre suffisant pour enseigner les disciplines non linguistiques en allemand.

Sur la question de la formation initiale des enseignants, le Président ZELLER avait alerté les Ministres successifs de l'Education Nationale et avec ses collègues des Départements d'Alsace avait à nouveau interpellé le Ministre pour obtenir la mise en place des CAPES bivalents envisagés un moment par Xavier DARCOS.

Soutenant la courageuse initiative de Helmut RAU, Ministre de l'Education du Bade Wurtemberg, pour généraliser l'enseignement du français dans la « Rheinschiene » il estimait qu'un renforcement des échanges d'enseignants de postes à postes entre l'académie de Strasbourg et le Pays de Bade étayerait les politiques respectivement conduites dans l'une et l'autre région ; malheureusement cet appel à la mobilité ne trouva qu'un trop faible écho. Il encouragea l'initiative portée par les sept Universités et les Instituts de formation de Maîtres du Rhin Supérieur de proposer un Master « Plurilinguisme » Trinational diplômant le « nouveau maître plurilingue du Rhin Supérieur ».

Les Universités et les divers Instituts de cet espace géographique devraient plus vigoureusement s'impliquer dans la mise en œuvre de la politique linguistique, par fidélité à leur vocation naturellement transfrontalière mais aussi par la nécessité d'offrir à l'ensemble des étudiants un horizon européen qui suppose au-delà du bilinguisme, un véritable plurilinguisme.

Adrien ZELLER s'est battu aux côtés de la Directrice de l'Institut National des Sciences Appliquées pour que la Commission des Titres reconnaisse le bien fondé du projet pédagogique de l'Ecole d'Ingénieurs de Strasbourg reconnaissant à l'allemand une place spécifique dans le cursus d'étude. L'anglais est certes la langue de l'ingénieur mais quand 70 % des étudiants renforcent leur compétence professionnelle et placent des jalons pour leurs futurs emplois grâce aux stages pratiques dans les entreprises allemandes, il est du devoir du Président de la Région d'intervenir auprès des instances parisiennes pour que l'intérêt spécifique bien compris des jeunes soit pris en compte. Au niveau de l'Ecole de Management de Strasbourg qui fonde son projet pédagogique sur la maîtrise des langues et la pluriculturalité ; il s'est personnellement investi pour le lancement du Tri Master qui réunit l'Ecole de Strasbourg aux Universités de Dresde et de Cracovie.

EUCOR, le campus trinationnel de coopération dans l'enseignement et la recherche, associant les cinq Universités du Rhin Supérieur, a pleinement profité de la dynamique de l'esprit transfrontalier impulsé par Adrien Z.ELLER. Cette coopération devait s'approfondir par la multiplication des échanges de professeurs et d'étudiants autour de projets communs. L'une de ses dernières visites effectuées à Fribourg (Suisse) a renforcé sa volonté de doter le Rhin Supérieur d'Universités vraiment bilingues. Ce rêve devra devenir réalité en hommage à l'esprit pionnier du Président qui a engagé toute son ardeur dans ce projet.

Le dossier des nouvelles modalités de formation initiale des enseignants dans les IUFM intégrés aux Universités retenait toute l'attention du Président. Il a pu exposer aux Ministres en charge de cette réforme l'importance que les Régions et tout particulièrement l'Alsace attachent à la réorganisation des formations initiales des enseignants. C'est l'occasion de renforcer la place des langues dans le système éducatif français en formant à la fois les professeurs qui sauront mieux enseigner les langues et ceux qui auront à enseigner les disciplines non linguistiques en langue étrangère. Cette réflexion au sein des Universités soulignera leur responsabilité et devra les inciter à renforcer la place des langues dans tous les cycles de formation, pour tous leurs étudiants et à valider les compétences tout au long des parcours universitaires.

Pour la conduite de cette politique des langues Adrien ZELLER a pu compter sur les Recteurs successifs de l'Académie mais aussi sur les engagements des élus et sur une large adhésion de la population. Pourtant, dans cette politique, Adrien ZELLER a dû faire face à des critiques. Il y a ceux pour qui le bilinguisme était « ringard » à l'âge d'une mondialisation qui impose l'anglais au nom de l'utilité, et qui s'abritent derrière le plurilinguisme pour ne plus parler du bilinguisme. Il y a ceux qui veulent rendre obligatoire l'allemand langue régionale alors que les conventions successives ont toujours reconnu le libre choix des familles – notamment pour la scolarisation en classes bilingues-. Il y a ceux qui font confiance au système public d'éducation et ceux qui estiment que les lenteurs d'adaptation nécessitent le recours au privé. Adrien ZELLER a dans la conduite de ce dossier fait preuve de beaucoup de doigté, d'un sens de l'équilibre, d'une écoute toujours attentive et d'une ouverture au dialogue avec tous les partenaires y compris –et surtout- avec à ses contradicteurs. Certes la mise en œuvre de cette politique demande aussi des moyens budgétaires spécifiques qu'il fallait négocier avec le Ministère et que les Collectivités complétaient dans l'esprit des Contrats de Plan. Le fait d'inscrire cette politique linguistique dans un cadre transfrontalier a permis d'obtenir pour ces divers projets des financements de l'Union Européenne à travers INTERREG. Cette opportunité a été largement exploitée au bénéfice des échanges d'élèves, des formations d'enseignants, de la création d'outils pédagogiques, de projets culturels de voisinage.

Cette politique des langues, passionnément poursuivie par AZ, reflète toute la personnalité d'un Président élevant le débat, brisant des tabous, bousculant les conservatismes de tout ordre, insufflant son ardeur novatrice, partageant ses convictions pour offrir un horizon européen élargi à la jeunesse d'Alsace. Toujours il fut soucieux de magnifier les valeurs fondatrices de l'Alsace fidèle à sa langue, fidèle à sa culture mais qui ose s'ouvrir sur le monde pour mieux servir la République.

Daniel Morgen¹

Vice-Président de l'Association Lehrer des professeurs pour l'enseignement bilingue dans les académies de Strasbourg et de Nancy-Metz.
IA-IPR honoraire.

Moselle : faut-il désespérer ?

Y aurait-il, sur le territoire national, des régions moins favorisées que d'autres ? La Moselle apparaît souvent comme telle, non pas seulement dans le domaine économique, mais aussi dans celui de l'enseignement. Quand, peu avant l'an 2000, j'ai rencontré des professeurs d'allemand mosellans pour rechercher avec eux les lignes de forces d'un programme linguistique et culturel de langue régionale pour le collège², je les ai entendus avec surprise tenir des propos pessimistes sur la situation mosellane. Alors que l'enseignement bilingue s'est largement développé dans toutes les langues régionales de France, il ne s'est guère implanté en Moselle bien que celle-ci émerge aussi au dossier des bénéficiaires. Or, non seulement l'enseignement bilingue n'a pas progressé en Moselle, mais le seul site constitué à ce titre, celui de Sarreguemines, subit un fonctionnement chaotique. Les responsables administratifs successifs n'ont pas fait grand'chose pour en améliorer le fonctionnement. Quand ils s'en occupent, ils se voient obligés d'en réorganiser le fonctionnement par des mesures non conformes à la réglementation en vigueur sur l'enseignement bilingue. De plus, toutes les dispositions qui auraient pu être prises depuis 2002 ne l'ont pas été. Connue pour être l'une des plus dynamiques, cette forme d'enseignement intensif de l'allemand n'est guère encouragée. Tout cela fait craindre – tant au niveau régional, départemental, académique et politique –, un manque d'intérêt préjudiciable à l'apprentissage de l'allemand par les jeunes générations qui risque gravement d'obérer leurs chances professionnelles sur le marché du travail régional et transfrontalier.

¹ daniel.morgen@wanadoo.fr

² À ma connaissance, ces programmes n'ont toujours pas été publiés.

La remise en cause du site bilingue de Sarreguemines.

Ce site devait être accompagné ou suivi d'autres, dont un second à Sarreguemines. Mais les autres projets se sont bientôt transformés en simples classes biculturelles où l'on ne se sentait pas tenu par les principes d'organisation de l'enseignement bilingue. Évasive, la définition qu'en donne l'Inspection académique laisse la porte ouverte à différentes applications :

« A l'heure de la promotion du multilinguisme, les écoles biculturelles de Moselle, conduisent au quotidien, depuis plusieurs années déjà, un projet ambitieux alliant l'enseignement de l'allemand et enseignement en langue allemande dans certaines disciplines. Les sites biculturels de Moselle sont constitués d'écoles publiques de quartier qui dispensent les mêmes enseignements que les autres écoles. Leur particularité consiste à mettre en oeuvre, dès la maternelle, un apprentissage de l'allemand qui se prolonge à l'élémentaire par des enseignements disciplinaires menés dans cette langue. » (Centre transfrontalier, 10 avril 2009)

L'ouverture, en 2002, du site bilingue de l'école de la Blies semblait constituer le premier pas dans la mise en place d'un réseau d'enseignement bilingue en Moselle.

À l'école de la Blies, l'enseignement bilingue commence en maternelle et en CP/ CE1/ CE2 (2002), se développe progressivement ensuite (2003) jusqu'à concerner tous les niveaux (2004-05). Les quatre premières années relèvent d'un fonctionnement quasi normal, assuré en partie par des enseignantes allemandes et d'une institutrice française bilingue volontaire qui assure pendant 4 années consécutives l'enseignement en allemand sur deux classes (CP et CE1). Mais dès 2006, les difficultés apparaissent avec le non remplacement d'une enseignante allemande déléguée par l'OFAJ¹ (2006), puis, en 2007, par le non – remplacement d'enseignantes bilingues en congé de maternité ou nommée à l'intérim de la direction (2008). Le conseil des maîtres constate qu'il ne peut plus faire fonctionner la parité des langues et s'en tient, à tous les niveaux, au modèle biculturel. Malheureusement, selon les témoignages des parents, les élèves n'ont alors guère plus que 3 heures d'allemand par semaine (2008/09).

Ainsi, ce site bilingue n'a fonctionné que pendant peu de temps. À la rentrée 2007, le principe d'enseignement bilingue paritaire français-allemand a disparu de tous les niveaux de l'école. Des parents ne s'en satisfont pas. En février 2008, grâce à l'entremise du député maire de Sarreguemines, une délégation de parents d'élèves, regroupés dans l'Association pour le bilinguisme franco-allemand (Abifa 57), obtient un entretien au ministère. Elle est reçue en même temps que le maire par des collaborateurs du ministre de l'éducation nationale, Thierry Tesson, conseiller technique chargé des langues régionales et Fabien Métayer,

¹ Office franco-allemand pour la jeunesse. Deutsch-französisches Jugendwerk. L'OFAJ-DFJW a parmi ses missions celle de gérer les échanges d'enseignants.

conseiller parlementaire. Au cours de cet entretien, la cause de l'interruption du fonctionnement bilingue est clairement identifiée : pour maintenir la parité, les conseillers techniques reconnaissent la nécessité de postes à profil en nombre suffisant – il est question dans l'entretien de 5 postes de ce type, soit 5 enseignants bilingues pour 5 niveaux. Ils proposent de se tourner vers l'IUFM de Lorraine qui forme des enseignants compétents à l'antenne de Sarreguemines (voir plus loin, la formation des maîtres). Le ministre, Monsieur Darcos, confirme que « la caractéristique bilingue de l'école de la Blies doit être confortée » (lettre du 27 mars 2008) et demande au Recteur de l'académie de « prendre toutes les mesures nécessaires pour conforter des apprentissages consécutifs aux éléments de la feuille définie le 12 novembre 2007 entre la France et l'Allemagne » à Berlin, faisant ainsi clairement allusion au développement de la langue du partenaire dans l'enseignement et au renforcement de la coopération décentralisée entre les Länder et les Académies (projets 1 et 2). Le « plan de relance » du 12 novembre 2004 fixait aussi pour objectifs d'

« Augmenter de 20% en 5 ans les effectifs d'élèves apprenant l'allemand à l'école primaire. [...]

Mettre en place dans une ou deux académies supplémentaires le modèle d'enseignement bilingue allemand-français proposé en Alsace-Moselle. » (Points 2 et 5 des « Mesures structurelles spécifiques en France).

Entre le 16 mars et le 3 avril 2009, l'Inspecteur d'académie fait procéder dans les cours moyens deuxième année à une évaluation scrupuleuse et performante des compétences en allemand des élèves de l'école de la Blies, de tous les cursus biculturels ainsi que de tous les enseignements de langue à l'école primaire. Propre à l'académie, l'outil d'évaluation a été élaboré par des enseignants de langue, des conseillers pédagogiques et des membres de corps d'inspection (IA-IPR de langue, IEN), mais en-dehors de toute intervention de l'université. À usage strictement pédagogique, c'est un « outil commun, harmonisé pour faciliter la communication avec les familles et les équipes des collèges » qui a pour but d'évaluer les acquis résultant de l'enseignement des langues vivantes dispensé à l'école élémentaire (lettre du 17 mars 2009¹). Élaboré sur les indications du « livret scolaire paru au BO n°45 du 27 novembre 2008, lui-même référé au CECRL (Cadre Européen Commun de Référence en Langue) pour ce qui concerne la pratique d'une langue vivante étrangère, cet outil d'évaluation permettra aux équipes d'école de valider objectivement le niveau A1 attendu en fin de scolarité primaire. » En se référant au niveau A1, l'Inspecteur d'académie et ses collaborateurs pédagogiques renoncent d'emblée à atteindre, dans les classes biculturelles et, *a fortiori*, bilingues, le ni-

¹ « Cette démarche est une occasion supplémentaire de rappeler qu'à l'école élémentaire, c'est bien un enseignement des langues vivantes qui est dispensé et non une initiation ; les élèves réalisent de véritables apprentissages. » (ibid.)

veau A2 qui serait pourtant celui servant de référence à l'enseignement bilingue, en fin d'école élémentaire.

Alors que les élèves de l'école de la Blies avaient eu, aux évaluations de 2007 et de 2008, de bons résultats dans ce type d'évaluation, l'Inspecteur constate, en 2009, que les élèves de l'école ont, dans toutes les compétences (comprendre à l'oral, réagir et dialoguer, parler en continu, lire, écrire), des résultats inférieurs de 3, 5, 7, 8, voire 15 points à ceux des autres écoles. Il constate aussi que les élèves du cursus bilingue de CM2 ont, aux évaluations nationales de janvier 2009, des résultats inférieurs de 4 points à la moyenne départementale (35% de réussite). Il en déduit que les élèves retenus pour leurs déficits croisés en mathématiques et en allemand doivent être orientés en priorité vers des classes biculturelles avec moins d'heures d'allemand et qu'il convient de laisser au conseil des maîtres le soin de constituer les classes ou les sections – bilingues ou biculturelles (cf. sa lettre du 22 juin 2009 à l'Abifa 57). L'évaluation de 2009, qui malheureusement ne distingue pas les résultats des élèves du parcours bilingue et ceux du parcours biculturel, met clairement en évidence le net recul des acquis qui s'explique facilement par l'interruption de l'enseignement bilingue.

Les assurances obtenues au ministère n'ont donc pas été suivies d'effet et n'ont pas permis de rétablir la situation antérieure. L'Inspecteur d'académie, connu pour sa compétence, a certes agi en excellent administrateur scolaire en ordonnant une enquête et une évaluation rigoureuses. Mais l'interprétation des conclusions est discutable. Car enfin, que constate-t-il ? Dans la baisse du niveau en allemand, il ne fait que constater les effets de l'abandon du projet bilingue initial et ceux de la réduction horaire par des enseignants qui n'ont pas été formés à l'enseignement bilingue. Ceci rejoint le constat de M. Tesson, dans le compte-rendu de la rencontre de février 2008 au ministère, selon lequel « cette école a besoin de cinq enseignants parfaitement bilingues ». La baisse du niveau en mathématiques appelle une interrogation et une réserve. Une interrogation : faisant partie en général des disciplines enseignées dans la langue seconde, les mathématiques n'ont-elles pas souffert de l'interruption progressive du projet bilingue ? Une réserve, ensuite, sur la validité prédictive d'une évaluation sommative faite dans les conditions de celles de janvier 2009, critiquable¹ du point de vue méthodologique ; d'ailleurs, les résultats des élèves de la Blies ne sont pas inférieurs à ceux constatés au niveau national. En réalité, les élèves n'ont pas le niveau attendu, non parce qu'ils sont incapables de l'atteindre, mais parce l'enseignement prévu n'a pas été suivi dans la durée.

¹ et souvent critiquée. Mais ce n'est pas l'objet de cet article d'y revenir. Le reproche fait à cette évaluation est d'avoir demandé une évaluation sommative – de type binaire, acquis/ non acquis – à un moment de l'année où les maîtres n'ont pas achevé le programme de l'année.

L'Inspecteur d'académie n'envisage pas qu'un retard en langue puisse être comblé, non par une augmentation de l'horaire en français, mais bien par une nouvelle impulsion donnée à l'enseignement en allemand. Il représente ainsi un des malentendus de notre système scolaire français qui est de considérer les langues vivantes comme relevant exclusivement d'un enseignement dit de langue étrangère (LVE) – *Fremdsprachenunterricht* – et donc d'une organisation pédagogique cadrée : dans cet esprit, l'enseignement de la LVE s'appuie sur les connaissances acquises en français et dans l'enseignement en français ou dérive de celui-ci. Cette théorie ignore toute collaboration efficace entre les deux langues, dont les acquis de l'une s'appuient sur les acquis antérieurs de l'autre ; les enseignants sont rarement formés à cette démarche, de même qu'ils ne sont pas formés aux composantes didactiques et méthodologiques de l'enseignement bilingue, sauf s'ils ont suivi le parcours spécifique prévu par le Centre de Sarreguemines (cf. plus loin, la formation des maîtres). Les prérequis des élèves sont ceux que l'on évalue ailleurs, à l'entrée dans des sections immersives tardives, par exemple dans les sections européennes, les critères retenus étant en général les niveaux de français et de mathématiques et la capacité à travailler vite. Autrement dit, la proposition d'affectation des élèves relève d'une conception de l'enseignement des langues (LVE) qui n'a rien à voir avec celle de l'immersion précoce.

Mais cette orientation pédagogique est battue en brèche par le modèle d'enseignement bilingue à parité horaire des langues et par les textes français qui le définissent et le régissent. Par conséquent,

« Il est [...] de la responsabilité de l'Éducation nationale de rétablir les conditions normales de fonctionnement des classes bilingues et par conséquent de prendre à présent toutes mesures nécessaires pour conforter cette modalité d'enseignement à 12 heures, à laquelle le Ministre de l'Éducation nationale est très attaché (cf. sa lettre du 27 mars 2008) ». (Lettre de l'Abifa 57 à l'Inspecteur d'académie de la Moselle, 4 juillet 2009)

Le modèle français de l'enseignement bilingue en France.

Plusieurs textes définissent la forme originale de l'enseignement bilingue et ses principes d'organisation. Un rappel succinct des textes en vigueur et une synthèse de ces principes permettra au lecteur qui aborde ce sujet pour la première fois de comprendre la nature des difficultés évoquées ci-dessus.

Principes d'organisation de l'enseignement bilingue

Après la circulaire Bayrou du 7 avril 1995 (abrogée depuis), ces critères ont été énoncés dans le bloc de textes, décrets, arrêtés et circulaires publiés en 2001 dans l'encart du Bulletin officiel du 13 septembre. L'arrêté du 31 juillet 2001 a

ensuite été modifié par l'arrêté du 12 mai 2003 qui constitue le texte de référence juridique actuel¹.

De ces textes découlent les principes d'organisation appliqués actuellement dans toutes les académies qui organisent un enseignement bilingue : la précocité, la continuité, la parité et l'instrumentalisation des langues au service des disciplines enseignées. Les textes laissent ouverts aux choix des projets d'école d'autres formes d'organisation, en particulier la répartition des disciplines de l'école primaire entre les deux langues, le conseil des maîtres pouvant choisir de répartir le programme de chaque discipline entre l'une et l'autre langue ou au contraire d'affecter strictement les disciplines à l'une ou à l'autre, au moins à l'école primaire. Au collège, en effet, les disciplines enseignées dans la langue régionale le sont aussi dans la première langue de scolarisation : l'horaire des disciplines est toujours partagé entre l'une et l'autre langue. D'autres textes, dont celui paru en 2006 (Geiger-Jaillet, Morgen, 2006) et ici-même (Morgen, 2008²) permettent d'approfondir le sujet.

Tous ces principes découlent d'une analyse des textes. Celle-ci fait ressortir deux modes d'énonciation : une énonciation explicite – par exemple pour la parité des langues, les modes de répartition des disciplines, la continuité d'un degré d'enseignement à l'autre ; une énonciation implicite : le volontariat des parents, l'instrumentalisation de la langue au service de la discipline, la continuité au sein des cycles d'enseignement et l'application des évaluations et règles de promotion³ (ou de passages d'une classe à l'autre) des élèves valant pour l'enseignement primaire. Tout comme l'admission dans le cursus bilingue relève d'un choix des parents et jamais de l'autorité scolaire, quelle qu'elle soit (professeur, directeur, inspecteur..), le maintien ou non dans la classe bilingue relève d'eux aussi. Aucune réorientation n'est concevable à l'école, sauf l'admission dans des classes spécialisées, après signalement à la commission de l'éducation spéciale et décision de celle-ci statuant sur enquêtes scolaires, sociales et psychologiques.

En somme, l'enseignement bilingue constitue un cas particulier de l'enseignement scolaire et sauf domaines spécifiques (ouverture d'une classe, postes à profil, programme pédagogique..), relève du domaine général. On en a aussi la preuve dans le programme pédagogique : l'enseignement des disciplines se fait en tout ou en partie dans la langue cible, mais le programme, sauf adaptations

¹ L'arrêté de 2001 prévoyait à l'origine à la fois un enseignement d'immersion au-delà de la parité horaire des langues et un enseignement bilingue à parité horaire. Il a dû être modifié pour tenir compte de l'opposition du Conseil d'État à l'enseignement d'immersion au-delà de la parité.

² Nouveaux Cahiers d'allemand, 2008/3 pages 279-295.

³ Terme commode pour désigner la décision du conseil des maîtres (école) ou de classe (collège) présidés par le directeur de l'école ou par le principal du collège de laisser passer (« promouvoir ») l'élève dans la classe supérieure, sans redoublement.

particulières, est celui des programmes nationaux. Les adaptations régionales concernent d'ailleurs des ajouts ou modulations à l'enseignement dit de culture régionale ou à l'étude du milieu.

De même, la continuité fait partie de la garantie apportée par les arrêtés fondateurs qui prévoient de la faire assurer à l'école élémentaire puis au collège pour accueillir les élèves issus du cursus bilingue dans le cycle ou le degré d'enseignement antérieur. Le fait de concevoir un parcours bilingue au collège pour les élèves ayant fréquenté un tel cursus en amont, dit, de manière assez explicite, l'importance que l'administration centrale accorde à la continuité.

L'enseignement bilingue sur le territoire national

Un rapide survol de l'enseignement bilingue tel qu'il s'est développé depuis une vingtaine d'années, parfois plus (Bretagne, Pays Basque) permet d'en montrer l'ampleur et de mesurer *a contrario* le retard pris par la Moselle.

Toutes les académies disposent d'un enseignement bilingue au premier degré et au second degré.

Académie 2008/09	langue	premier degré	second degré
Bordeaux	basque	7725	1552
Rennes	breton	12777	1554
Montpellier	catalan	2490	308
Ajaccio	corse	5628	1374
Bordeaux, Montpellier, et Toulouse	occitan	6013	(Toulouse) 291
Strasbourg	allemand	15618	2918
Nancy- Metz	francique	439 ¹ (?)	n.c.

Tab. 1 : les effectifs de l'enseignement bilingue dans les académies de la métropole en 2008/09. Enseignement public, associatif et confessionnel)².

Sources : association Lehrer (forum 24 10 2007 et congrès 24. 10. 2008) – Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public (Flarep) : Carte de l'enseignement bilingue français- langues régionales 2008/09. <http://www.flarep.com>

¹ Les effectifs mentionnés pour la Moselle sont ceux de Sarreguemines, où le site bilingue, qui comprend deux écoles maternelles et une école élémentaire, est actuellement, au moins en ce qui concerne cette dernière, hors d'état de fonctionner.

² La Flarep publie la « Carte de l'enseignement bilingue français langues-régionales », avec la mention mention « provisoire ». Les éléments chiffrés sont indicatifs, non garantis. Nous en avons modifié certains sur des indications plus précises, par ex. pour l'Alsace.

Certes, par rapport à d'autres régions de langues régionales, la Moselle a, en tant que département, un statut politique différent de celui de l'Alsace ou de la Bretagne (Rennes) ou de la Corse, qui sont des régions administratives et des entités politiques. De plus, l'aire du francique ne recouvre que la moitié nord du département. Mais, comparée à des domaines linguistiques de taille équivalentes et ayant un statut politique identique, ceux du basque et du catalan, qui occupent aussi une partie d'un département (Pyrénées orientales, Pyrénées atlantiques), la Moselle accuse un déficit très net : le seul site bilingue mosellan ne fonctionne plus, alors que le Pays basque scolarise plus de 7000 élèves en classe bilingue et la Catalogne française près de 3000 ! C'est que la Moselle a mis ses priorités ailleurs. À la place des sites bilingues, elle organise un réseau de « sites biculturels » où certaines disciplines sont enseignées en allemand.

« Dans le premier degré, les sites biculturels comptent 19 écoles, 120 classes maternelles et élémentaires et concernent un total de 2675 élèves. La scolarité se poursuit dans les 7 collèges de secteur.

Ces sites sont rattachés au dispositif mosellan d'enseignement approfondi de l'allemand (DEAA). Les élèves bénéficient d'un temps d'exposition à la langue allemande (avec une part importante de DNL) pouvant aller jusqu'à la parité horaire avec le français » (Ardouin, 2009, p.13).

Cet état actuel de développement de l'enseignement bilingue n'est pas exhaustif. Il ne comprend pas les statistiques des départements et territoires d'Outre-Mer DOM-TOM ni de Nouvelle-Calédonie, non communiqués par les rectorats. Mais il montre l'urgence qu'il y aurait d'envisager un rattrapage pour l'allemand et pour le francique parlé en Moselle thioise : il est regrettable qu'une région de dialecte germanique, germanophone par tradition et par les relations transfrontalières et dans laquelle la pratique de ce dialecte est encore une réalité, ne se préoccupe pas davantage du devenir de l'allemand en France et de son développement.

La politique académique

De manière assez étonnante, la situation de la langue régionale - dans sa forme standard, l'allemand, couplée à sa variété dialectale, le francique¹ - n'est guère évoquée au sein de la Commission académique de langue régionale qui, de plus, semble se réunir peu souvent. Quand on sait l'importance de ces commissions - instituées par le décret du 31 juillet 2001 et confirmées récemment par le décret n° 2009-627 du 6 juin 2009 - dans le suivi du développement de l'enseignement bilingue, on comprend pourquoi, jusqu'ici, la Lorraine s'est privée d'une ins-

¹ À la place du francique, on y parle du « luxembourgeois ».

tance réglementaire qui lui aurait permis de s'expliquer sur sa politique à l'égard de la langue régionale et de d'enseignement bilingue.

La formation des maîtres.

L'une des causes principales du dysfonctionnement du site de la Blies est l'absence d'enseignants formés et celle de l'information de l'ensemble de l'équipe pédagogique sur les caractéristiques et réalités d'un enseignement bilingue. Or, l'IUFM de Lorraine fait fonctionner dans l'antenne de Sarreguemines une formation bilingue, mais constate que les candidats ne disposent pas toujours d'un niveau de langue suffisant. Selon Florence Soriano-Gafiuk, directrice du centre, seuls deux à trois professeurs des écoles en formation initiale, par promotion, ont ce niveau, proche de C1 du Cadre européen de référence.

Or, dans ce domaine non plus, la Moselle et l'académie de Nancy-Metz ne font rien non plus pour recruter par la voie du concours spécial de langue régionale les enseignants dont elles auraient besoin. Un article publié récemment dans le Bulletin Info-Lehrer (2009) de l'association des professeurs pour l'enseignement bilingue dans les académies de Strasbourg et de Nancy-Metz (« Lehrer ») comparait le nombre des postes mis au concours dans l'académie de Nancy-Metz à ceux des autres académies.

En effet, depuis la mise en place du concours, l'académie n'a ouvert qu'un nombre très réduit de postes au concours, comme le tableau ci-dessous le met en évidence.

Postes/ candidats Années	Postes mis au concours	Candidats inscrits	Candidats présents	admissibles	admis
2002	2	11	5	5	2
2003	1	0	0	0	0
2004	1	6	4	3	1
2005	1	25	6	2	1
2006	1	12	7	3	1
2007	1	9	1		0
2008	1	9	3		0

Tab 2 : les emplois de P.E. de langue régionale mis au concours depuis 2002
Sources : Site du Ministère de l'éducation nationale – Les concours

Pourquoi le Rectorat de l'académie de Nancy-Metz et l'Inspection académique de la Moselle, n'ont-ils pas progressivement augmenté le recrutement des Professeurs des écoles de langue régionale, comme le décret et l'arrêté du 2 janvier

2002 organisant le concours spécial de recrutement des professeurs des écoles de langue régionale leur en donnaient la possibilité ?

Le site biculturel de Sarreguemines de l'IUFM de Lorraine forme chaque année, à la demande de l'Institution, une promotion de maîtres préparés à enseigner dans la voie bilingue, dans laquelle l'unique lauréat du concours spécial Langue régionale est « noyé » parmi des stagiaires issus du concours normal. De plus, la formation ne débouche pas automatiquement sur une affectation en site biculturel, y compris pour le lauréat du concours spécial. On assiste ainsi à une érosion importante des compétences. Le moins qu'on puisse dire est que cette politique n'est guère cohérente. À force de ne mettre qu'un poste au concours, on dissuade les candidats en leur donnant l'impression d'une voie sans débouchés.

Le très faible nombre de postes mis au concours est sans commune mesure avec les besoins réels : on peut hasarder l'hypothèse que les responsables scolaires ne conçoivent pas le concours spécial comme une modalité de recrutement des enseignants de la voie biculturelle ! Ou faut-il penser qu'on limite sciemment le nombre de postes mis au concours, afin de ne pas susciter une demande trop forte pour le développement de ces enseignements intensifs ? Ce manque d'imagination et de cohérence sont tout simplement étonnants. À titre comparatif, au cours des quatre dernières années, d'autres académies ont recruté chaque année un plus grand nombre de professeurs des écoles de langue régionale. Les statistiques de ces académies démentent l'argument selon lequel il y aurait pénurie de candidats potentiels. En effet, on ne voit pas pourquoi cette pénurie existerait justement en Moselle et en Moselle uniquement.

Années/ académies	Nancy- Metz	Ajaccio (corse)	Bordeaux (basque)	Montpellier (catalan)	Strasbourg
2006	(1) 1	(14) 11	(14) 16	(30) 21	(41) 34
2007	(1) 0	(14) 12	(10) 16 + 2 LC	(31) 24	(40) 40
2008	(1) 0	(13) 8	(5) 5 (+ 2LC)	(30) 20	(50) 39

Tab 3 : tableau comparatif des recrutements pour 4 académies
(Postes mis au concours) / admis (LC = liste complémentaire)

On peut s'interroger sur cette absence de réalisme politique qui conduit à terme au démantèlement d'une politique de haut niveau de formation en langues des jeunes de la Moselle et donc à une gabegie absurde et insupportable de moyens humains et financiers. Cette politique est en total décalage par rapport aux besoins d'une région qui est – et a été de tous temps – dans une dynamique

d'échanges naturels avec ses voisins du Luxembourg, de Sarre et de Rhénanie-Palatinat.

En somme, la langue régionale en Moselle semble souffrir d'un déficit triple : non application des textes la concernant, non réunion de la Commission académique des langues régionales, absence de recrutement d'enseignants.

- L'absence, chez les décideurs politiques et éducatifs, d'une réelle volonté politique est surprenante, quand on sait le poids que la maîtrise d'autres langues que le français a dans la recherche d'un emploi. Il est évident que, pour la Moselle, l'une de ces langues est l'allemand.

Jusque ici, les collectivités territoriales concernées, ni la Région Lorraine, ni le Département de la Moselle, ne semblent avoir pris la question à bras le corps. Si l'on compare à nouveau la Moselle aux deux régions de langue régionale comparables, à savoir la Catalogne française et le Pays basque, on s'aperçoit que, dans ces régions, l'initiative et la force d'impulsion se situent au niveau de d'un collectif d'élus des communes concernées par la langue et/ ou de communauté de "pays". Un tel collectif, en lien avec les collectivités déjà citées, pourrait faire progresser la situation.

- Ces Collectivités territoriales auraient à négocier avec l'État (le préfet, le recteur) un plan de développement de la langue régionale. Cette discussion pourrait être menée au sein de la Commission académique de langue régionale, distincte de la Commission académique des langues vivantes. Cette commission est instituée par le Code de l'éducation, à l'article L312-10. Bien évidemment, si cette commission n'existe plus, il faudrait la rétablir. Une telle politique traduirait aussi la volonté de prendre en compte les atouts de la dialectophonie là où elle est encore présente. En effet, les écoles biculturelles sont presque toutes implantées dans des villes, laissant ainsi dépourvues de larges zones de l'espace frontalier germanophone et en particulier les campagnes.

- Enfin, sans politique volontariste de recrutement d'enseignants, une politique de langue, quelle qu'elle soit, bilingue ou biculturelle, est vouée à l'échec. On s'étonne que le recteur n'y ait pas pensé et n'ait pas inscrit chaque année une dizaine de postes de professeurs des écoles au concours spécial des professeurs des écoles de langue régionale (cf. décret et arrêté cités). Les lauréats de ce concours pourraient ensuite bénéficier d'un cursus spécifique et propre de formation à l'antenne IUFM de Sarreguemines. En n'ouvrant au mieux qu'un poste par an, on se prive d'un recrutement d'enseignants compétents en langue et formés à la didactique spécifique de l'enseignement bilingue.

Bibliographie

Association Lehrer (2009) : dossier « Et la Moselle ? ». Bulletin Info-Lehrer, 2008-2009 n° 2, pages 10 à 13.

ARDOUIN, Frank (2009). Les sites biculturels mosellans, dans le dossier « Et la Moselle ? » Revue *Info-Lehrer*, 2008/09, n° 2.

FLAREP, Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public.
<http://www.flarep.com>

GEIGER-JAILLET, Anemone / MORGEN Daniel (2006) «Le bilinguisme alsacien au service des enfants et des familles. Mise en perspective historique, linguistique et pédagogique de l'enseignement bilingue en Alsace» Revue *Les Langues modernes*, 2006 n° 2 juin, pages 78-89.

Inspecteur d'académie de la Moselle (2009) : Lettre du 17 mars 2009 – Évaluation d'une langue vivante en CM2

Document joint : Socle commun de connaissances et de compétences / Palier 2 / CM2. La pratique d'une langue vivante étrangère : niveau A 1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Évaluation académique CM2-A1 Allemand.

Documents disponibles sur le site du Centre transfrontalier
<http://www3.ac-nancy-metz.fr/iamoselle/centretransfrontalier/spip.php?rubrique307>

Ministère de l'éducation nationale (2004) : « Plan de relance de l'allemand en France et du français en Allemagne ».
<http://eduscol.education.fr/D0156/all-plan-langue.htm>

(2007) : « Coopération franco-allemande en matière éducative. Feuille de route pour les ministres chargés de l'éducation ».
http://eduscol.education.fr/D0156/allemande_feuille_route121107.pdf

Système d'information et d'aide aux concours du premier degré (SIAC1). Les concours et les résultats.
<http://www.education.gouv.fr/pid97/siac1.html>

De qui est-ce ?

Sous ce même titre, nous avons reproduit dans NCA 2005/4 p.396 un texte anonymisé sur l'Alsace, en défiant nos lecteurs d'identifier son auteur. Nous avons fourni la solution de la devinette dans NCA 2006/1, p.49. Il s'agissait d'un discours du député Maurice Thorez, secrétaire général du Parti Communiste Français, prononcé à la Chambre des Députés le 4 avril 1933. Nous continuons ce grand jeu en reproduisant un texte publié dans la presse parisienne en 1920. Solution de l'énigme au prochain numéro des NCA !

[...] l'emploi de l'allemand, en Alsace et dans une partie de la Lorraine, ne date pas de la domination étrangère,, et [...] ce n'est pas un accident imposé par celle-ci et qui peut disparaître avec elle. Comme nos Provençaux et nos Bretons, les Alsaciens ont une langue maternelle, qui est leur dialecte, et ce dialecte n'est qu'une forme populaire de l'allemand. Il est vain d'établir une distinction essentielle entre les deux, comme le font, en toute occasion, nos autorités officielles. Il est encore plus vain de prétendre favoriser le dialecte et écarter l'allemand, car il y a des circonstances où seule peut être employée la forme supérieure d'une langue. Tel est le cas dans l'enseignement et dans la prédication religieuse.¹

Nombre d'intérêts particuliers ont pu craindre d'être lésés par le changement de langue. Si c'est le secret de la mauvaise humeur de certains hommes politiques qui, connaissant insuffisamment le français, se sont vu couper par là l'avenir qu'ils escomptaient, si c'est celui de certains journaux de langue allemande qui redoutent de perdre leur clientèle, c'est aussi le souci légitime des fonctionnaires pour leur carrière, des universitaires pour la valeur de leurs diplômes et pour leur emploi, des ecclésiastiques pour l'exercice de leur autorité morale sur leurs ouailles. Et ce souci peut être également, à quelque degré, celui de beaucoup d'autres professions.

Ces intérêts doivent être rassurés. Imposer tout de suite l'emploi de la langue française là où on ne peut la comprendre encore serait d'ailleurs une absurdité qui risquerait de fausser les relations en les aveuglant. Il faut qu'au prétoire des tribunaux comme à l'école l'emploi de la langue allemande soit largement autorisé. La période de transition pendant laquelle les populations alsaciennes se familiariseront avec notre langue nationale sera assez longue pour que tous les fonctionnaires qui ne parlent que l'allemand puissent poursuivre normalement leurs carrières où l'événement montre qu'ils seront longtemps indispensables.

¹ Qu'on ne nous dise pas que l'on prêche, et même que l'on enseigne parfois en provençal et en breton. « Il y a une grande différence, nous écrit un prêtre d'Alsace, entre ces deux langues et l'alsacien. Le provençal est une vieille et célèbre langue littéraire; le breton, moins cultivé, est une langue aussi, qui n'a pas ou n'a plus de forme supérieure. Mais l'alsacien n'est qu'un dialecte d'une langue très cultivée. Il est impossible de ne pas recourir aux moyens de cette langue quand le sujet les réclame. On a essayé d'employer l'alsacien en classe : l'année dernière, au lycée de Colmar, on traduisit Homère en dialecte. C'était ridicule, grotesque ! Un de mes amis de Paris m'a conseillé, tout à fait sérieusement, de prêcher en alsacien, et il me boude parce que je lui ai répondu que c'est impossible, que ce serait, dégrader la religion, en faire peu de cas aux yeux de notre peuple.... »

A-t-on su résoudre le problème plus délicat et plus important encore du dosage des deux langues dans l'enseignement public ? M. Charléty, recteur de l'Université de Strasbourg, a cru trouver la solution adéquate dans une circulaire récente, qu'il a adressée aux écoles primaires. Il différencie les proportions, les temps, les méthodes selon l'âge des enfants. Les grands écoliers, dont la première culture fut allemande, se hâteront d'apprendre le français sans qu'ils puissent être retardés par cette étude dans les autres connaissances: histoire, géographie, calcul, où les explications, selon le besoin, leur seront données en allemand. Leur connaissance de cette langue sera d'ailleurs entretenue et complétée par trois heures d'enseignement direct par semaine, et c'est en allemand également que seront données les quatre heures d'enseignement religieux fixées par le programme. — Mais les enfants tout jeunes, les débutants, commenceront par le français « afin qu'ils apprennent à penser en français. »

Vues du dehors ces dispositions paraissent judicieuses. En Alsace elles sont appréciées autrement: je dois dire qu'elles rencontrent une hostilité presque générale. Les Alsaciens disent que la « méthode directe » qui leur est proposée pour l'enseignement du français aux débutants, n'est pas une nouveauté pour eux et qu'elle n'a donné que des fruits déplorables. L'allemand doit rester chez eux l'instrument de l'enseignement. Pour soutenir la thèse contraire l'administration a fait état des résultats favorables obtenus pendant la guerre dans le district de Thann occupé par nos troupes. Mais, dit-on, « ces résultats sont dus, en majeure partie, au fait que les écoliers, en rentrant chez eux y ont trouvé nos poilus, avec lesquels ils ont pu continuer la conversation qui, pour eux, était une leçon. Tandis qu'en temps normal, dans l'Alsace entière, et aujourd'hui de même dans le canton de Thann, ce n'est plus la même chose! Arrivés chez eux, les enfants parlent leur patois, avec leurs parents, avec frères et soeurs, et avec leurs camarades dans la rue. De sorte que, finalement, pour avoir désappris complètement l'allemand littéraire. *L'allemand qui s'écrit*, ils ne savent pas non plus le français. » Et nos correspondants nous assurent que, dans son effort pour extirper la langue allemande, langue maternelle des trois-quarts de la population alsacienne, extirpation qui n'est ni possible ni désirable, — l'administration se verra obligée de rebrousser chemin.

Pourquoi donc s'obstiner? Il importe assurément que la connaissance du français se répande de plus en plus en Alsace; mais pour apprendre une langue on n'a pas besoin de tuer l'autre qui toujours y a été parlée; car on risquerait de rester entre deux selles et de n'en plus connaître aucune. Les Alsaciens, nous dit-on, ont la passion du français; il est pour eux la langue de l'élite, et ils désirent tous en être. Laissons-les l'apprendre par les méthodes qui leur conviennent. Laissons jouer ce sentiment naturel au lieu de le rebuter par des brimades contre leur parler maternel qui troubleraient profondément leur vie. Reprenons la largeur d'esprit d'un Charles X qui, harangué par les Alsaciens, exprimait le regret « de ne pouvoir répondre à ces braves gens dans leur langue. »

Je me rappelle que, lors de notre rentrée à Strasbourg, en novembre et décembre 1918, les acclamations les plus ardentes venaient de ces Alsaciens de langue allemande, accourus des campagnes, et qui, en fait de mots français, ne connaissaient guère que « Vive la France! »

*„Sprachen [...] können nur (weiter)leben,
wenn sie eine Funktion im Alltag erfüllen.
Reines Kulturgut kann man ins Museum stellen.“¹*

Schutz der Sprache in Europa

1. Europäische Charta der Regional- und Minderheitensprachen

Im Jahr 1992 hat der Europarat das bislang wichtigste Dokument zum europäischen Sprachenschutz geschaffen, die Europäische Charta der Regional- oder Minderheitensprachen. Bereits seit der Gründung hat sich der Europarat mit den Themen Menschen- und Minderheitenrechte befasst, jedoch entstand erst in den 1970er Jahren ein erhöhtes Bewusstsein für die sprachlichen Minderheiten und deren Anliegen. Bis dahin war man der Meinung, dass der allgemeine Menschenrechtsschutz ausreicht und damit ein eigener Minderheitenschutz unwichtig ist. Der vom Europarat geschaffene Minderheitenschutz beschränkte sich zu Beginn auf Art. 14 Europäischer Menschenrechtskonvention (EMRK), durch den die Diskriminierung aufgrund der Sprache bzw. der Zugehörigkeit zu einer nationalen Minderheit verboten ist. 1961 empfahl die Parlamentarische Versammlung des Europarates die EMRK um einen Artikel zum Minderheitenschutz zu erweitern. Dieser Zusatz sah das Recht der nationalen Minderheiten auf Ausübung ihrer Kultur und den Gebrauch ihrer Sprache vor. Es sollte die Möglichkeit geschaffen werden, dass Minderheiten in (eigenen) Schulen und eigenem Unterricht in ihrer eigenen Sprache erhalten können. Der Vorschlag konnte sich politisch jedoch nicht durchsetzen.² Ab Mitte der 1970er beschäftigten sich die Galway-Deklaration (1975) und die Bordeaux-Deklaration (1978)

¹ Fischer: Die Einstellung der Sprecher zu ihrer Sprache: Okzitanisch und Bündnerromanisch im Vergleich. Veitshöchheim bei Würzburg 1993, S.235.

² Der Artikel sollte als Teil des 2. Zusatzprotokolls der EMRK verfestigt werden.

mit dem Sprachenschutz.¹ Ein wesentlicher Schritt zu einem effektiveren Sprachenschutz war eine Empfehlung der Parlamentarischen Versammlung 1981, welche sich mit den Problemen der Minderheitensprachen im Erziehungs- und Kulturbereich beschäftigte.² Dieser Ratschlag wies auf die Bedeutung der Respektierung sprachlicher Identität und auf deren Bedeutung für die europäische Idee hin. Man kam zu dem Schluss, dass eine Gesamtlösung wegen der vielen unterschiedlichen Situationen der verschiedenen Sprachen nicht möglich ist, es wurde jedoch ein Minderheitenkomitee eingesetzt, welches sich mit Umsetzungsmöglichkeiten geplanter Maßnahmen zum Sprachenschutz für die Regierungen der Mitgliedstaaten auseinander setzen sollte. Die Zulassung der Muttersprache im Unterricht (auch im Bereich der höheren Bildung) oder deren Verwendung vor den Behörden wurden als Beispiele dieser Maßnahme genannt. Die Staaten sollen außerdem den Gebrauch der einzelnen Sprachen respektieren und fördern. Durch die vermehrte Beachtung des Themas und der Situation der Minderheitensprachen griff auch die Ständige Konferenz der Gemeinden und Regionen Europas diesen Bericht auf, die Vorbereitungen für eine “Charta der Regional- oder Minderheitensprachen“ begannen.³ Nach einem ersten Entwurf, der unter der Regie von Vertretern der Parlamentarischen Versammlung und des Europäischen Parlaments entstand, konnte die Ständige Konferenz der Gemeinden und Regionen Europas 1988 in ihrer Resolution 192 den Entwurf für eine Charta der Europäischen Regional- oder Minderheitensprachen annehmen.⁴ In dieser Resolution wird das “unveräußerliche Recht“ der Völker sich in ihrer Regional- oder Minderheitensprache auszudrücken betont, weiters wird unterstrichen, dass diese Feststellung mit den Prinzipien der UNMenschenrechtsakte sowie der EMRK vereinbar ist. Außerdem wird die Bedeutung des Sprachenschutzes für die demokratischen Grundsätze sowie die kulturelle Vielfalt Europas hervorgehoben. Die Charta soll nach der Stellungnahme der Parlamentarischen Versammlung verabschiedet werden. Im Juni 1992 wurde die Charta mit großer Mehrheit durch das Ministerkomitee beschlossen und im November 1992 zur Unterzeichnung aufgelegt. Viele Mitgliedstaaten unterzeichneten die Charta noch am selben Tag, bis dato geht der Ratifizierungsprozess jedoch nur schleppend voran. Die Charta konnte daher erst mit März 1998 in Kraft treten, da erst zu diesem Zeitpunkt die vorgeschriebene Zahl von fünf Ratifikationen erfolgt

¹ Woerhling Jean-Marie: The European Charter for Regional or Minority Languages: A critical commentary, Strassburg 2005, S. 23

² Empfehlung 928, 18. Sitzung der Parlamentarischen Versammlung 7. Okt. 1981.

³ Diese Konferenz war ein Organ im Rahmen des Europarates, welches die Gemeinden und Regionen der Mitgliedstaaten vertrat (ähnlich dem Ausschuss der Regionen im Rahmen der EU). Im Jahr 1994 wurde dieses Gremium durch ein neues Organ – nämlich den Kongress der Gemeinden und Regionen Europas – ersetzt. englische Bezeichnung: Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE).

⁴ 32. Sitzung der Ständigen Konferenz der Gemeinden und Regionen Europas, 16. März 1988.

war. Auf Einladung durch das Ministerkomitee können seit diesem Zeitpunkt auch Nichtmitgliedstaaten des Europarates der Charta beitreten.¹ Bis 2007 wurde die Charta nur von 22 der 47 Mitgliedstaaten ratifiziert. 11 Staaten haben die Charta zwar unterzeichnet, jedoch nicht ratifiziert sowie 14 Mitgliedsstaaten noch nicht einmal unterschrieben.

1.1. Grundgedanken und Zielsetzung

Wie in völkerrechtlichen Dokumenten üblich, geht der Charta eine ausführliche Präambel voraus, welche die grundlegenden Zielsetzungen dieses Vertragswerkes anführt. Die Präambel der Charta begründet die Notwendigkeit der Konvention mit dem allmählichen Aussterben der autochthonen Minderheitensprachen Europas. Sie sieht daher in deren Schutz einen Beitrag zur Erhaltung und Entwicklung der Traditionen sowie des kulturellen Reichtums des Kontinents. Darüber hinaus sollen der Schutz und die Stärkung der Regional- oder Minderheitensprachen einen wichtigen Beitrag zum Aufbau eines Europas mit demokratischen Prinzipien leisten. Der Kerngedanke der Präambel sowie der gesamten Charta ist jedoch die Feststellung, dass der Gebrauch einer Regional- oder Minderheitensprache sowohl im privaten Bereich als auch im öffentlichen Leben ein unveräußerliches Recht darstellt.² Gleichzeitig trägt die Präambel aber auch den Bedenken jener Staaten Rechnung, welche in der Einräumung von Garantien für Minderheitensprachen eine Gefahr für die offizielle Amtssprache sehen oder gar um die Einheit des Staates fürchten. Aus diesem Grund wird von der Präambel festgehalten, dass der Schutz und die Förderung der Regional- oder Minderheitensprachen sich nicht nachteilig auf die Amtssprache auswirken. Die Präambel hebt außerdem noch die Grundsätze der nationalen Souveränität sowie der territorialen Unversehrtheit hervor. Zudem garantiert sie, dass bei der Umsetzung der Charta die besonderen Verhältnisse sowie die geschichtlich gewachsenen Traditionen in den verschiedenen Staaten Europas zu berücksichtigen sind. Inhaltlich kann die Präambel als Zusammenfassung der Konzeption gesehen werden, die weiters auch die Zielsetzungen der Charta darstellt. Bei der Charta handelt es sich um das erste völkerrechtliche Vertragswerk, welches die Unterzeichnerstaaten konkret zu einem Schutz von Regional- oder Minderheitensprachen verpflichtet. Es sind zwar bereits vor dieser Charta eine Reihe von völkerrechtlichen Dokumenten entstanden, welche sich mit der Situation bzw. dem Schutz von Sprachen oder sprachlichen Minderheiten beschäftigt haben. Diese sind jedoch nicht mit der Charta zu vergleichen, da sie in der Regel den Schutz

¹ vgl. Art. 19-20 Charta; Bis heute wurde keine solche Einladung ausgesprochen.

² Die Präambel weist zur Bestätigung und Betonung dieses Grundsatzes auf andere völkerrechtliche Dokumente zum Menschenrechts- bzw. Minderheitenschutz wie dem UN-Menschenrechtspakt II, die EMRK oder die Schlussakte von Helsinki 1975.

bedrohter Sprachen nur als einen Nebenaspekt der Menschenrechte und oder des Minderheitenschutzes betrachten. Aus diesem Grund wird der Sprachenschutz in diesem Dokument meist in einem einzigen Artikel abgehandelt oder besteht bloß als pauschale Zielbestimmungen für politisches Handeln ohne weitere rechtliche Vertiefungen. Andere Dokumente mit Bezügen zum Sprachenschutz enthalten zwar bereits konkrete Maßnahmen bzw. Schutznormen, sind jedoch nicht verbindlich und dadurch für die Anliegen der betroffenen Sprachen und Sprachgemeinschaften ziemlich uneffektiv. Der Grund für diese Uneffektivität kann mit der Tatsache begründet werden, dass Staaten bei der Formulierung von rechtlichen Garantien sehr großzügig sind, wenn im Vorhinein klar ist, dass das entsprechende Dokument nur einen unverbindlichen Charakter besitzen wird. Die Maßnahmen und Schutzbestimmungen der Charta bauen auf dem Gedanken auf, dass der Gebrauch einer Minderheitensprache im privaten wie öffentlichen Bereich ein Grundrecht darstellt. Die Erfahrungen der jüngeren Vergangenheit haben jedoch gezeigt, dass die Einstellung von staatlichen Unterdrückungsmaßnahmen den Fortbestand der bedrohten Sprachen ebenso wenig sichert wie ihr bloßer Gebrauch im privaten Bereich. Die Idee der Charta wäre es, dass die verschiedenen Minderheitensprachen Europas möglichst in allen Bereichen des öffentlichen Lebens Verwendung finden sollen. Das betrifft vor allem die Bildung, die Medien, den Bereich der öffentlichen Verwaltung und der Gerichtsbarkeit sowie das wirtschaftliche, soziale und kulturelle Leben. Aus politischen Gründen hat die Charta einen hauptsächlich kulturellen Charakter, sie dient daher vor allem dem Schutz bedrohter Sprachen. Schutzobjekt sind die Minderheitensprachen und nicht die sprachlichen Minderheiten bzw. derartig definierte Personengruppen. Da die Charta somit den Schutz der sprachlichen Vielfalt Europas in den Mittelpunkt stellt, enthält sie keine individuellen oder kollektiven Rechte für die Angehörigen von sprachlichen Minderheiten. Die Einbringung solcher Bestimmungen in den Text der Charta wäre am politischen Widerstand der Staaten gescheitert, die die Existenz von Minderheiten in ihrem Staatsgebiet nicht offiziell anerkennen wollen.¹ Indem sich die Charta auf einen kulturellen Charakter konzentriert, konnten die Staaten die Charta unterzeichnen ohne im gleichen Schritt die Existenz einer bestimmten nationalen Minderheit bestätigen zu müssen. Es stellt sich jedoch die Frage, in wieweit diese Unterscheidung zwischen „sprachlicher Minderheit“ auf der einen Seite und „Minderheitensprache“ auf der anderen Seite sinnvoll ist.² Eine sprachliche Minderheit definiert sich letztlich ja vor allem durch das Vorhandensein einer eigenen Sprache, welche sich von der Mehrheits- oder Nationalsprache unterscheidet. Auch der erläuternde Bericht zur Charta stellt klar, dass die vorgesehenen „kulturellen“ Maßnahmen

¹ z.B. Griechenland, Frankreich und Türkei. Die beiden letzteren haben daher auch das Rahmenübereinkommen zum Schutz nationaler Minderheiten (1.2.1995) nicht unterzeichnet. BGBl III 1998/120.

² vgl. Viaut: European Charter for Regional or Minority Languages, S.15.

letztlich auch den betroffenen Sprachgemeinschaften und deren Angehörigen zugute kommen werden.¹

1.2. Umsetzung der Charta : Beispiel Österreich

Österreich hat die Charta bereits im November 1992 als einer der ersten Staaten unterzeichnet, ratifiziert wurde der Vertrag allerdings erst 2001. Die Charta musste als gesetzesändernder bzw. Gesetzesergänzen der Staatsvertrag gem. Art. 50 Abs. 1 der österreichischen Verfassung dem Nationalrat zur Genehmigung vorgelegt werden. Der im Jänner 2001 dem Nationalrat eingebrachten Regierungsvorlage wurden Beilagen hinzugefügt, in denen auf die nicht unmittelbare Anwendbarkeit der Charta im innerstaatlichen Bereich hingewiesen wird und der Staatsvertrag daher durch die Erlassung von Gesetzen erfüllt wird. Weiters muss die Zustimmung des Bundesrates eingeholt werden, da der Staatsvertrag in den selbständigen Wirkungsbereich der Bundesländer eingreift.

Die Bundesregierung stellt in der Regierungsvorlage klar, dass die vorhandene innerstaatliche Rechtslage bereits die Rechte garantiert, zu denen sich Österreich mit der Ratifikation der Charta völkerrechtlich verpflichten würde. Da die Charta die Art und Weise der konkreten Umsetzung der vorgeschlagenen Maßnahmen hauptsächlich den Vertragsstaaten überlässt, müssen diese in ihrer Ratifikations-, Annahme- oder Genehmigungsurkunde eine Erklärung abgeben, welche Sprachen und Einzelmaßnahmen verpflichtend übernommen werden. Österreich hat im Rahmen dieser Erklärung folgende Minderheitensprachen auf seinem Staatsgebiet anerkannt: Burgenlandkroatisch, Slowenisch, Ungarisch, Tschechisch, Slowakisch und Romanes, die Sprache der Roma (auch bekannt als Romani). Österreichs „privilegierte“ Minderheitensprachen sind Slowenisch in Kärnten, Burgenlandkroatisch und Ungarisch im Burgenland. Tschechisch, Slowakisch und Ungarisch sind aufgrund des bestehenden nationalen Rechts im Land Wien, Romanes im Land Burgenland und Slowenisch im Land Steiermark anerkannt.²

2. Bewertung der Charta

Die Europäische Charta der Regional- oder Minderheitensprachen muss kritisch betrachtet werden. Einerseits stellt diese Konvention einen Meilenstein in der Entwicklung des europäischen Sprachenschutzes dar. Während bis in die zweite Hälfte des 20. Jahrhunderts hinein in normalerweise sehr demokratischen Staaten eine offensive Sprachvernichtungspolitik politisch nicht inkorrekt war,

¹ vgl. Council of Europe, ETS Nr. 148, Explanatory Report, Nr. 11.

² vgl. Europäische Charta der Regional- oder Minderheitensprachen, BGBl III 2001/216.

wächst seit den 1970er Jahren ein neues Bewusstsein für die Rechte von sprachlichen Minderheiten in Europa. Die Ausarbeitung und Verabschiedung der Charta konnte nur dadurch umgesetzt werden, dass das Thema Minderheitensprachen wieder „en vogue“ war. Eine Konvention mit detaillierten und verbindlichen Schutzmaßnahmen zugunsten der Minderheitensprachen Europas wäre in den 1950er oder 1960er Jahren unmöglich gewesen. Viele Staaten Europas waren zu diesem Zeitpunkt noch Diktaturen, in denen die Minderheitensprachen teilweise massiv unterdrückt wurden (z.B. Zentralismus in Spanien unter Franco oder die Unterdrückung verschiedener Volksgruppen in den ehem. Ostblockstaaten). Die im Jahr 1992 beschlossene Charta galt nur als unverbindliche Empfehlung des Europarates. Mit der weiteren inhaltlichen Ausarbeitung der Charta entstand der endgültige Charakter als verbindliche Konvention. Diese Entscheidung stieß vor allem in Frankreich, Großbritannien, Griechenland und der Türkei auf Kritik,¹ da diese Länder ihre Beteiligung an der Ausarbeitung und Verabschiedung der Charta ursprünglich mit der Erwartung eines unverbindlichen Dokumentes wahrgenommen haben. Da diese vier Staaten aufgrund unterschiedlicher Konflikte² um ihre territorial Integrität fürchten mussten, verfolgten sie eine minderheitenfeindliche bzw. minderheitenleugnende Politik.

Eine Charta, die für sprachliche Minderheiten nicht nur verbindliche Rechte, sondern sogar positive Förderungsmaßnahmen vorsieht, kam natürlich in Konflikt mit dieser Politik. Ende der 1980er konnten Frankreich, Großbritannien, Griechenland und die Türkei die Verabschiedung der Charta als verbindliche Konvention nicht mehr verhindern, sie konnten allerdings einige Änderungen und Abschwächungen des Dokumentes erfolgreich durchsetzen. Die Betonung der Notwendigkeit der Kenntnis der (ersten) Amtssprache geht beispielsweise auf die Wünsche dieser Länder zurück. Während Großbritannien mit seinen sprachlichen Minderheiten inzwischen in gutem Einvernehmen lebt und auch die Charta umsetzt, ist dies in Griechenland, Frankreich und der Türkei bis heute nicht geschehen. Vor ein paar Jahrzehnten hätte sich die Mehrheit der europäischen Staaten bezüglich der Sprachenrechte so restriktiv und ablehnend verhalten, wie es Griechenland, Frankreich und die Türkei heute noch tun. Aus diesem Grund ist die Existenz der Europäischen Charta der Regional- oder Minderheitensprachen als verbindlicher völkerrechtlicher Vertrag als großer Erfolg und Fortschritt anzusehen. Es muss aber angemerkt werden, dass die heute vorliegende Konvention auch nicht ganz frei von Mängeln, Fehlern und Schwachstellen ist. Anders als viele vorhergehende völkerrechtliche Dokumente begnügt sich die Charta nicht mit „einfachen“ Antidiskriminierungsbestimmungen, sondern verpflichtet die Staaten zu konkreten Schutzmaßnahmen gegenüber den

¹ vgl. Viaut: European Charter for Regional or Minority Languages, S.6f.

² Z.B. Nord-Irlandkonflikt in Großbritannien, Kurden- und Armenier-Konflikt in der Türkei etc.

Minderheitensprachen. Die Bedeutung dieser grundlegenden Konzeption kann gar nicht hoch genug eingeschätzt werden. Die Realität seit dem Zweiten Weltkrieg hat mehrmals gezeigt, dass die Minderheitensprachen in Europa auch dann noch stark an Wichtigkeit verloren haben, als minderheitenfeindliche Gesetze und entsprechende politische Maßnahmen keine Gültigkeit mehr hatten. Die Betonung des Menschenrechtsschutzes sowie die Etablierung demokratischer Systeme ist kein Ersatz für einen eigenen Minderheitenschutz, welcher spezieller Förderungsmaßnahmen zugunsten der betroffenen Minderheiten bedarf. Die Assimilationskraft von dominanten Kulturen bzw. Sprachen ist so stark, dass es gar keiner restriktiven Sprachunterdrückung bedarf, um Minderheitensprachen in ihrem Bestand zu bedrohen. Genau in diesem Punkt setzt die Charta an und legt einen deutlichen Schwerpunkt auf positive Förderungsmaßnahmen für die bedrohten Sprachen. Dieser grundlegende Charakter der Charta ist es, der die Konvention gegenüber allen anderen völkerrechtlichen Dokumenten zum Sprachenschutz hervorhebt. Allerdings können sich selbst die besten Förderungsmaßnahmen auf Dauer nicht positive auswirken, wenn in der Gesellschaft kein Bewusstsein für die Rechte der Minderheiten vorhanden ist. Hier besteht die große Gefahr, dass die Mehrheitsbevölkerung auf die Sonder- oder Förderungsrechte der Minderheiten mit Unverständnis oder Neid reagiert und sich die Stimmung zwischen den Volksgruppen verschlechtert. Ein großer Streitpunkt hierbei ist oftmals die Verteilung finanzieller Mittel. Eines der wichtigsten Motive der Charta liegt daher darin, dass in den einzelnen Staaten ein sprachfreundliches Umfeld entsteht. Erst wenn dies gelungen ist, können sich die bedrohten Sprachen dauerhaft verfestigen. Den Verfassern der Charta ist es hoch anzurechnen, dass dieser Umstand richtig erkannt und dieses Anliegen zu einem zentralen Punkt des Dokuments gemacht wurde. Erfolg bzw. Misserfolg der Charta hängen jedoch sehr stark von der Umsetzung durch die einzelnen Staaten ab, da sie in diesen Punkt einen großen Spielraum haben. Durch die Charta sind die Länder verpflichtet, dem Generalsekretär des Europarates im Abstand von drei Jahren einen Bericht über die Umsetzung der Charta abzulegen. Das Ministerkomitee darf dann in einer offiziellen Empfehlung einzelne Mängel in Bezug auf die Umsetzung der Charta der einzelnen Staaten offen legen. Im Großen und Ganzen ist die Charta, abgesehen von einigen negativen Aspekten positiv zu beurteilen. Ob die wichtigsten Motive der Konvention – das Stoppen des Sprachensterbens und die Schaffung eines positiven Bewusstseins für den Wert der Minderheitensprachen – erreicht wurde, wird die Zukunft zeigen.

3. Die Europäische Menschenrechtskonvention

Obwohl die EMRK kein zentrales Dokument des völkerrechtlichen Sprachenschutzes ist, verdient sie als wichtigstes europäisches Menschenrechtsdokument eine nähere Erörterung. Die EMRK hat eine zweideutige Bedeutung für den Sprachenschutz. Einerseits sind spezielle völkerrechtliche Dokumente zum Sprachen- bzw. Minderheitenschutz erst in jüngster Vergangenheit entstanden. Bis dahin mussten sich die Angehörigen von sprachlichen Minderheiten oft auf die EMRK stützen, um Diskriminierungen aufgrund ihrer Sprache anprangern zu können. Die EMRK ist andererseits jedoch auf den allgemeinen Menschenrechtsschutz und nicht speziell auf den Minderheitenschutz ausgelegt. Zwar wurde bereits im Entstehungsprozess der EMRK vor allem von dänischer Seite die Einführung eines eigenen Minderheitenartikels debattiert, doch dieses Vorhaben konnte sich nicht durchsetzen. Zu Beginn der 1950er Jahre herrschte noch die Meinung vor, dass ein etabliertes und breites Menschenrechtssystem einen eigenen Minderheitenschutz überflüssig mache. Die Bedeutung der EMRK besteht außerdem darin, dass immer wieder die Einführung eines Zusatzprotokolls zum Minderheitenschutz diskutiert wurde. Diese Pläne sind bis heute zwar gescheitert, es ist jedoch nicht ganz auszuschließen, dass die EMRK in Zukunft als Basis für einen Ausbau des europäischen Sprachenschutzes fungieren kann. Zu den sprachenschutzrechtlich relevanten EMRK-Bestimmungen gelten Art. 5 Abs. 2 und Art. 6 Abs. 3 lit. a, e. Diese beiden Artikel gehören zu jenen Bestimmungen der Konvention, die das Grundrecht auf ein faires Verfahren sicherstellen sollen. Der Sprachengebrauch hat in diesem Fall eine herausragende Rolle, da ein faires Verfahren nicht stattfinden kann, wenn der Angeklagte die Verfahrenssprache des Gerichts nicht versteht und sich nicht verständlich machen kann. Auf dem Artikel 8 basiert der Anspruch auf Achtung des Privat- und Familienlebens, seiner Wohnung und seines Briefverkehrs. Da die Sprache das wohl wichtigste Mittel der Kommunikation ist, erklärt sich von selbst, dass sie auch hier eine tragende Rolle spielt. Die sprachenschutzrechtlichen Aspekte dieses Artikels sind betroffen, wenn beispielsweise ein Staat für den privaten bzw. familiären Gebrauch eine bestimmte Sprache vorschreibt oder verbietet (was in Europa nicht mehr der Fall ist). Weiters werden durch diesen Artikel das Recht der Namensführung und der Erhalt der traditionellen Lebensweise bzw. des traditionellen Siedlungsgebietes einer Minderheit gesichert. Insgesamt kann Art. 8 sehr weit ausgelegt werden, wodurch klar wird, dass ein eigenes EMRK-Zusatzprotokoll für Minderheiten notwendig wäre. Die Freiheit der Meinungsäußerung, in Zusammenhang mit dem Empfang und der Mitteilung von Nachrichten oder Ideen wird in Art. 10 garantiert (ohne, dass öffentliche Behörden Zugriff haben oder durch Staatsgrenzen eingeschränkt werden). Anhand mehrerer gerichtlicher Urteile wurde festge-

stellt, dass Abs. 1 des vorliegenden Art. 10 ebenfalls weitläufig definiert werden kann und in diesem Fall kein Recht auf Gebrauch einer bestimmten (Minderheiten-) Sprache besteht. Die Notwendigkeit des Artikels liegt jedoch z.B. in der Freiheit der grenzüberschreitenden Kommunikation, wodurch beispielsweise die slowenische Minderheit in Kärnten mit den Slowenen auf der anderen Seite der Grenze, Kontakte knüpfen und pflegen und dadurch auch die Minderheitensprache – auf der österreichischen Seite – erhalten können. Verboten ist, laut Art. 14, die Diskriminierung bei der Anwendung der Rechte und Freiheiten der EMRK. Dieser Artikel hat eine autonome Geltung, was bedeutet, dass der Artikel auch dann verletzt werden kann, wenn zur gleichen Zeit kein anderes Recht der Konvention verletzt wurde. Das bedeutet, dass eine nicht gerechtfertigte Ungleichbehandlung in Verbindung mit einem bestimmten vom Staat eingeräumten Recht zu einer Verletzung von Art. 14 der EMRK führen kann. Der Artikel ist somit minderheitenschutzrechtlich nicht wichtig.

4. Sprachenschutz in der Europäischen Union

In der Europäischen Union (EU) wird keine systematische Sprachenpolitik betrieben, zudem werden sprachenrechtliche Fragen nur eingeschränkt thematisiert. Aus dieser Situation heraus ergeben sich zwei wesentliche Bereiche: Einerseits die möglichen Konflikte zwischen nationaler Sprachenpolitik und dem Recht der Gemeinschaft, wenn beispielsweise nationale Regelungen den Grundfreiheiten gegenüberstehen oder es zur Diskriminierung von Unionsbürger aufgrund der Sprache kommt. Andererseits hat die vergleichsweise große Anzahl an unterschiedlichen Sprachen, zur Zeit hat die Union 23 offizielle Amtssprachen, enorme administrative Auswirkungen auf die (organisatorischen) Arbeitsabläufe und letztlich

finanzielle Ausgaben für Übersetzungen und Dolmetscherarbeiten innerhalb der Institutionen der EU zur Folge. Resultat ist ein Amtssprachenregime, wodurch Regeln zum Sprachengebrauch in den Institutionen und Organen aufgestellt wurden. Aus den Amtssprachen der Mitgliedsstaaten wurden gleichberechtigte Amts- und Arbeitssprachen der Union. Diese Regelung ist im Vergleich zu z.B. dem Europarat oder den Vereinten Nationen einzigartig, denn im Vergleich haben die meisten internationalen Organisationen nur einige wenige Arbeitssprachen.¹ Die Offenheit der EU für die Sprachen seiner Mitgliedsstaaten bezieht sich allerdings nur auf die offiziellen Amtssprachen der Länder. Sprachliche Minderheiten und deren Bedürfnissen werden von der Gemeinschaft eher „stiefmütterlich“ behandelt. Die gemeinschaftliche Sprachenpolitik beschäftigt sich vorwiegend mit sprachenrechtlichen Fragen in Verbindung mit dem Binnenmarkt und den Grundfreiheiten und Problemen beim Unions-internen Spra-

¹ vgl. Shuibhne: EC law and minority language policy, S.4f.

chenregime. Die speziellen Angelegenheiten und Situationen, denen bedrohte Sprachgemeinschaften gegenüberstehen, finden daher sehr wenig Beachtung in der Europäischen Gemeinschaft. Die EU hat sich den Schutz und die Förderung von Minderheitensprachen auf die Fahnen geschrieben und veröffentlicht immer wieder entsprechende Absichtserklärungen. Ein wichtiger Schritt in diesem Zusammenhang ist Art. 22 der Grundrechte-Charta, mit dem sich die Gemeinschaft unter anderem dazu verpflichtet, die Vielfalt der Sprachen zu achten.¹ Der Sprachenschutz kann daher als Teil des allgemeinen Menschenrechts- und vor allem Grundrechtsschutz angesehen werden. Mit der intensiveren Befassung der Union mit dem Thema Grundrechte wird sich die Stellung des sprachlichen Minderheitenschutzes verändern. Ein wesentlicher Schritt in diese Richtung wird mit dem Vertrag von Lissabon und der Anerkennung der Grundrechte-Charta als gleichrangiges Reglement zu den Verträgen bzw. dem Primärrecht gesetzt. Die EU hat bezüglich des Schutzes von Minderheiten im Allgemeinen und vor allem des Schutzes von Minderheitensprachen keine ausdrücklichen Kompetenzen. Der sprachliche Minderheitenschutz fällt daher in die Kompetenz der Mitgliedstaaten. Diese Tatsache erklärt auch, warum die Union keine eigene systematische Sprachenpolitik verfolgt. Eine ausdrückliche Politik zugunsten sprachlicher und sonstiger Minderheiten stand von Anfang an nicht auf der europäischen Agenda, somit wäre sie auch kaum umsetzbar gewesen. Sogar aus aktueller Sicht ist es fraglich, ob EU Staaten, die Minderheiten leugnen wie vor allem Frankreich und Griechenland, eine ausdrückliche Kompetenz der Gemeinschaft in diesem Bereich akzeptieren würden. Im europäischen Primärrecht existieren jedoch ein paar Bestimmungen, die diesen Themenbereich zumindest streifen. Im Rahmen der übertragenen Kompetenzen kann die Gemeinschaft auch ohne ausdrückliche Zuständigkeit für Angelegenheiten des sprachlichen Minderheitenschutzes Regelungen erlassen, die sich zumindest indirekt auf die verschiedenen Minderheiten positiv auswirken könnten.² Wichtig bezüglich der Achtung von sprachlichen Aspekten ist hier vor allem die Arbeit des EuGH, der mit seinen Urteilen in gewisser Weise die Gesetzgebung beeinflusst und somit einen wesentlichen Beitrag zu einer künftigen europäischen Sprachenpolitik leistet.³ Auch wenn die EU aufgrund mangelnder Zuständigkeit bis jetzt keine europäische Rechtsakte zum Sprachenschutz erlassen hat, so hat sie doch einen großen und wichtigen Einfluss auf die Lage der sprachlichen Minderheiten in den einzelnen Ländern, so wurde beispielsweise von den Beitrittskandidaten der Osterweiterung die Schaffung bestimmter Standards im jeweiligen nationalen Minderheitenschutzrecht gefordert. Ansonsten geht es der Union hauptsächlich um den

¹ vgl. Europäische Grundrechte-Charta vom 18.12. 2000, ABl 2000 C 364.

² vgl. Streinz: Minderheiten- und Volksgruppenrechte in der Europäischen Union, S.11ff.

³ Bedeutende Urteile sind z.B. Fall Mutsch, Rs C137/84, Slg 1985, 2681; Fall Groener Rs C379/ 87, Slg 1989, 3967; Fall Bickel und Franz Rs. C274/96 Slg 1998, I-7637.

kulturellen Sprachenschutz als Teil des kulturellen Erbes Europas, bei dem die bedrohte Sprache als solche und nicht die sprachliche Minderheit im Mittelpunkt steht. Ohne zusätzliche Kompetenz wird sich die EU auch in Zukunft auf die ideellen und finanziellen Förderungsmaßnahmen für den Sprachenschutz in der Gemeinschaft beschränken. Was die Arbeit der Europäischen Union im Bereich des Sprachenschutzes betrifft muss kritisch bemerkt werden, dass die Gemeinschaft ihren vorhandenen Handlungsspielraum nicht vollständig ausnützt. Das Zukunftspotential einer bedrohten Sprache hängt im Wesentlichen vom Wohlwollen des Staates ab.

5. Resümee

Auf Grund der starken Zurückhaltung vieler Staaten bezüglich der Gewährung von Minderheitenrechten,¹ wurden auf völkerrechtlicher Ebene Schritte in diese Richtung getätigt. Vor allem der Europarat hat sich mit diesem Bereich beschäftigt. Ergebnis dieser Arbeit sind zwei wesentliche Dokumente: die Europäische Charta der Regional- oder Minderheitensprachen und das Rahmenübereinkommen zum Schutz nationaler Minderheiten. Es hat den Anschein, dass viele Staaten eine völkerrechtliche Maßnahme zum Anlass nehmen, im eigenen Land selbst etwas zu tun. Und auch, obwohl der Europarat im Bereich der beiden erwähnten Dokumente nur sehr schwache Kontrollmöglichkeiten hat, so kann diese Initiative langfristig gesehen doch positives für und in den einzelnen Mitgliedsländern bewirken. Die Vertragsstaaten müssen sich bei Säumnissen vor dem Europarat verteidigen und können die Handhabung ihrer (sprachlichen) Minderheiten nicht mehr als allein interne, nationale Thematik abtun. Die Schutzmaßnahmen der Charta beziehen sich dezidiert auf die Minderheitensprachen und nicht nur auf die klassischen Anti-Diskriminierungsbestimmungen.

Einer Sprache muss ein Platz in der Öffentlichkeit eingeräumt werden, damit sie die lebensnotwendige gesellschaftliche Funktion ausüben kann, den ansonsten stirbt die Minderheitensprache mit der Zeit aus und ist nur noch im Museum zu finden.² Die juristische Perspektive hinsichtlich des Sprachenschutzes bezieht sich daher weniger auf Förderung und Subvention kultureller Projekte, sondern vermehrt auf gesetzliche und administrative Aktionen, welche die Sicherung einer Sprache in öffentlichen Domänen (vor allem: Bildungswesen, Justiz, Verwaltung, Wirtschaft, Medien) zum Gegenstand haben. Der Gebrauch von Min-

¹ Vgl. Carcassonne : Etude sur la compatibilité entre Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la Constitution, Rapport au Premier Ministre, septembre 1998, 130 p. téléchargeable gratuitement sur le site internet de la Documentation française à l'adresse suivante :

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/984001697/0000.pdf>

² Fischer: Die Einstellung der Sprecher zu ihrer Sprache: Okzitanisch und Bündnerromanisch im Vergleich. Veitshöchheim bei Würzburg 1993, S.235.

derheitensprachen in diesen Bereichen kann jedoch kaum durch kulturelle Förderungsmaßnahmen erzielt werden. Vielmehr sind in diesem Zusammenhang entsprechende rechtliche Gewährleistungen zu erstellen, die es einer Minderheitensprache ermöglichen eine öffentliche Funktion wahrzunehmen und sich hierdurch fortzuentwickeln. Dies ist die wesentliche Aufgabe des Sprachenschutzes durch rechtliche Maßnahmen und macht den juristischen Aspekt in der Sprach-erhaltung aus. Die rechtliche Verankerung des Sprachenschutzes ist für den Erhalt und die Revitalisierung bedrohter Sprachen jedoch bei weitem nicht ausreichend. Letztlich ist die eigene Identifizierung der Bürger mit der Sprache das Um und Auf um sie vor der existenzbedrohenden Minimierung zu schützen. Das Ziel aller Maßnahmen zum Sprachenschutz muss im Endeffekt darauf basieren, dass für die bedrohten Sprachen ein freundliches Umfeld geschaffen wird, in dem sie sich entwickeln und vielleicht konsolidieren kann. Da in vielen Staaten immer noch ein minderheitenfeindliches Klima herrscht, muss im Rahmen des Sprachenschutzes unermüdlich daran gearbeitet werden, dass der Gebrauch einer Minderheitensprache für die betroffenen Menschen zu keinen sozialen oder rechtlichen Nachteilen mehr führt. Erst wenn eine sprachliche Minderheit sowohl im privaten als auch im öffentlichen Umfeld aus Überzeugung die eigene Sprache verwendet, hat der Sprachenschutz eine Chance auf dauerhaften Erfolg. Sowohl das Bewusstsein der einfachen Bevölkerung als auch jenes der politischen gesellschaftlichen und wirtschaftlichen Elite muss dahingehend gebildet werden, dass Minderheitensprachen keine Gefahr sondern eine Bereicherung für jeden Staat sind.¹ Vielerorts muss eine solche Überzeugungsarbeit sogar bei den betroffenen Sprachengemeinschaften selbst geleistet werden. Diese haben aufgrund staatlicher „Verleumdungsaktionen“ oft keinerlei Wertschätzung für die eigene Sprache. Es erscheint bedenklich, dass ein „JA“ zur eigenen Sprache erst dann zu hören ist, wenn es eigentlich schon fast zu spät und die Sprache als Kommunikationswerkzeug des Alltags beinahe verschwunden ist. Dies ist auf die meisten europäischen Staaten zutreffend, die nach Jahrzehnten der Vernachlässigung oder Unterdrückung erst in jüngerer Zeit die Sprachenvielfalt des Kontinents zumindest als kulturelles Erbe anerkennen.

Texte

BUNDESGESETZBLATT BGBl III 1998/120

COUNCIL OF EUROPE: ETS Nr. 148, Explanatory Report, Nr. 11, 74

EUROPÄISCHE CHARTA DER REGIONAL- ODER MINDERHEITENSPRACHEN

05.11.1992, SEV Nr. 157, BGBl III 2001/ 216

EUROPÄISCHE GRUNDRECHTE-CHARTA vom 18.12. 2000, ABi 2000 C 364

EUROPÄISCHE KONVENTION ZUM SCHUTZE DER MENSCHENRECHTE UND GRUNDFREIHEITEN 04.11.1950, BGBl 1958/ 210 idgF.

¹ vgl. Council of Europe, ETS Nr. 148, Explanatory Report Nr. 74.

Literatur

- BURR Isolde/GRECIANO Gertrud (Hrsg.): Europa: Sprache und Recht / La construction européenne : aspects linguistiques et juridiques, Schriften des Zentrum für Europäische Integrationsforschung, Nomos, Baden-Baden, 2003
- GRECIANO Philippe : La construction européenne à travers droits et langues. Un regard franco-allemand. Nouveaux Cahiers d'Allemand, n°3, Nancy, 2007, p. 313-324
- GRECIANO Philippe : Die Gerichtsbarkeit der Europäischen Gemeinschaften. Rechtsprechung und Rechtssprache aus französischer Perspektive. Schriften zum internationalen und öffentlichen Recht, Nr. 64, Peter Lang, 2007
- FISCHER Johann: Die Einstellung der Sprecher zu ihrer Sprache: Okzitanisch und Bündnerromanisch im Vergleich. Veitshöchheim bei Würzburg 1993
- MULLER Friedrich/BURR Isolde (Hrsg.): Rechtssprache Europas. Reflexion der Praxis von Sprache und Mehrsprachigkeit im supranationalen Recht. Schriften zur Rechtstheorie, Heft 224, Duncker & Humblot, Berlin, 2004
- SHUIBHNE Niamh Nic: EC law and minority language policy culture, citizenship and fundamental rights. The Hague 2002
- STREINZ Rudolf : Minderheiten- und Volksgruppenrechte in der Europäischen Union. in: Blumenwitz Dieter/ Gornig Gilvert (Hrsg): Schutz von Minderheiten- und Volksgruppenrechten durch die Europäische Union. Köln 1996
- VIAUT Alain (Hrsg.): Langues d'Aquitaine: Dynamiques institutionnelles et patrimoine linguistique. Talence 1996
- VIAUT Alain: The European Charter for Regional or Minority Languages: Sociolinguistic Particularities and the French Configuration. Working Paper 15, 2004
www.ciemer.cat/mercator/pdf/wp15-def-ang.PDF (verfügbar August 2009)
- WOERHLING Jean-Marie: The European Charter for Regional or Minority Languages: A critical commentary, Strasbourg 2005

**A l'UFR lettres et langues de l'Université de Tours :
Les juristes-linguistes à l'international**

Gérée au niveau Licence 3 par l'UFR Lettres et Langues cette filière forme des étudiants qui s'intéressent aussi bien aux langues (deux langues étrangères sont obligatoires) qu'aux études de droit.

Linguistik online

Fortschritte in Sprach- und Textkorpusdesign und linguistischer Korpusanalyse I

www.linguistik-online.org/38_09/

ou

www.linguistik-online.de/38_09/

Andrea Abel/Stefanie Anstein/Stefanos Petrakis (Bozen): Die Initiative Korpus Südtirol
Odete Pereira da Silva Menon/Edson Domingos Fagundes/Loremi LoregianPenkal (Paraná):
The VARSUL Database
Marina Petkova: Das Korpus des Projekts "Mischphänomene zwischen Dialekt und Standard-
sprache in der Deutschschweizer Diglossie". Über die Schwierigkeit, selten vorkommende
Phänomene zu dokumentieren
Petr Pořízka : Olomouc Corpus of Spoken Czech: Characterisation and Main Features of the
Project
Sixta Quassdorf: HyperHamlet Intricacies of Data Selection Stefano Rastelli: Learner Corpo-
ra without Error Tagging
Tobias Roth: Verteilte Korpusabfragesysteme
Karina SchneiderWiejowski: Sprachwandel anhand von Produktivitätsverschiebungen in der
schweizerdeutschen Derivationsmorphologie
Review: Parodi, Giovanni (ed.) (2007): Working with Spanish Corpora.London/New York:
continuum. Sönke Matthiessen

Heftherausgeberin : Annelies Häcki Buhofer

Réception et évolution du concept de *Forme Interne* de W. von Humboldt.

Les concepts de *vision du monde* et de *forme interne* de Wilhelm von Humboldt pourraient aisément être plébiscités par les linguistes comme ‘cas d’école’ illustrant la réalité de l’étude théorique et méthodologique de la réception des idées. Cette réalité est complexe comme tout ce qui a trait à l’histoire des hommes et des cultures. Son étude fait notamment intervenir des savoirs multiples et requiert une méthodologie adaptée au traitement de données de nature si diverse. Il sera question ici plus particulièrement de la *forme interne*, de sa réception et de ses évolutions. En effet, le concept de *vision du monde* a fait l’objet d’une monographie¹ et d’un article qui, traitant de la présence humboldtienne dans la linguistique cognitive européenne², évoque par voie de conséquence, quelques aspects méthodologiques du travail. Il y est expliqué par exemple, dans le cadre de cette reconstruction des influences scientifiques, la motivation de ne prendre en compte que les textes qui citent explicitement Humboldt ou se réfèrent à des concepts du linguiste allemand sous leur nomination d’origine. Se trouve aussi argumenté le fait d’avoir écarté toute remarque sur une influence souterraine diffuse que l’on devine, mais que l’on ne peut attester (au sens le plus littéral du terme) et qui a été appelée³ par D. Ferrari-Bravo et S. Tchougounnikov respectivement « humus » et « substrat », une terre intellectuelle brassée, à partir de laquelle ont germées des idées nouvelles sans que l’on puisse dégager précisément les racines de celles-ci. L’étude des évolutions du concept de *forme interne* m’invite à revenir sur ces distinctions valables dans le cas du concept de *vision du monde*. Les questions posées par J. Schlanger au sujet de la circulation des idées entre les sciences et de ce qui « voyage » réellement renvoient parfaitement à mes préoccupations concernant les concepts linguistiques et en particulier celui de *forme interne*:

Entre les sciences, il y a ainsi, tantôt plus rarefiée, tantôt plus abondante, une véritable circulation des concepts. L’étude historique et critique de cette circulation des concepts constituerait à elle seule un vaste champ de recherches. Peut-être permettrait-elle d’apporter les éléments d’une réponse à une question qui ne relève jusqu’ici que du point de vue personnel et pour ainsi dire local du théoricien qui l’envisage: dans ces

¹Voir Chabrolle-Cerretini (2007 b)

²Voir Chabrolle-Cerretini (2007 a)

³Céline Trautmann-Waller dans son « Introduction » au numéro de la *Revue germanique internationale*, « L’Allemagne des linguistes russes », rappelle ces deux termes évoquant les conditions historiques qui font que les linguistes russes sont imprégnés de la linguistique allemande du XIX^e siècle.

phénomènes de vases communicants, d'un domaine à l'autre quelque chose passe, mais qu'est-ce qui passe? Est-ce le centre actif des questions et des méthodes, ou l'écorce purement verbale, la plus dogmatique et la plus tôt périssable ? Y a-t-il là, pour l'ensemble de la pensée scientifique, bouture, c'est-à-dire gain, expansion, accroissement, ou mimétisme, c'est-à-dire stérilité et dégradation? (Schlanger 1995 : 21)

Le plan que je suivrai s'impose pratiquement de lui-même. Je partirai du concept tel que Humboldt le définit pour envisager ensuite dans une seconde partie les traits conceptuels qui ont évolué diversement. La conclusion sera consacrée aux questions que soulèvent ces évolutions par rapport aux idées d'origine.

1. Le concept de *forme interne* de W. von Humboldt.

1.1. Le concept dans les textes humboldtiens.

Ce que j'ai désigné jusqu'à présent, en français, par « forme interne »¹ peut renvoyer chez Humboldt à deux lexèmes : « Sprachform » et « Innere Sprachform ». Ces deux termes se traduisent alors par « forme de la langue » et « forme interne de la langue ». Tous les deux apparaissent dans les textes d'après 1820, se stabilisant dans les derniers, ceux écrits entre 1827 et 1835 :

1) (1827-1829) *Über die Verschiedenheiten Sprachbaues*.

2) (1830-1835), *Über die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaues und ihren Einfluss auf die geistige Entwicklung des Menschengeschlechts*.

Ces deux textes sont réunis dans l'*Introduction à l'œuvre sur le Kawi*². Deux remarques d'importance sur lesquelles nous reviendrons s'imposent dès à présent.

La première concerne le fait que le concept de *forme* arrive tardivement dans les textes relatifs au projet de recherche linguistique, si l'on considère que le premier peut être celui de 1812 *Essai sur les langues du nouveau continent*, initialement destiné à la partie linguistique de *Relation historique du voyage aux régions équinoxiales du Nouveau continent* d'Alexander von Humboldt.

La seconde remarque est que le concept apparaît d'abord sous la formulation *Sprachform* puis celle-ci semble être renforcée par l'adjectif « Innere ».

¹ Les deux traducteurs français des œuvres linguistiques de Humboldt (P. Caussat, D. Thouard) ont employé le terme de *forme interne*, les spécialistes français et étrangers aussi. A noter que J. Fontaine, spécialiste du monde slave préfère le terme de forme intérieure pour ne pas se situer, dit-elle, dans une opposition au contenu ou à la matière. (Fontaine 2006)

² Caussat Pierre, (1974), *Introduction à l'oeuvre sur le Kawi et autres essais*, traduction et introduction de, Paris, Seuil.

Sur l'histoire des manuscrits et l'édition des textes de Humboldt, voir Trabant Jürgen (2002) « L'édition des œuvres linguistiques de Humboldt. Le sort d'un legs intempestif », Dossier HEL, n°1, *Editer et lire Humboldt*, A-M Chabrolle-Cerretini éd., Paris, SHESL, disponible sur Internet.

De façon générale, l'écriture théorique de Humboldt peut être caractérisée par deux traits.

D'une part, chez Humboldt, le contenu d'un concept se constitue peu à peu, au fil des textes. Le linguiste n'enferme jamais un concept dans une définition lexicographique.

D'autre part, la particularité de ses textes réside dans le fait que tout se tient, qu'un concept entraîne un autre et qu'à l'image (inépuisable) des poupées russes, les concepts sont liés les uns aux autres et que l'on peut avoir l'impression qu'en cherchant exclusivement les développements sur un point en particulier, on ne peut faire à moins que de prendre en compte aussi des textes sur d'autres aspects de la théorie car, grâce à cet éclairage maximal, chaque point particulier prend toute sa puissance.

C'est dans cet esprit que S. Raynaud (Raynaud 2005) souligne la nécessité de replacer la *forme interne* dans sa relation conceptuelle avec la diversité du genre humain et la diversité des langues, corrélée et subordonnée à la nécessité de produire une force spirituelle continuellement en mouvement et toujours plus élevée et exigeante. De même, pour une meilleure compréhension, je pense qu'il est nécessaire d'envisager également la *forme interne* par rapport à la nature du langage et son origine.

Il conviendra aussi de garder en mémoire que le concept de *forme interne* s'est progressivement développé au sein de la théorie parallèlement à la diminution de l'espace occupé par celui d'*analogie*.

1.2. La *forme de la langue* et l'individuation du langage.

Chez Humboldt la langue est un organisme vivant relié à la pensée et à la réalité extra-linguistique:

Le langage se place entre l'univers et l'homme ; il nous représente bien le premier, mais d'après sa façon ; et nous sommes incapables de nous faire de quoi que ce soit, des notions claires, précises et propres à servir notre raisonnement sans l'aide des mots (Humboldt 1812¹ /GS V : 331).

Le langage est ainsi posé comme médiateur indispensable entre le monde et l'homme. La langue est par ailleurs un élément constitutif de la pensée. La dimension cognitive est détaillée. Humboldt distingue quatre étapes dans l'acte de représentation du réel par le langage. Il y a premièrement la perception subjective de l'objet, sa phase de représentation par l'esprit puis deuxièmement la représentation elle-même, troisièmement, la réalité acquise de cette représentation dès lors que l'individu entre en communication avec autrui et se réfère à

¹ Le texte de 1812 *Essai sur les langues du nouveau continent* a été écrit, en français, par Humboldt. Le texte cité est dans sa version originale.

cette représentation et enfin la réalité obtenue dans la réciprocité du dialogue quand autrui reproduit cette représentation.

La relation pensée $\Leftrightarrow$ langue $\Leftrightarrow$ monde est alimentée par une force extérieure, la nation. Dans le même temps et de façon récursive, la nation est nourrie par ce processus dynamique pour se constituer en tant que nation, car, c'est presque là chez Humboldt l'enjeu de la nation qu'il définit comme :

[...]un groupe d'hommes occupés à donner forme, d'une façon déterminée, à une langue (Humboldt GS VII : 171/Caussat 1974 : 324).

Une nation est, en ce sens, une forme spirituelle d'humanité caractérisée par une langue déterminée et qui s'est individualisée en relation avec une totalité faite d'idéalité (Humboldt GS VI :125/Caussat 1996 :455).

La *forme interne* est le lieu de rencontre du rapport pensée $\Leftrightarrow$ langue $\Leftrightarrow$ monde alimenté par la nation. Le mouvement incessant qui relie la pensée avec la langue, le monde et la nation se manifeste sous une forme dynamique singulière. Les trois termes sont importants :

- « forme » parce que ce n'est pas encore quelque chose de matérialisé,
- « singulière » parce que c'est ce que je nomme le point d' « inflexion » interne, là où le langage en général se fait langue singulière,
- enfin « dynamique » parce que c'est une force agissante en perpétuel mouvement qui opère ce passage.

La *forme* dans toute son abstraction et son activité renvoie à l'essence de la singularité de la langue. Comme l'a signifié J. Fontaine (voir note 4) par son choix de parler de « forme intérieure » et non de *forme interne*, ce qui est difficile à nommer est effectivement le fait que ce que Humboldt appelle la *forme* de la langue n'est pas concret, mais se trouve néanmoins au cœur de ce qui travaille la langue pour qu'elle se manifeste telle qu'on la perçoit. Ainsi que l'a écrit H. Dilberman : « La forme de la langue doit être comprise comme une réalité dynamique » (Dilberman 2005 : 128). Cette dimension abstraite de la *forme* de la langue est une force active spirituelle qui est à l'oeuvre pour chacun des peuples afin qu'il individualise son rapport au monde par le langage. La *forme interne* est l'élément de réponse théorique à la question des différences entre les langues. La diversité des langues correspond à la multiplicité des développements cognitifs qui révèle les particularités du rapport au monde de chaque groupe humain parlant une langue singulière. Ce processus de particularisation à partir d'une aptitude partagée par tous les hommes est la *forme*, le lieu où l'on passe d'une condition générale et homogène à une condition singulière et hétérogène. Humboldt est sans ambiguïté sur le rapport langage/langues :

[...] toutes les langues, sans exception, se retrouvent, et toutes leurs particularités les plus divergentes entre elles se réunissent dans la faculté de langage de l'homme (Humboldt 1812/ GS V : 308-309).

Le linguiste n'hésite pas à comparer la diversité linguistique à la diversité humaine. Il y a de l'humanité chez chacun d'entre nous et à la fois, nous sommes tous différents, à l'instar des langues qui se différencient toutes les unes par rapport aux autres et présentent pourtant toutes les caractéristiques du langage :

C'est encore avec les traits du visage que la comparaison est la moins mauvaise. L'individualité est là, offerte, on décèle des similitudes, mais on aura beau mesurer et décrire les parties, leur détail comme leur somme, on ne parviendra pas à opérer la synthèse conceptuelle de l'originalité vivante qui repose sur l'ensemble et sur son style inimitable ; d'où l'impression différente produite par chaque physionomie selon les spectateurs (Humboldt GS VII :48/Caussat 1974 :186).

1.3. La *forme interne* : une activité spirituelle incessante.

La *forme interne* peut ainsi être définie comme une force créatrice qui résulte de l'interdépendance entre la langue, la pensée et la réalité extra-linguistique. Elle est à la fois synthétique et dynamique. Pour Humboldt, le langage est lié par essence à cette activité :

L'essence de la langue consiste à couler la matière du monde phénoménal dans la forme de la pensée ; son aspiration est toute formelle, et comme les mots, qui sont l'aspect matériel, sont mis à la place des objets, il faut qu'une forme leur corresponde, à laquelle ils sont soumis (Humboldt GS IV : 17/ Thouard 2000 : 89).

La *forme de la langue* est la modalité de réalisation de cette propriété:

Car la langue entretient avec cette force spirituelle une affinité étroite, valable également pour l'ensemble et pour chacun de ses éléments ; à cette force rien de ce que la langue contient n'est ou ne demeure étranger. Mais la langue ne se contente pas de recueillir passivement des impressions ; au milieu de l'infinie multiplicité des perspectives intellectuelles, elle en élit une sur laquelle elle se guide et en fonction de laquelle elle module les influences qu'elle reçoit de l'extérieur (Humboldt GS VII :40/Caussat 1974 :176).

Chez Humboldt, il est clair que la relation universelle langue, nation, pensée est de type constitutif et n'induit pas de rapport de causalité entre une langue et une manière de saisir linguistiquement le monde ou encore entre une langue et un peuple. Cette force intervient dans l'émergence d'une langue et continue de l'irriguer tout au long de son existence. Elle évolue et se transforme dans les limites de l'individualité de la forme qui garantit son unité. Dès lors que les changements dépassent celles-ci, une nouvelle forme de langue prend corps. Ce

mouvement interne animé par le principe d'analogie corrige considérablement la part aléatoire des changements potentiels. Néanmoins Humboldt considère que le temps, les migrations des hommes, le métissage des races et les changements des conditions politiques et culturelles des peuples contribuent aussi à ces évolutions :

Il suffit d'une inflexion différente donnée au principe unifiant, d'un renouvellement des perspectives qui s'offrent à l'esprit d'un peuple, pour que surgisse dans la réalité une langue nouvelle ; de même, lorsqu'une nation subit des bouleversements qui affectent gravement sa langue, il s'agit pour elle d'y faire face en prenant en charge et en informant les éléments que de telles perturbations modifient ou renouvellent (Humboldt GS VII :245/Caussat 1974 :397).

Cette force transcende les générations des communautés de locuteurs parlant la langue et participe à la dimension historique de la langue :

J'ai déjà, un peu plus haut, attiré l'attention sur le fait que – si je puis employer cette expression- nous nous trouvons plongés, avec nos recherches linguistiques, au beau milieu de l'histoire, et que pas plus une nation qu'une langue, parmi celles que nous connaissons, ne présente de titres suffisants à se voir qualifier d'originale. Chacune est, en effet, déjà pourvue d'un matériau travaillé par les générations antérieures, depuis un passé lointain qui nous échappe ; et, ainsi que je l'ai déjà expliqué, l'activité spirituelle qui profère la pensée en l'incarnant dans l'expression a toujours affaire à un contenu déjà donné ; elle opère une réorganisation plutôt qu'une production au sens rigoureux du terme (Humboldt GS VII : 47/Caussat 1974 :184).

En ce sens, la *forme* est un itinéraire, un chemin :

Aussi ces lois ne sont-elles rien d'autre que les chemins frayés par l'activité spirituelle produisant la langue ou, pour employer une autre image, ne sont que les formes qui servent de matrice aux éléments phonétiques qu'elle grave (Humboldt GS VII : 86/Caussat 1974 :231).

1.4. La double nature constitutive de la *forme interne*.

Le concept de *forme interne* contribue pleinement à l'effort de Humboldt de théoriser l'unité de la langue, en renvoyant autant aux principes de formation de celle-ci qu'aux éléments formés. En effet, la *forme* se manifeste dans les choix de structuration et les résultats de cette structuration [bau /charpente-structure]. Ce concept va au-delà de la formation lexicale, des règles grammaticales et inclut ce qui précède cette formation :

Le concept de forme de langue a une extension qui va bien au-delà des simples règles de la syntaxe du discours et même de la formation lexicale, dans la mesure où l'on entend par là l'application de certaines catégories logiques universelles, telles qu'action,

passion, substance, qualité, etc., aux racines et aux thèmes nominaux (Humboldt GS VII :49/Caussat 1974 :186).

La *forme* renvoie à la façon dont la langue a privilégié certains moyens pour s'acquitter de sa tâche qui est de satisfaire les besoins de la communication d'un point de vue grammatical et lexical. La *forme interne* ne correspond pas pour autant à son matériau [stoff], mais plutôt à ce qui va faire que le matériau qui se stabilisera¹ pour constituer la langue soit tel ou tel :

A la forme s'oppose, il est vrai, un matériau ; mais, pour trouver le matériau qui répond à la forme de la langue, il faut sortir des limites de la langue. Car à l'intérieur de ses limites, il n'y a de matériau [...] (Humboldt GS VII :49/Caussat 1974 :186).

Si effectivement la *forme* et le matériau sont différents, ils sont malgré tout inséparables. Comme l'avait déjà écrit Aristote dans *Métaphysique*, la forme n'est forme que dans sa relation avec le matériau et il en est de même pour le matériau qui ne le devient que dès lors qu'il se trouve investi par la *forme*.

Au début de ce travail de formation, la *forme interne* scelle définitivement le lien entre le réel et le groupe de locuteurs en réalisant la jonction entre le son qui est matière et ce qui est à exprimer, le concept :

La combinaison de la forme phonétique et des lois internes de la langue est ce qui conditionne la possibilité du plein accomplissement des langues : accomplissement dont le plus haut régime est atteint lorsque cette combinaison, à force de s'inscrire dans la rencontre simultanée des actes indéfiniment répétés qui jalonnent l'incarnation de l'esprit dans la langue, aboutit à une parfaite interpénétration (Humboldt GSVII :94/Caussat 1974 :241).

C'est par le mot que la représentation du monde est exprimée. Le mot est défini comme une « unité en partie double, résultant de la convergence du phonétisme et du concept (Humboldt GS VII :72 / Caussat 1974 : 213) ». Trois relations entre le monde et le concept sont envisageables, l'imitation directe, une représentation symbolique, une représentation analogique, de loin la plus importante. En ce qui concerne la relation entre le son et le concept, l'iconicité du son est en harmonie avec le contenu. Ensuite la *forme interne* élabore ses lois d'organisation lexicale et grammaticale dont Humboldt dresse une liste dans un développement consacré à la recherche de la *forme interne* qui ne peut se saisir qu'*a posteriori*, dans la langue réalisée :

[...] comment, du point de vue des sons, des mots proviennent-ils de mots ?

¹ Même si Humboldt envisage la *forme* dans une constante évolution, les éléments linguistiques comme l'ensemble des rapports entre les éléments se stabilisent à un moment donné.

-selon quel mode de représentation dans la signification des mots des concepts peuvent-ils être dérivés de concepts ?
-comment les mots se comportent-ils par rapport aux concepts ? chacun épuise-t-il celui qu'il désigne ou bien contient-il également plusieurs [concepts] voisins ?
-y a-t-il un rapport identifiable entre les sons et leurs significations, et lequel ? (Humboldt GS V : 423/ Thouard 2000 : 135)

[...] quelles perspectives elle [la langue] de chacune des parties du discours prise séparément et de leur liaison ?

De quelle espèce de marque elle se sert pour désigner les concepts grammaticaux (apposition, flexion, apophonie, etc.)

Quels éléments phonétiques elle destine à cette fin (s'agit-il seulement de certains sons, comme ceux qu'on dit en arabe serviles, ou bien de tous, et lesquels, cas par cas ?) (Humboldt GS IV : 423/Caussat 1996 : 436)

Au niveau tant lexical que grammatical, aucun élément n'est isolé, rien n'est une singularité à part :

Il est évident, toutefois, que le concept de forme ne valide pas le fait isolé lui-même, il ne donne droit de cité aux cas particuliers que dans la mesure où ils impliquent une méthode autonome d'engendrement de la langue. [...] La forme est le lieu spirituel unifiant l'ensemble des éléments distincts qui, par contraste avec elle, font figure de matériau (Humboldt GS VII :50/Caussat 1974 :187).

Ce qui renforce cette approche globale est que Humboldt ne maintient pas de séparation très rigide entre le lexique et la grammaire.

De toute évidence la *forme interne* se révélera aussi dans les actualisations de la structure [Charakter/caractère], particulièrement dans la production littéraire de la nation et dans la [Weltansicht/vision du monde] l'approche linguistique particulière du monde qui se dégage de la structure et du caractère.

La forme interne se révèle un concept fondamental dans la théorie humboldtienne puisque comme l'écrit H. Dilberman il intègre « les approches esthétique, grammaticale et génétique de l'identité de l'idiome » (Dilberman 2005 : 135).

2. Evolutions du concept de *forme interne*.

L'étude des évolutions du concept de *forme interne* de Humboldt nous mène principalement à l'aire linguistique et culturelle russe. La raison n'est pas arbitraire, mais tient en ce que P. Sériot a appelé le « neo-humboldtianisme » ou « humboldtianisme ». Par ces termes, il désigne des idées qui s'apparentent à celles du linguiste allemand. La référence à Humboldt peut être attestée ou pas et les idées peuvent s'être éloignées de la théorie d'origine. Cette particularité russe est à mettre sur le compte d'une forte imprégnation de la linguistique al-

allemande¹ du XIX^e chez les linguistes slaves. Dans la deuxième partie du XIX^e comme au début du XX^e, Humboldt était essentiel dans toute formation linguistique et philosophique en Allemagne, mais aussi en Russie. Il était lu bien sûr en allemand, mais en russe aussi, dès 1859. Pour D. Ferrari-Bravo, si la philosophie russe est presque entièrement de « matrice allemande », le concept de *forme* est le « plus productif » (Ferrari-Bravo 2006 : 29). Deux évolutions de la forme interne sont retenues ici. Si elles font l'objet de deux paragraphes distincts, bien des liens les unissent : une focalisation du contenu de la *forme* sur le mot et une dimension psychologique de la forme. La création littéraire nationale est également un sujet qui aurait pu être abordé, mais il mérite un traitement approfondi qui n'a pas sa place ici.

2.1. La *forme* interne du mot.

C'est avec A. Potebnja (1835-1891) que s'opère le passage de la *forme* de la langue à la *forme* du mot. Dans *La pensée et le langage*, publié en 1862, il définit le mot ainsi :

Dans un mot, nous distinguons : une *forme externe*, c'est-à-dire le son articulé, un *contenu*, objectivé par l'intermédiaire du son, et une *forme interne*, autrement dit la plus proche signification étymologique du mot, la manière dont le contenu est exprimé (Zenkine 2006 : 64)

Le *contenu* et la *forme interne* sont pensés dans une dimension diachronique alors que chez Humboldt la connivence interne au mot, entre le son et le contenu était appréhendée dans toute la systématicité de la langue.

B. Gritsov (1895-1950) reprendra l'idée de la forme interne du mot en la nommant « mot vivant » dans *Psychologie de l'écrivain* écrit en 1924, publié en 1988, après la mort de l'auteur. Le titre de l'ouvrage indique que cette fois ce n'est pas tant le mot lui-même qui est étudié, mais davantage le rapport que l'écrivain entretient avec le mot. Ainsi celui-ci sera défini par son attrait pour la sonorité ou au contraire l'étymologie, etc. B. Gritsov s'éloigne du rôle de la *forme interne* défini par Humboldt, mais aussi par Potebnja et transfère des propriétés du concept sur la forme externe.

De son projet de philosophie phénoménologique *Le phénomène et le sens* (1914) à l'application de sa pensée à la linguistique dans *La forme interne du mot* (1927), G. Spet (1879-1937) redonne quelques couleurs fondamentales au concept de *forme interne* :

¹ Voir les travaux de P. Sériot, C. Trautmann-Waller et de R. Comtet sur le sujet.

La poétique psychologique, la poétique comme psychologie de l'œuvre d'art est dépassée. Notre antipotebnianisme est un sain mouvement. A la suite des herbartiens¹ en général et de Steinthal et Lazarus en particulier, Potebnja a compromis l'idée de forme interne de la langue (Spet 1989, cité par Zenkine 2006 : 70).

En fait, G. Spet lit attentivement Humboldt et tente de s'en démarquer sur des points qui lui semblent peu satisfaisants, notamment sur la définition du mot qui associe deux entités distinctes, le son et le concept :

Si comme l'établit fermement Humboldt, la langue ou, pour parler empiriquement, le son, est nécessaire pour pouvoir former le concept (mais le son, à son tour, comme phénomène langagier, n'est rien d'autre que « l'incarnation de la volonté de le produire », et, en plus, avec la vocation précise d'exprimer une pensée), alors il est clair que dans cette volonté se trouve cette seule intention du mot en tant que tout - intention qui rassemble, dans la concrétude du mot, les aspects (de ce mot) qui ne sont inséparables qu'abstraitement : "l'aspect sensible" et "l'aspect logique" (Spet1927/ed.1999/trad. M. Dennes 2006 :89).

En situant son propos dans l'acte d'énonciation, G. Spet distingue la signification, le sens et l'entéléchie. Avec cette tripartition, notamment l'apparition de l'entéléchie, se trouve évoquée l'idée que le sujet parlant, à chaque énonciation, peut intervenir sur le « matériau signifiant » initial et se révèle en mesure de le modifier. G. Spet définit ainsi la forme interne du mot :

[...] une définition négative : la forme interne n'est pas une forme phonique sensible et n'est pas non plus la forme même de la pensée, comprise abstraitement, comme elle n'est pas la forme d'un objet – constituant le contenu pensé de n'importe quelle modification de l'être -(et donc) d'un objet compris aussi abstraitement.

Une définition positive : mais la forme interne utilise la forme phonique pour désigner les objets et les liens entre les idées, selon les exigences de la pensée concrète. Pour cela, elle utilise la forme externe afin d'exprimer n'importe quelle modification du contenu objectif sur lequel se penche la pensée –contenu qui, dans ce cas, est appelé sens, dans la mesure où il est nécessaire que l'expression et les sons, dans la réalité concrète de leur être langagier, constituent non seulement une unité structurelle indissoluble, mais en soi l'identique sui generis de l'être (de type social et culturel).(Spet1927/ed.1999/trad. M. Dennes 2006 :90)

¹ J.F. Herbart (1776-1841), philosophe et pédagogue. M. Lazarus (1824-1903) et H. Steinthal (1823-1899) se retrouvent partiellement dans la psychologie de Herbart. H. Steinthal est plutôt présenté comme « humboldtien » puisqu'il travailla, en effet, partiellement là encore, selon les idées de Humboldt, notamment par rapport à la description de langues africaines. Pour J.Trabant (Trabant 2000), on doit à Steinthal une transformation de la pensée de Humboldt, une « modernisation » par la psychologie et un tournant pris, assez ambigu, d'une psychologie des peuples.

2.2. Une *forme* psychologique.

L'idée humboldtienne que le langage est une création dans son fonctionnement et son évolution, une activité en train de se faire [*energeia*] et non un ouvrage fait [*ergon*] a suscité l'attention de Potebnja qui a développé cet aspect du travail créatif de l'esprit, en accordant au mot un rôle important dans l'organisation d'une *vision du monde*. Déjà H. Steinthal avait fait prendre à la *forme interne* un virage psychologique en considérant que la psychologie scientifique manquait à la pensée humboldtienne (Nerlich 1988). A la suite de Potebnja, mais de façon différente, D.N. Ovsjanniko-Kulikovskij¹ (1835-1920) va investir la dimension psychologique du langage en intégrant les découvertes de la psychologie expérimentale très sensible à la physique énergétique. Pour lui, il convient, en effet, de considérer très concrètement l'idée que la pensée est une énergie et que les actes langagiers sont des manifestations de cette énergie à la fois consciente et inconsciente. En s'intéressant aux processus de pensée, aux dépenses d'énergie différentes selon les processus, D.N. Ovsjanniko-Kulikovskij rebondira sur les différences entre les langues appréhendées hiérarchiquement.

Eléments de conclusion.

Ces deux exemples d'évolution du concept de *forme interne* illustrent quelques aspects de l'étude de la réception des idées linguistiques. Volontairement, je suis partie du texte de Humboldt pour aller vers les évolutions théoriques. J'ai cherché à organiser la présentation théorique de la *forme interne* en fonction de ce que je souhaitais traiter des évolutions. J'ai ainsi dégagé trois traits définitionnels de la *forme*, celui du lieu de « fécondation » d'une langue singulière, une activité de l'esprit et une double nature constitutive. Du côté des évolutions j'ai privilégié celle du rétrécissement de la forme de la langue au mot et celle du développement de la dimension psychologique. Dans ce qui est présenté comme une mise en regard de la théorie humboldtienne et de ses évolutions, l'enseignement est évident. A la fois la dimension globale de l'approche du langage et le concept même de *forme* ont complètement éclaté. Il est sûr que le projet linguistique de Humboldt, quand il est présenté à l'Académie de Berlin en 1820 ne correspond pas du tout à l'horizon d'attente de ces années-là. L'étude comparée des langues est l'enjeu d'une approche philosophique, anthropologique et sur certains aspects romantique qui apparaît dépassée : la science linguistique s'est engagée sur d'autres fondements. Le plan de recherche en tant que tel n'a pas survécu à Humboldt, mais a continué de façon morcellée à alimenter la réflexion linguistique voire certaines disciplines en sciences humaines. On peut donc attester de l'importance d'être débattu en temps et heure afin de

¹ Voir (Simonato 2006).

partager avec les lecteurs ou auditeurs les mêmes référents et les mêmes besoins. En Europe centrale et orientale, l'évolution du concept de *forme interne* est tout de même particulière. L'on ne peut que constater le chemin parcouru entre la théorisation de départ et les plus récentes. Le concept cesse d'être au cœur d'une pensée globale de la diversité linguistique. Sortie de son contexte théorique initial, la *forme interne* va pourtant prendre son autonomie et plus d'ampleur au point de devenir le lieu de cristallisation de nombreux débats philosophique, linguistique et psychologique du début du XX^e siècle comme celui sur l'unité linguistique, les relations entre le son et le concept, ce qui deviendra le « signe » structuraliste, les liens entre une communauté de locuteurs, un territoire géographique et une langue.

Dans le cas de l'évolution du concept de *forme interne*, l'expression de « neo-humboldtianisme » de P. Sériot semble parfaitement appropriée. Il s'agit bien d'évolutions conscientes du concept de la part de scientifiques qui après une lecture critique des textes originaux cherchent à l'enrichir, le renouveler et le rendre opératoire dans une aire culturelle et scientifique moderne.

Bibliographie

Humboldt von Wilhelm, (1827-1829), *Über die Verschiedenheiten Sprachbaues*, (1830-1835), *Über die Verschiedenheit des menschlichen und ihren Einfluss auf die geistige Entwicklung des Menschengeschlechts*, *Gesammelte Schriften* (GS) (1903-1935), édité par Albert Leitzmann, Berlin, B. Behr's Verlag, 17 volumes.

Caussat Pierre, (1974), *Introduction à l'oeuvre sur le Kavi et autres essais*, traduction et introduction de, Paris, Seuil.

Caussat Pierre, (1996), *La langue source de la nation*, Sprimont, Mardaga.

Di Cesare Donatella, (1993), *Humboldt, la diversità delle lingue*, introduzione e traduzione, a cura de, Bari, Editori Laterza.

Thouard Denis, (2000), *W. von Humboldt, Sur le caractère national des langues et autres écrits sur le langage*, Paris, Points Seuil.

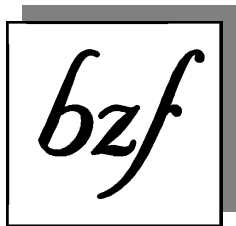
Chabrolle-Cerretini Anne-Marie, (2004), « Les références à Humboldt dans la linguistique française contemporaine », *Kodikas/Code, Sprachdenken zwischen Berlin und Paris, Wilhelm von Humboldt. La pensée linguistique entre Berlin et Paris, Wilhelm von Humboldt*, Volume 27, n°1/2, Tübingen, Gunter Narr Verlag.

-(eds) (2005), *Verbum XXVII*, 1-2. Université de Presses Universitaires de Nancy . « Wilhelm von Humboldt, les langues et sa théorie du langage.

-(2007a), « La linguistique cognitive et Humboldt », *Corela*, Numéros spéciaux, Cognition, discours, contextes, publié en ligne le 1^{er} novembre 2007. [http:// www.revue-corela.org](http://www.revue-corela.org)

-(2007 b), *La vision du monde de Wilhelm von Humboldt, histoire d'un concept linguistique*, Editions ENS Lyon, Lyon, Coll. Langages dirigée par Bernard Colombat et Cécile Van den Avenne.

- (2009) « Le vocabulaire linguistique de Wilhelm von Humboldt (fin XVIII^e-début XIX^e siècles) à l'épreuve de la traduction contemporaine. » IV Colloque international des langages iberroromans de spécialité. La comparaison des langages de spécialité : ponts entre le passé et l'actualité, entre langues et champs. Université de Salzbourg. 17-20 mai 2007. Organisé par E. M. Eckkrammer, *La comparación en lenguajes de especialidad*, Franck-Timme, Leipzig.
- Dennes Maryse, (2006), « De la structure du mot à la forme interne chez Gustav Spet », *Revue germanique internationale, L'Allemagne des linguistes russes*, Paris, CNRS édition.
- Dilberman Henri, (2005), « La forme des langues. Différence et hiérarchie » *Verbum*, Tome XXVII, n°1-2, Wilhelm von Humboldt, les langues et sa théorie du langage, coordonné par A-M Chabrolle-Cerretini, Nancy, PUN.
- Ferrari-Bravo Donatella, (2006), « Langue et culture en Russie : dans les traces de la philosophie du langage humboldtienne », *Revue germanique internationale, L'Allemagne des linguistes russes*, Paris, CNRS édition.
- Nerlich Brigitte, (1988), (eds), *Anthologie de la linguistique allemande*, Münster, Nodus Publikationen.
- Raynaud Savina, (2005), « Wilhelm von Humboldt e la forma linguistica interna », *Filosofia*, Fasc., II-III, Maggio-dicembre.
- Schlanger Judith, (1995), *Les métaphores de l'organisme*, Paris, L'Harmattan.
- Sériot Patrick, (1999), *Structure et totalité*, Paris, PUF.
- Simonato Elena, (2006), « D.N. Ovsjaniko-Kulikovskij (1835-1920) : d'« energeia » à « énergie », *Revue germanique internationale, L'Allemagne des linguistes russes*, Paris, CNRS édition.
- Stengers Isabelle, Schlanger Judith, (1991), *Les concepts scientifiques*, Paris, Gallimard.
- Zenkine Serge, (2006), « Forme interne, forme externe. Les transformations d'une catégorie dans la théorie russe du XX^e siècle », *Revue germanique internationale, L'Allemagne des linguistes russes*, Paris, CNRS édition.
- Trabant Jürgen, (2000), « Le courant humboldtien », *Histoire des idées linguistiques*, t.III. Sprimont, Mardaga.



Beiträge zur Fremdsprachen- vermittlung

Heft 44 / 2006: B. Lawrenz: Plädoyer für eine gehirngerechtere Vermittlung des syntaktischen Wortes • W. Diekmann: Mehr sprechen – weniger zappen. Ein netzgestütztes Landeskundeprojekt mit DaF-Lernern im Selbstversuch. • I. Mordellet-Roggenbuck: Emotion und Kognition beim Aussprachelernen. • F. Schweizer: Metrik als Hilfsmittel des DaF-Unterrichts. • W. Weigl: Ein (zweites) G2-Defizit und seine Ursache: Verb-Subjekt-Fragesätze im Französisch deutscher Gymnasiasten. • I. Lăzărescu: Latinismen, Anglizismen und Romismen in der rumänischen Jugendsprache. • S. Hamza: Le combat pour la laïcité. • E.U. Große: Deutsch-französische Themen im Internet: www.deuframat.de.

Heft 45 / 2006: G. Gesser: Was erwartet Lehramtsanwärter Französisch heute? • B. Smieja: Quo vadis, IFA? Eine erste Zwischenbilanz zum früh beginnenden Fremdsprachenunterricht in Rheinland-Pfalz. • W. Weigl: Ein (drittes) G2-Defizit und seine Ursache. • M. Netzlauff: Adverbien kontextualisiert lernen. • H.W. Giessen: Videosegmente als authentische Lehrmaterialien für den Sprachunterricht?

Heft 46 / 2007: A. Rössler: Zum Verschwinden bildungsrelevanter Inhalte aus den curricularen Vorgaben. • J. Große: Multilingualism or "English only" in the European Union? • K. Segermann: Formaneignung und Inhaltsmotivierung • D. Siepmann: Wortschatz und Grammatik: zusammenbringen, was zusammengehört. • W. Weigl: Syntaxerwerb im Französischunterricht des Gymnasiums. • T. Heimo: Vergleich von deutsch- und finnischsprachigen Flyern im Bereich Tourismus. • P. Schäfer: Selbstgesteuertes Lernen mit dem Autorenprogramm HOT POTATOES.

Heft 47 / 2008: B. Lawrenz: Neurodidaktik des Wortschatzerwerbs. • A. Stork / S. Adamczak-Krysztofowicz: Welche Inhalte und Themen für den Fremdsprachenunterricht an der Hochschule? • W. Weigl: Zu den Inhalten des L2-Syntax-Unterrichts am Gymnasium. • I. Metzger: Integrationsprobleme junger Ghattobewohner im Spiegel aktueller Rapmusiktexte. • S. Foffi: Metaphorischer Sprachgebrauch in deutschen und italienischen Tageszeitungen. • H.E.H. Lenk: Verben und Wendungen der Zitat-einbettung in Presseschauen.

Heft 48 / 2009: B. Lawrenz: Neurowissenschaftlich fundierte Wortschreibungsdidaktik. Kognitive Wortverarbeitung über die semantisch-lexikalische Route. • I. Mordellet-Roggenbuck: Europäisches Sprachenportfolio, individuelle Mehrsprachigkeit, Selbst-evaluation: die Rolle der Sprachlernbiographie. • W. Weigl: Zu einer adäquaten Gestaltung der Vermittlung von Fremdsprachensyntax. • N. Nagy: Die wissenschaftliche Rezension. Ein interkultureller und sprachkontrastiver Textsortenvergleich. • P. Heitmann: Integrative Gedichtgrammatik: Mit Gedichten über Sprache nachdenken. • H.H. Lüger: Dezentralisierung im Zentralstaat. Ein weites Aufgabenfeld in der Frankreichkunde.

(unter: www.vep-landau.de/bzf)

Quelques remarques sur la morphologie des noms et verbes

La distinction entre noms et verbes a été et est depuis longtemps l'objet d'intenses controverses. Doit-elle reposer d'abord sur des critères sémantiques, sur des critères syntaxiques ou sur des critères morphologiques ? Et serait-il possible de fonder une définition de ces deux classes sur des critères relevant de tous ces plans à la fois ? Quoi qu'il en soit et même si l'on doit évidemment les prendre tous en compte dans l'analyse du fonctionnement des noms et des verbes, il nous paraît essentiel de bien les distinguer, notamment ce qui relève de la morphologie au sens strict et ce qui relève de la syntaxe. Distinction essentielle, car si l'une et l'autre ont à traiter des mêmes objets linguistiques, elles ne les aborde pas dans le même cadre. En morphologie, le cadre de base est le *mot*, en syntaxe, c'est le *syntagme*. Si le morphologue considère noms et verbes comme des sortes de mots, le syntacticien les considère comme constituants de groupes syntaxiques spécifiques. A ces perspectives différentes correspondent des concepts et des problématiques différentes qui ne devraient pas être confondues, même si des termes polysémiques communs aux deux plans – comme celui de catégorie – peuvent induire en erreur. Il ne sera question dans ce qui suit que du plan morphologique.

Préliminaires

L'objet de la morphologie est la structure des *mots*. La définition du mot est certes problématique. On sait qu'un mot n'est pas nécessairement la plus petite unité disposant d'un signifiant et d'un signifié : un mot peut être constitué d'un ou plusieurs *morphèmes* – concept également problématique. Sur les mots simples, constitués d'un seul morphème, la morphologie n'a rien d'autre à dire. On distingue deux types de complexité des mots. La première relève de la *morphologie dérivationnelle* : il s'agit d'étudier comment des unités lexicales sont formées à partir d'autres, par dérivation, par composition, etc. La seconde relève de la *morphologie flexionnelle* : la forme des mots varie en fonction de leur environnement syntaxique sans que le sens lexical soit altéré. C'est sous cet aspect que sera examinée ici la distinction entre noms et verbes.

Variabilité des mots

Un même sens lexical peut être réalisé dans des mots dont les formes diffèrent partiellement. Ainsi, le même sens lexical *jour* est réalisé dans des mots comme *Tag*, *Tages*, *Tage*, *Tagen*. On appelle *paradigme flexionnel* l'ensemble des mots de même sens lexical et dont la forme varie partiellement selon l'environnement

syntaxique.¹ La prise en compte de la variation de la forme des mots entraîne une dichotomie dans l'ensemble des mots : certains sont invariables et d'autres sont variables. Il n'est pas besoin d'insister sur le fait qu'en allemand, les noms et les verbes font partie, comme les adjectifs, des mots variables.

La prise en compte de la variabilité pose cependant un premier problème : quelles sont les limites de ces variations ? *A priori*, au sens lexical commun à tous les termes du paradigme flexionnel doit correspondre une même forme qui permet de le reconnaître. Dans le paradigme de *Tag*, on reconnaît le même segment /ta:g/, les variations ne concernent que la périphérie : /ə/, /ən/, /əs/ sont des suffixes ajoutés au segment commun. En allemand, les *suffixes flexionnels* sont les principaux moyens de variation de la forme des mots, mais pas les seuls. Voir p. ex. le paradigme de *Stuhl* : *Stuhl, Stuhls, Stuhle, Stühle, Stühlen* où apparaît une variation de la voyelle. Le segment commun est ici plus complexe : il inclut le squelette consonantique /ʃt_l/ et une alternance entre /u:/ et /y:/. Cette alternance est connue sous le terme d'*Umlaut* ou *inflexion*. On en trouve une autre, plus irrégulière en allemand actuel, dans les variations des verbes : cf. *nehmen, nahm, nähme*. Des alternances consonantiques – qui portent uniquement sur la finale du radical – sont présentes dans quelques verbes : *schneiden, schnitt* ; *mögen, möchte*.

Un tout autre cas est celui des mots dont le sens lexical commun est représenté dans des mots de forme radicalement différente. Le meilleur exemple en est le paradigme du verbe *sein* : rien qu'à l'indicatif présent, on trouve *bin, bist, ist, sind, seid*. Sur un plan synchronique, rien ne permet d'y retrouver une forme commune. On parle alors de *formes supplétives*. Une analyse diachronique permettrait de montrer d'une part que ces formes sont issues de deux verbes : du premier est issu le *b-* des première et deuxième personnes, du second tout le reste de ces formes, et des formes comme *war, wäre* et *gewesen* sont issues d'un troisième verbe. Mais leur état actuel – et nous nous limiterons ici à une analyse synchronique – ne permet pas de les ramener à un même schéma. Ce verbe est le seul à présenter des formes supplétives.

Facteurs de variation

Les variations de la forme des mots correspondant à un même lexème peuvent être ramenées à différents facteurs qu'on appelle communément *catégories grammaticales*. On peut définir une catégorie grammaticale comme un ensemble de valeurs (grammaticales) associées au sens lexical dans un même mot.

¹ Le terme *mot* est polysémique. Par *mot*, on entend soit une forme (p. ex. *Tages*), soit le paradigme flexionnel correspondant à la même unité lexicale (p. ex. *Tag*). Nous l'employons ici dans l'une ou l'autre de ces deux acceptions, l'ambiguïté pouvant, nous semble-t-il, être aisément levée par le contexte.

A priori, le paradigme flexionnel correspondant à un même lexème compte autant de termes différents que des valeurs grammaticales différentes peuvent lui être associées pour chacune des catégories grammaticales qui lui sont afférentes. Dans une langue comme l'anglais, où les noms varient seulement en nombre et où il n'existe que deux valeurs pour cette catégorie, le singulier et le pluriel, le paradigme flexionnel des noms se limite à deux termes. En allemand, les noms varient également en cas (on en distingue au maximum quatre), leur paradigme flexionnel compte donc huit termes.

Mais deux faits viennent compliquer le tableau.

D'une part, dans des langues comme l'allemand, le français ou l'anglais, les variations des mots ne se manifestent pas par des segments différents pour chacune des catégories grammaticales. Leur forme est souvent, et même généralement, fusionnée. Ainsi, *Tages* correspond à la fois au nombre singulier et au cas génitif, *Tage* à la fois au pluriel et au nominatif (entre autres). C'est là la caractéristique principale du *type flexionnel* de langue, par différence avec un type dit agglutinant représenté par exemple par le turc.

D'autre part, dans des langues indo-européennes modernes, les moyens formels de variation dont on dispose sont en nombre très réduits par rapport au nombre des catégories grammaticales et de leurs valeurs grammaticales à représenter. Une même forme peut correspondre à plusieurs valeurs grammaticales : *Tage* vaut pareillement pour le nominatif, l'accusatif et le génitif pluriel et, éventuellement, pour le datif singulier. Ce fait bien connu est la conséquence de l'érosion de la flexion, érosion diversement avancée selon les langues, selon les classes de mots, selon les mots eux-mêmes. En gotique, le paradigme de *dags* comptait huit formes différentes, en anglais, il n'y en a plus que deux (*day*, *days*). En allemand, l'adjectif a cinq formes différentes, tandis qu'en anglais, bien plus avancé de ce point de vue, il fait partie de la vaste classe des mots invariables.

Catégories grammaticales et types de mots

Nous présentons ci-dessous le schéma d'ensemble des variations flexionnelles de l'allemand dont nous analyserons ensuite le détail, voire les problèmes qu'il pose, en nous limitant au nom et au verbe.

Il faut poser cinq catégories grammaticales, pour lesquelles nous indiquons les noms usuels de leurs différentes valeurs.

- le cas : nominatif, accusatif, datif, génitif ;
- le nombre : singulier, pluriel ;
- le genre : masculin, neutre, féminin ;
- la personne : première singulier, deuxième singulier, troisième singulier, première-troisième pluriel, deuxième pluriel ;

- le temps-mode : indicatif présent, subjonctif I présent, impératif, subjonctif II présent, indicatif prétérit.

On distingue quatre types de mots :

- les mots invariables ;
- les noms dont la forme peut varier en cas et nombre, mais pas en genre ;
- les adjectifs dont la forme peut varier ensemble en cas, nombre et genre ;
- les verbes dont la forme varie en personne et en temps-mode.

Nom

Un nom se définit – rappelons-le : d'un point de vue strictement morphologique – comme un mot dont les formes peuvent varier en cas et en nombre, et pas en genre. Pour être plus précis : le nom se distingue du verbe par ses variations en cas et de l'adjectif par sa non-variation en genre. Précision qui évite le délicat problème du blocage des oppositions de nombre, qui sera abordé plus bas.

Cas

On apprend à l'école qu'il y a quatre cas en allemand, et c'est sans aucun doute exact. Les grammaires donnent aussi de beaux tableaux de paradigmes où ces quatre cas apparaissent¹. Mais en ce qui concerne les noms, très peu présentent quatre formes différentes qui correspondraient aux quatre cas. Selon les cas auxquels correspondent des formes effectivement distinctes, on peut distinguer plusieurs sous-classes de noms :

A : 1 forme unique pour NADG : *Mechanismus, Frau, Lampe*

B : 2 formes pour N ~ ADG : *Mensch, Junge*

C : 2 formes pour NAG ~ D : *Mutter, Tochter*

D : 2 formes pour NAD ~ G : *Auge, Haken, Auto*

E : 3 formes pour NA ~ D ~ G : *Land, Herz, Lehrer*

F : 3 formes pour N ~ AD ~ G : *wir, ihr*

G : 4 formes pour N ~ A ~ D ~ G : *ich, du, wer*

Comme on voit sur les deux dernières lignes de cet inventaire, cinq pronoms (*ich, du, wir, ihr*) doivent être définis morphologiquement comme des noms, du fait qu'ils varient en cas et pas en genre – à la différence des pronoms dits de la troisième personne.

Cette classification prend en compte à la fois les formes de singulier et de pluriel. On pourrait mener la même analyse sur les deux sous-paradigmes corres-

¹ Cette présentation se justifie partiellement du fait que ces tableaux ne présentent pas la déclinaison du nom, mais du nom accompagné de l'article défini, voire aussi de l'adjectif épithète. Mais elle ne se justifie que partiellement, dans la mesure où les formes de la combinaison "article défini + nom" sont toujours identiques au nominatif et à l'accusatif de tous les noms au pluriel et des féminins et neutres au singulier. La distinction entre nominatif et accusatif n'est effective que pour les masculins au singulier.

pondant aux deux nombres. Comme on sait, au pluriel, seule la forme de datif peut être distincte (*Bäume ~ Bäumen ; Lampen*)

Les différences sous-classes sont très inégalement représentées. La sous-classe A regroupe notamment la quasi-totalité des féminins, la sous-classe E la grande majorité des masculins et des neutres. A l'inverse, les sous-classes C, F et G ne comportent chacune que deux ou trois éléments.

Nombre

Le marquage du nombre fait apparaître des phénomènes semblables de formes homonymes pour les deux valeurs grammaticales du singulier et du pluriel, mais il faut ici distinguer selon le cas.

A chacune des valeurs casuelles peuvent correspondre soit deux formes distinctes pour les deux nombres, soit une forme unique. Quelques exemples de forme unique aux différents cas :

- pour NAD : *Haken*
- pour ADG : *Menschen*
- pour NA : *Lehrer*
- pour D : *Herzen*
- pour G : *Autos*

Globalement, l'érosion des formes est moins avancée que pour les différences casuelles et on s'accorde généralement – bien qu'avec réserves – à considérer qu'en allemand actuel, le nombre est principalement marqué par la forme du nom tandis que le cas incident au groupe nominal l'est principalement sur les autres éléments du groupe.

Le problème principal qui se pose à propos du nombre est celui du blocage de l'une ou l'autre des valeurs : certains noms (ainsi définis) ne sont usités qu'au singulier (*singularia tantum*) et d'autres qu'au pluriel (*pluralia tantum*). Mais ce blocage peut avoir deux fondements.

Ce peut être un fondement sémantique. Les valeurs grammaticales du nombre correspondent sémantiquement sans ambiguïté à l'unicité et à la pluralité et certains lexèmes ne se prêtent pas à cette opposition. Le cas le plus fréquent est l'incompatibilité avec le pluriel, qui concerne principalement trois types de noms.

Pour certains, la non-dénombrabilité (par exemple pour les noms de matière : *Gold, Milch*, etc.) bloque l'utilisation du pluriel. Mais si l'on utilise ces noms dans le registre du dénombrable, on peut leur bricoler une forme de pluriel (*Milchen*) ou recourir à des formes supplétives, essentiellement par le biais de la composition (*Milchsorten*).

Un second cas est constitué par les noms propres, dont la caractéristique définitoire, sur le plan sémantique, est de désigner un élément unique. Pas de pluriel,

donc, dans leur cas... sauf si on les utilise comme noms communs (*die zwei Deutschländer, die Hitler kommen und gehen...*).

Un troisième cas est constitué par les noms issus de la substantivation d'infinitifs. Plus ils sont proches de leur emploi verbal et moins ils peuvent s'employer au pluriel. Dans leur emploi comme noms d'actions dont le sens est proche de celui de l'emploi verbal, la pluralité correspond soit à une répétition dans le temps que l'on exprime au moyen d'adjectif (*mehrmalig, vielfach*), soit à une pluralité de sujets que l'on exprime par un complément à valeur d'agent au pluriel (*das Verhalten dieser zwei Menschen*). Mais dès que l'infinitif substantivé perd sa valeur de nom d'action, il devient compatible avec le pluriel (*er hat unsere Essen bezahlt*).

Les cas de blocage du singulier sont moins nombreux. Citons p. ex. *Eltern*¹, qui désigne une communauté, mais quand il faut désigner l'un des deux parents seulement, on recourt soit à un composé (*Elternteil*), soit au singulier *Elter* – terme technique dont le genre est flottant (masculin ou neutre).

Autrement dit, les blocages de type sémantique ne sont que relatifs. Ils sont conditionnés par la façon dont est envisagé le sens lexical du nom qui est, dans la plupart des cas, variable.

2. Tout autre sont les cas de blocage qui n'ont pas de motivation sémantique, mais qui résultent d'accidents historiques : *Ferien, Leute, Personalien*, différents noms de maladie (*Masern, Pocken*), etc. A l'inverse des blocages d'origine sémantique, ils concernent plus fréquemment le singulier que le pluriel.

Genre ?

Le genre n'est pas une catégorie grammaticale du nom. *Tisch* est masculin, *Lampe* est féminin, *Buch* est neutre. Ces trois affirmations révèlent un fait clair : à chaque nom est associé un genre et un seul. Mais qu'est-ce que le genre ? Et n'y a-t-il pas des noms qui ont plusieurs genres ?

Le genre est une propriété du nom, mais elle ne conditionne pas sa forme. Elle se manifeste dans son extérieur : à la fois sur d'autres éléments du groupe syntaxique dans lequel est inséré le nom, et en premier lieu l'article (*der Tisch, die Lampe, das Buch*), et sur des éléments anaphoriques ou cataphoriques extérieurs à ce groupe. Au fond, le genre est une *contrainte syntaxique* exercée par le nom sur son environnement.

Mais trois ordres de faits doivent être examinés de plus près.

1. Pour certains noms, il y a hésitation sur le genre – à même sens lexical. Le *Fremdwörterbuch* de la collection Duden donne les trois genres pour *Dschungel*, même si le neutre est considéré comme rare. Cela ne veut pas dire qu'un tel mot

¹ *Eltern* est une forme figée de la substantivation de l'adjectif *alt* au comparatif : (die) *Älteren* – cf. français (très familier) *les vieux*...

a plusieurs genres, mais qu'il n'y a pas accord au sein de la communauté linguistique sur le genre.

2. Dans d'autres cas, deux genres différents correspondent à deux sens lexicaux différents. C'est le cas, parmi d'autres, de *Band* – masculin au sens de *volume*, neutre au sens de *lien*. Vu la différence de sens lexical, il semble judicieux de considérer que l'on est en présence de deux lexèmes nominaux différents.

3. Il faut enfin mentionner le cas des couples *Löwe/Löwin*, *Lehrer/Lehrerin*, *Student/Studentin*, etc. On pourrait être tenté – et des étudiants suggèrent régulièrement – d'analyser ces mots comme variant en genre, le masculin étant marqué par une absence de suffixe, le féminin par le suffixe *-in*. Les raisons pour lesquelles une telle analyse n'est pas judicieuse tiennent à l'économie générale du système morphologique. Si l'on admettait qu'un type de noms puisse varier en genre, il faudrait distinguer clairement deux classes : celle des noms ne variant pas en genre (comme définie ici) et celle des noms aptes à varier en genre et qui ne se distinguerait alors pas de celle des adjectifs qui possèdent les mêmes propriétés flexionnelles. Seconde raison : l'opposition de sexe sous-jacente à l'opposition masculin/féminin dans ces cas ne se manifeste pas toujours par l'alternance *-/-in*, mais de bien d'autres façons (*Frisör/Frisöse*, *Putzmann/Putzfrau*, *Bahnangestellter/Bahnangestellte*) – c'est-à-dire qu'il manque à cette opposition formelle une caractéristique saillante de la flexion : la généralité. Troisième raison : cette opposition se distingue de la flexion par le fait qu'elle marque une différenciation sémantique du contenu lexical – différenciation de sexe. Enfin, cette opposition peut être gérée sans difficulté dans le cadre de la morphologie dérivationnelle.

Comme on sait, tout adjectif qualificatif¹ peut être substantivé. Mais, plus précisément, on peut *a priori* obtenir trois noms correspondant au même adjectif. Formellement, la transformation est simple : il suffit de fixer le genre, et aux trois genres correspondent des valeurs sémantiques partiellement différentes : (*der*) *Alte*, (*die*) *Alte*, (*das*) *Alte*.

Le verbe

Personne

Contrairement à ce qui figure dans de nombreux bons ouvrages, nous ne distinguons pas dans la morphologie du verbe allemand actuel six personnes (ou même trois combinées avec deux nombres), mais cinq personnes, attestées p. ex. par le paradigme de *sein* à l'indicatif présent : *bin*, *bist*, *ist*, *sind*, *seid*. Aucun

¹ Cela vaut également pour les articles, démonstratifs, possessifs, etc. Dans une séquence comme *Der Computer da – es ist meiner*, il y a fixation du genre de *meiner*, qui permet la transformation de l'adjectif en pronom.

verbe ne présente plus de cinq formes personnelles distinctes pour l'un ou l'autre des temps-modes.

Il n'en a pas toujours été ainsi. En moyen-haut-allemand, il y a bien six valeurs personnelles, dans la mesure où la première et la troisième personne du pluriel sont distinctes à l'indicatif présent : *singen, singent*. Il y a là aussi érosion des variations de forme, mais l'allemand actuel ne représente qu'une étape intermédiaire entre l'état représenté par l'allemand ancien (six formes distinctes)¹ et l'état représenté par cette autre langue germanique qu'est l'anglais. En anglais, on ne peut distinguer au maximum que quatre personnes – et encore ! La deuxième personne du singulier est limitée à un usage liturgique (pour *be* : (*thou*) *art*), et seul le verbe *be* en a quatre : *am, art, is, are*. Pour tous les autres verbes, on ne peut distinguer que deux personnes : *love, loves*.

Par ailleurs, la distinction – traditionnelle – de deux nombres est problématique. Comme on sait, il y a congruence entre la personne verbale et le nombre du groupe nominal en fonction sujet. Or, si aux trois premières personnes verbales correspond toujours un sujet au singulier, les deux autres ne correspondent pas nécessairement à un sujet pluriel. La quatrième fonctionne avec des formes dites de politesse qui ne sont pas distinctes aux deux nombres ([*Sie*] *sind*), de même que la cinquième, bien qu'uniquement dans certains dialectes ([*Ihr*] *seid*). Pro-cédons à la même analyse sur l'anglais : *loves* correspond bien toujours à un sujet singulier, mais *love* ou *loved* est insensible au nombre.

Ce sont ces faits qui nous amènent à ne poser qu'une catégorie grammaticale – la personne – en lui attribuant cinq valeurs, et non deux catégories – la personne et le nombre.

Sur la base de cette analyse, on pourrait appeler ces personnes par leur numéro d'ordre usuel : première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième. Mais les usages terminologiques, conditionnés par l'apprentissage d'autres langues, sont bien ancrés dans les mémoires. Donc, pourquoi pas "1^{ère} singulier", "2^e singulier", "3^e singulier", "1^{ère}-3^e pluriel" et "2^e pluriel". Après tout, le signe est arbitraire et l'essentiel est bien l'analyse.

Mentionnons enfin le blocage de certaines personnes à l'impératif, blocage sémantiquement motivé. On ne donne d'ordre qu'à quelqu'un de co-présent dans la situation de discours ; seules donc les deuxième et cinquième personnes existent. Si l'on veut donner un ordre à soi-même, on peut utiliser la deuxième. Et si l'on veut donner un ordre à soi-même et à un ou plusieurs autres ou même à un absent, on utilise une forme supplétive, le subjonctif I présent, de même que pour la forme dite de politesse : *seien wir/Sie...*, *möge er...*

¹ Sans parler du gotique, où l'on avait huit formes distinctes : trois pour les trois personnes du singulier, trois pour les trois personnes du pluriel et deux pour les deux personnes du duel.

Temps-mode

Si l'on fait l'inventaire, pour chacune des valeurs personnelles, des différentes formes d'un verbe, on constate au maximum les variations suivantes, exemplifiées ci-dessous sur les verbes *spielen* et *singen* :

1^{ère} personne : *spiele, spielte* ; *singe, sang, sänge*

2^e personne : *spielst, spielest, spiel(e), spieltest* ; *singst, singest, singe, sangst, sängest*

3^e personne : *spielt, spiele, spielte* ; *singt, singe, sang, sänge*

4^e personne : *spielen, spielten* ; *singen, sangen, sängen*

5^e personne : *spielt, spielet, spieltet* ; *singt, singet, sangt, sänget*

Soient au maximum cinq valeurs différentes.

Du point de vue morphologique, ces formes – ou plus exactement les cinq sous-paradigmes correspondants – se répartissent en deux groupes nettement distincts. Les premières sont formées à partir du même radical auquel s'ajoute la marque de personne, les secondes soit à partir du même radical augmenté de *-(e)t*¹, soit à partir d'un autre radical, qui se distingue essentiellement du premier par la voyelle radicale.

I			II	
A	B	C	A	B
<i>singst</i>	<i>singest</i>	<i>singe</i>	<i>sangst</i>	<i>sängest</i>

La terminologie ancienne reflète cette distinction : d'un côté le groupe du présent (indicatif, subjonctif, impératif), de l'autre le groupe du prétérit (indicatif, subjonctif). Plus précisément, on distinguait pour l'allemand ancien le croisement de deux oppositions : une opposition de mode et une opposition de temps – chacune étant sémantiquement motivée. C'est ce qu'on appelle le « système carré » du germanique, l'impératif ayant une place à part.

En allemand actuel, la distinction entre deux catégories temps et mode est bien évidemment motivée sur le plan sémantique, mais elle ne nous paraît pas pertinente sur le strict plan morphologique où nous nous situons ici. On peut observer que les formes d'indicatif présent, de subjonctif I présent et d'impératif sont en partie identiques – quand elles existent et sont effectivement usitées. Mais en vérité, outre que l'impératif n'existe qu'à la deuxième et à la quatrième (2^e pluriel) personnes, le subjonctif I présent n'est vraiment usité qu'à la troisième personne (3^e sing.), hormis pour le verbe *sein* et éventuellement les verbes de modalité. A l'indicatif prétérit et au subjonctif II présent ne correspond qu'un seul et même ensemble de formes pour l'ensemble des verbes faibles réguliers (c'est-à-dire les plus nombreux sinon les plus fréquents). Le paradigme du verbe *spielen* se limite en fait aux formes suivantes :

¹ Sur les analyses divergentes de la formation du prétérit – en *-(e)t* comme indiqué ici ou en *-te* comme proposé dans diverses publications, je renvoie simplement à Poitou 1992 : II/15 sqq. et Poitou 1997.

	1 ^{ère} sing.	2 ^e sing.	3 ^e sing.	4 ^e (1 ^{ère} pl.)	5 ^e (2 ^e pl.)
Ind. prés./Impératif/Subj. I	spiele	spielst/spiele	spielt/spiele	spielen	spielt
Ind. prét. & Subj. II prés.	spielte	spieltest	spielte	spielten	spieltet

Les usages terminologiques actuels (indicatif présent, subjonctif I présent, impératif, indicatif prétérît, subjonctif II présent) ont leur raison d'être dans des considérations sémantiques : outre l'impératif, il n'y a plus seulement deux modes en allemand actuel, mais trois, et le subjonctif prétérît du moyen-haut-allemand a actuellement valeur de présent. D'un point de vue didactique, la terminologie nouvelle est d'autant plus légitime qu'elle peut étayer l'association d'une forme comme *wäre* à une valeur sémantique de présent contrairement à ce que suggérerait sa parenté formelle avec l'indicatif prétérît qui a, lui, valeur de passé.

Infinitif et participes

La question des infinitifs et participes est la plus délicate. Voici les faits. A tout lexème apte à fonctionner comme verbe (et donc structuré alors selon la personne et le temps-mode) correspondent plusieurs paradigmes de formes. Soit le verbe *spielen* :

1. spielen, Spielen, Spielens, zu spielen
2. gespielt, gespielter, gespielte, gespielten, gespieltes, gespieltem
3. spielend, spielender, spielende, spielenden, spielendes, spielendem, zu spielender, zu spielende, zu spielenden, zu spielendes, zu spielendem

Cet inventaire, qui est le même pour tous les verbes, fait apparaître quelques propriétés remarquables : formes invariables, formes soumises au cas et pas au genre (comme les noms), formes soumises également au genre (comme les adjectifs) et enfin formes avec et sans *zu*.

Infinitifs

D'un point de vue strictement morphologique, il est pertinent de distinguer deux infinitifs : l'un ne varie pas en cas (*spielen, zu spielen*) et l'autre le peut (*Spielen, Spielens*). Nous réserverons le terme d'*infinitif* au premier (Inf) et appellerons le second, conformément à la tradition, *infinitif substantivé* (Inf_N). Comme l'infinitif substantivé ne varie pas en genre, il relève de la catégorie morphologique du nom. Sa sensibilité au cas est évidente, la question du nombre est plus délicate. De fait, Inf_N se trouve rarement dans un environnement pluriel (reconnaissable aux autres éléments du groupe syntaxique dans lequel il figure). La raison n'en est pas son incompatibilité sémantique avec le nombre : pour les infinitifs substantivés qui représentent des noms d'action, il peut, comme nous l'avons indiqué plus haut, y avoir répétition de l'action ou exécution de l'action par plusieurs agents – deux valeurs qui pourraient être marquées par des formes grammaticales de pluriel. Mais d'une part, la forme même de l'infinitif se prête

mal au marquage du nombre (il en va de même des autres substantifs en *-en* comme *Haken, Kuchen, Rahmen*, etc.) dont seulement un tout petit nombre a un pluriel infléchi (*Garten*). D'autre part, et surtout, le recours, pour le marquage de la pluralité, aux mêmes procédés que ceux employés avec les verbes correspondants est directement lié à l'identité sémantique, qui induit un fonctionnement syntaxique semblable. Plus le sens de *Inf_N* s'autonomise par rapport au sens du V correspondant, plus il tend à pouvoir figurer dans un contexte syntaxique pluriel tel qu'il vaut pour les autres substantifs. En d'autres termes, l'infinitif substantivé est bien *morphologiquement* un nom, mais il ne peut pleinement fonctionner *syntaxiquement* comme nom que si *sémantiquement*, il s'est éloigné du sens afférent à son emploi verbal.¹

Quant à l'infinitif proprement dit, la question essentielle est celle du statut de *zu*, sur lequel la littérature diverge : conjonction infinitivale ou préfixe ? Rappelons simplement quelques faits concernant les différents emplois de l'infinitif :

1. Dans des périphrases verbales plus ou moins grammaticalisées, avec certains verbes comme *werden, können*, etc., *zu* est exclu (**er kann nicht zu kommen*).
2. L'infinitif peut aussi fonctionner avec ses actants éventuels comme sujet d'un verbe. Dans ce cas, la présence ou l'absence de *zu* est liée à la longueur du segment concerné, voire à des facteurs stylistiques : plus le segment est long, plus *zu* tend à être présent. Sans nul doute, il assure alors une fonction démarcative (marque de l'approche de la fin du groupe infinitival). Mais en tout cas, sa présence ou son absence ne correspondent pas à une différence sémantique. *zu-Inf* et *Inf* fonctionnent ici comme deux variantes, plus ou moins libres.
3. Dans d'autres cas, enfin, *zu* est obligatoire : c'est le cas, notamment, quand le syntagme infinitival fonctionne comme complément d'un nom (*das Bedürfnis, ständig weiterzuforschen, die Lust zu reisen*), comme membre d'un groupe prépositionnel (*anstatt zu Hause zu bleiben*), comme complément non direct (*er freut sich, nach Paris zu kommen*), etc.

Dans le cas du verbe *brauchen*, on peut observer un flottement entre *Inf* et *zu-Inf* (*du brauchst nicht gleich zu kommen, du brauchst nicht gleich kommen*), même si la variante sans *zu* est considérée soit comme familière, soit comme incorrecte – en tout cas, les deux formes ne traduisent pas une différence de sens.

4. Dans un quatrième et dernier cas, *zu* est également obligatoire, mais est associé à une valeur sémantique spécifique, en l'occurrence modale :

- (1) Es ist anzunehmen, daß die Pokriefkes mit einem der letzten Schübe an Bord gekommen sind (Grass, *Krebsgang*, 108²)
- (2) Vor allem hatte er ihn fast gar nicht ausgefragt. Und hier war doch so viel zu fragen. Fragen war die Hauptsache. K. hatte das Gefühl, als ob er selbst alle hier nötigen Fragen stellen könnte. (Kafka, *Prozess*)

¹ On peut constater des évolutions semblables en ce qui concerne la catégorie syntaxique de la définitude ; voir Poitou (à paraître).

² Grass, Günter, 2004. *Im Krebsgang*. Eine Novelle. München : dtv.

- (3) « Das alles ist einzig dem Führer zu verdanken » (Grass, *Krebstgang*, 48)
 (4) an einem der Kais der Hafenstadt Gdynia, die seit Kriegsbeginn Gotenhafen zu heißen hatte. (Grass, *Krebstgang*, 85)

Cette valeur peut être la possibilité ou l'obligation dans le cas de *sein*, elle ne peut être que l'obligation avec *haben*. Or, il est difficile d'attribuer cette valeur sémantique à un autre élément des phrases – ni au verbe *sein* ou *haben* ni à l'infinitif sans *zu*. Il faut donc considérer qu'on a ici un cas distinct de ceux examinés précédemment.

Dans aucun des premiers trois cas, *zu-Inf* et *Inf* ne correspondent à des valeurs sémantiques différentes. Par ailleurs, la place de *zu* est fixe, toujours devant le verbe simple – ce qui le distingue nettement d'une conjonction (toujours placée en tête du groupe). Il n'y a dès lors pas d'objection majeure¹, à notre sens, à le considérer comme un préfixe et à considérer *Inf* et *zu-Inf* comme deux allomorphes en distribution le plus souvent complémentaire (cas 1 et 3) ou plus ou moins libre (cas 2). Pour le quatrième et dernier cas, rien n'interdit de considérer *zu* également comme un préfixe, mais il faut y voir une forme particulière de l'infinitif. Pour résumer, on a un *infinitif modal zu-Inf* et un infinitif (*zu*)-*Inf* sans valeur modale.

Reste la question des liens entre le verbe, l'infinitif et l'infinitif substantivé. Leur point commun est qu'ils valent tous les trois pour les mêmes lexèmes (que nous appellerons *lexèmes verbaux*), soient des éléments comme *spiel-*, *trink-*, etc. L'infinitif se forme avec le suffixe *-(e)n* et, selon l'environnement, le préfixe *zu-*. La relation entre le verbe et l'infinitif est une relation de transcatégorisation, qui transforme un élément d'une catégorie morphologique en une autre. Si le verbe se définit par ses variations en temps-mode et en personne, l'infinitif et l'infinitif modal se définissent par l'absence de variations selon l'une quelconque des catégories grammaticales pertinente en allemand. Les deux coexistent harmonieusement dès leur naissance : si l'on crée souvent, sans doute, un lexème verbal sous la forme d'un infinitif (et plus encore en français qu'en allemand), tout infinitif peut être immédiatement utilisé comme verbe : la forme d'infinitif est d'ailleurs identique à celle de quatrième personne de l'indicatif présent (sauf pour le verbe *sein*). L'infinitif substantivé résulte, quant à lui, de la transcatégorisation de l'infinitif en nom, sans marquage autre que – à l'écrit – la majuscule initiale : c'est le type de transformation qu'on appelle traditionnellement *conversion*.

Participes

La question est ici plus complexe. Le participe II et le participe I sans *zu* peuvent varier en cas, nombre et genre et relèvent donc du type des adjectifs. Comme la

¹ On peut bien sûr objecter qu'à la différence de tous les autres préfixes, *zu* n'est pas toujours soudé graphiquement au verbe simple.

quasi-totalité des adjectifs, ils peuvent eux aussi avoir une forme non fléchie (*gespielt, spielend*) que l'on utilise dans les mêmes conditions que tout adjectif (attribut, apposition). Par différence avec d'autres adjectifs (*schön, interessant*), la forme non fléchie du participe II vaut aussi dans des périphrases verbales (d'accompli ou de passif : *hat gespielt, wird gespielt*), ce qui le rapproche – dans cet emploi – de l'un des emplois de l'infinitif (en l'occurrence sans *zu*).

A la différence de l'infinitif, *zu*-participe I ne peut pas être analysé comme une variante syntaxiquement conditionnée du participe I, dans la mesure où il véhicule obligatoirement une modalité – l'obligation – inexistante de la forme sans *zu* (*die zu erledigende Arbeit, der die Arbeit erledigende Ingenieur*). Conséquence : il faut poser deux opérations de transcatégorisation : tout lexème apte à fonctionner comme verbe peut être transcatégorisé en un participe I (avec suffixation par *-(e)nd*) et tout participe I peut être transcatégorisé en *zu*-participe I par préfixation avec *zu*, que l'on peut évidemment mettre en parallèle avec le *zu*-Inf modal et que l'on pourrait appeler *participe modal*.

Bilan

En définitive, l'analyse du verbe s'avère – sur le strict plan morphologique auquel nous nous sommes limité – autrement plus complexe que celle du nom, du fait des différentes possibilités de transcatégorisation.

Un lexème verbal – et même *tout* lexème verbal – peut fonctionner morphologiquement :

- comme *verbe* (et varie alors en personne et en temps-mode) ;
- comme *infinitif* – (zu)-Inf – invariable ;
- lequel infinitif peut être transcatégorisé en *nom* (soumis au cas et au nombre) ;
- comme *infinitif modal* – *zu*-Inf – invariable ;
- comme *participe II* ; il relève alors de la catégorie des *adjectifs* (variables en cas, nombre et genre) ;
- comme *participe I* ; il relève alors également de la classe des *adjectifs* ;
- comme *participe I modal* ; il relève alors de la classe des *adjectifs*.

En fin de compte, cette diversité de potentialités est l'une des caractéristiques qui distingue le verbe du nom. Certes, il existe différents procédés dérivationnels qui permettent de transformer des lexèmes nominaux en lexèmes verbaux (*auf-tischen, klicken*, etc.) ou en adjectifs (*wolkig, partiisch*, etc.), mais ces transformations sont beaucoup moins fréquentes et surtout, elles ne valent pas régulièrement, avec les mêmes procédés, pour tous les noms. Leur emploi est en quelque sorte sporadique, alors qu'elles sont générales dans le cas des lexèmes verbaux.

Références bibliographiques

La bibliographie sur le sujet est volumineuse. Pour plus de précisions, on consultera les bibliographies figurant dans les travaux listés ci-dessous.

Dudenredaktion (ed.), 2005. *Duden. Die Grammatik*. 7., völlig neu erarbeitete und erweiterte Auflage. Mannheim/Lepizig/+Wien/Zürich : Dudenverlag.

Eisenberg, Peter, 1998-99. *Grundriss der deutschen Grammatik*. 2 Bände. Stuttgart/Weimar : Metzler.

Marillier, Jean-François, 2005 (ed.). *Der Infinitiv*. Tübingen : Stauffenburg.

Poitou, Jacques, 1992. *Hétérogénéité et motivation en morphologie flexionnelle. La flexion substantivale allemande*. Thèse pour le doctorat d'Etat. Université Paris 8.

Poitou, Jacques, 1997. Les suffixes flexionnels en allemand actuel. *Cahiers d'études germaniques* 32 : 215-230.

Poitou 1985b. L'infinitif, le verbe et l'infinitif substantivé. *Nouveaux cahiers d'allemand*, 23, 2005, 1 : 67-86.

Poitou, Jacques, à paraître. Zwischen Verb und Nomen : Der Infinitiv. in : Quintin, Hervé (ed.). *Verb und Nomen*. Tübingen : Stauffenburg.

IN ET NACH DEVANT LES « NOMS GEOGRAPHIQUES »

Les noms géographiques, « die geographischen Namen »¹, dont il s'agit ici sont les noms de pays ou de province et la question qui se pose est de savoir quelle préposition employer pour indiquer le directif.

La réponse est simple et logique : ou bien le directif peut-être indiqué par l'accusatif et la préposition est *in* (un *in* qui n'est pas locatif, car on aurait le datif), ou bien le directif ne peut être indiqué par l'accusatif, car rien ne marque ce cas, et alors on emploie *nach* (un *nach* directif qui s'oppose à un *in* locatif.)

Le premier cas est celui des noms féminins (*die Bretagne, die Schweiz, die Türkei*) ou pluriels (*die Niederlande, die USA*), celui de neutres qui prennent l'article, toujours (*das Elsaß*) ou quand ils sont déterminés (*das Deutschland des 19. Jahrhunderts*) et celui des quelques masculins qui prennent encore l'article (*der Jemen, der Irak, der Iran, der Libanon*). Donc : *in die Schweiz fahren, in die Niederlande, ins Elsaß, in das heutige Deutschland, in den Irak*.

Le second cas est celui de tous les noms de pays ou de province qui ne prennent pas l'article : *nach Bayern, nach Deutschland*, etc.

Mais en fait, ce second cas –celui où *nach* est le substitut de marque de relation directive quand le nom n'admet pas d'autres moyens de la marquer² – l'emporte de très loin en fréquence, puisque le nombre des noms géographiques sans article dépasse celui des noms géographiques avec article.

Dès lors, on peut se demander s'il n'est pas tentant de faire jouer l'analogie au profit de l'écrasante majorité et de remplacer un système binaire, donc *nach Deutschland* et *ins moderne Deutschland* par une solution unique, l'opposition entre locatif et directif se manifestant par l'opposition entre *in* et *nach*. Et par conséquent de dire *nach der Schweiz, nach den Niederlanden, nach (dem) Irak fahren*.

C'est d'ailleurs la solution de l'anglais (*in/to*) et du néerlandais (*in/naar*), qui, il est vrai, ont abandonné l'opposition casuelle qui perdure en allemand. Le

¹ disent les *Duden 4 (Grammatik)* et 9 (*Zweifelsfälle der deutschen Sprache*)

² Philippe Marcq, *Prépositions spatiales et particules « mixtes » en allemand*, p.77

remplacement de *in* par *nach* ne serait pas dans cette langue une nécessité, mais une convenance, une facilité qui irait dans le sens d'une simplification du système.

On aura compris que si je raisonne ainsi c'est que j'ai trouvé suffisamment d'occurrences de *nach* (là où *in* + *accusatif* serait possible) pour juger qu'il ne s'agit pas de lapsus, voire de fautes, mais de l'émergence d'une tendance. Je me propose donc ici d'examiner ces occurrences de façon à discerner quelles peuvent être les conditions et circonstances qui suscitent ce choix.

I. LES CAS DE FIGURE

Ils sont au nombre de trois :

1. La simple analogie : par exemple : *der Export nach den USA* (4 occurrences dans le corpus de Mannheim, c'est-à-dire le corpus de l'Institut für deutsche Sprache et 480 dans *Google* en juin 2009) à la place de *der Export in die USA*.
2. un phénomène d'attraction par d'autres *nach*: *nach Deutschland, Österreich und der Schweiz*.
3. la présence d'une autre préposition gouvernant le datif : *von und nach der Schweiz*.

Si l'on voit bien l'intérêt pratique des deux derniers cas de figure, le premier, la seule analogie avec la majorité des autres noms géographiques, laisse perplexe. A moins de supposer qu'il y ait influence (contamination) des deux autres cas sur le premier : une fois le pas franchi (je n'ose dire : l'habitude prise) avec un autre *nach* ou une autre préposition, on aurait moins de scrupule à « généraliser ».

Mais d'abord des exemples, dûment constatés :

A. ANALOGIE

1. avec des noms de pays féminins

a) *die Schweiz* :

St. Galler Tagblatt, 09.10.1997, Ressort: TB-WIR; Donnerstag, 9. Oktober 1997:

Ein knappes Prozent der in Rotterdam eintreffenden Güter, etwa 2 Mio Tonnen pro Jahr, werden direkt *in die Schweiz* weiterverfrachtet. So, wie im ganzen Hafen der ankommende Güterverkehr grösser ist als der ausgehende, ist der Weitertransport **nach der Schweiz** wichtiger als jener aus der Schweiz nach Übersee.

L'exemple est intéressant parce qu'il contient aussi un *in die Schweiz*. Et si la formulation avec *nach* permettait d'éviter la répétition de la même formule pour le même nom ? Ce ne serait pas la première fois en langue que le stylistique influence le strict grammatical. Ce désir d'éviter la répétition de la même formule apparaît aussi dans l'exemple suivant :

Züricher Tagesanzeiger, 25.11.1998, S. 9, Ressort: Schweiz; Mit Zahlen gegen die Emotionen:

Noch nie seit 14 Jahren sind sowenig zur ständigen Wohnbevölkerung zählende Ausländer **in die Schweiz** eingewandert wie 1997. Eine wichtige Rolle, und das wird oft übersehen, spielt aber die Rückwanderung. Auf 1000 Einwanderungen entfielen 1997 fast gleich viele Rückwanderungen, nämlich 975. Die überwiegende Anzahl der Rückwanderer verlässt die Schweiz nach einem Aufenthalt von weniger als 5 Jahren. Für viele Ausländer ist die Emigration **nach der Schweiz** nur eine vorübergehende Auswanderung.

Et dans celui-ci :

Züricher Tagesanzeiger, 26.09.1997, S. 9, Ressort: Schweiz; Schweiz reagiert auf "BSE-Skandal":

Ob einer der drei betroffenen Betriebe auch **in die Schweiz** liefert, wollte das Bundesamt für Veterinärwesen "aus Gründen des Datenschutzes" nicht sagen. Aus seiner Reaktion darf allerdings geschlossen werden, dass dies nicht der Fall ist. Den Berner Beamten sind nämlich die Namen der 150 deutschen Betriebe, die **nach der Schweiz** exportieren, bekannt.

Mais non dans les suivants :

St. Galler Tagblatt, 12.11.1998, Ressort: TB-INL; Nachbarn ziehen nicht mit:

Ginge es **nach der Schweiz**, fielen die Entscheide eher.

St. Galler Tagblatt, 27.04.1999,

Ressort: WV-WIL; Wil rüstet polnische Feuerwehr aus:

doch dann reichte die Ladefläche des Wagens einer polnischen Transportfirma, die den Weg **nach der Schweiz** mit einem anderen Auftrag verband, nicht aus, um auch noch die Wiler Güter aufzunehmen. Gestern kam der Lastwagen dann doch noch.

Züricher Tagesanzeiger, 26.09.1997, S. 9, Ressort: Schweiz; Schweiz reagiert auf "BSE-Skandal":

Deutschland ist nämlich kein wichtiger Rindfleischexporteur. Laut BVET exportierten deutsche Betriebe 1995 lediglich 12 Tonnen **nach der Schweiz**

Züricher Tagesanzeiger, 29.12.1997, S. 6, Ressort: Schweiz; Die EU rüttelt am PVC-Verbot:

Ob die Mineralwasserquellen unter diesen Umständen interessiert sind, PVC-Flaschen **nach der Schweiz** zu exportieren, ist fraglich.

Il ne faudrait surtout pas croire que les exemples se limitent à *exportieren* :

Züricher Tagesanzeiger, 13.12.1999, S. 7, Ressort: Schweiz; Namenliste auch in Übersee bereit:

und dass diese harte Praxis Tausende, ja Zehntausende abgehalten hat, den Versuch zu machen, **nach der Schweiz** zu fliehen". Schon aus dieser Aussage wird klar, dass die Schweiz viel mehr als die 24 000 nachweisbar zurückgewiesenen Flüchtlinge im Stich gelassen hat.

D'ailleurs, en juin 2009, *Google* donne 122 *nach der Schweiz fahren* et 2 *nach der Schweiz fliegen*.

Dans ce qui précède, *die Schweiz* est le seul nom de pays cité. Ici, on a toute une série de noms neutres qui appellent *nach* :

Frankfurter Rundschau, 013.07.1999, S. 9, Ressort: N; .:

war Stempowski in der Zwischenkriegszeit zeitweilig Diplomat, dann (viel lieber) Dozent und schließlich, nach seiner Flucht vor den Deutschen über **Ungarn, Jugoslawien und Italien nach der Schweiz** dort Übersetzer (Pasternaks Doktor Schiwago) und Literaturkritiker der Exilzeitschrift *Kultura*.

Jusqu'à présent les exemples étaient empruntés à la presse helvétique, mais il y a aussi Goethe, ce qui tendrait à montrer que cet emploi de *nach* n'est pas récent :

Goethe "Dichtung und Wahrheit", Hamburger Ausgabe, Band 10, S. 127:

war mir die Aufforderung der Stolberge, sie **nach der Schweiz** zu begleiten, willkommen. begünstigt durch das Zureden meines Vaters, welcher eine Reise in jener Richtung sehr gerne sah, und mir empfahl, einen Übergang nach Italien, wie es sich fügen und schicken wollte, nicht zu versäumen

Est-ce l'attraction de *nach Italien* à la ligne suivante ?

Il y a d'autres occurrences avec la Suisse, mais passons à la Turquie.

b) *die Türkei*

Züricher Tagesanzeiger, 16.11.1999, S. 31, Ressort: Forum; Inflation wegen Aufrüstung:

Ein Vorwurf ist nicht nur der türkischen Regierung zu machen, die Geld vergeudet, um die Militärmaschine weiter aufzublähen, sondern auch Regierungen, die ihren Firmen erlauben, Kriegsmaterial **nach der Türkei** zu exportieren, und diese Exporte oft sogar noch fördern und subventionieren.

Züricher Tagesanzeiger, 04.09.1996, S. 2, Ressort: Schlag gegen Irak; Wie sicher ist der Ölfluss aus dem Nahen Osten noch?:

haben gestern mit etwa 23.50 bis 24 Dollar je Barrel (Fass = 159 Liter) bereits den höchsten Stand seit dem Golfkrieg erreicht. Haben US-Maschinen etwa die durch das Kurdengebiet führende Doppelrohrleitung ITP **nach der Türkei** zerstört? lautete die erste bange Frage. Sie konnte kurz darauf verneint werden.

FRANKFURTER ALLGEMEINE ZEITUNG JAN./FEBR. 1966, D-Ausgabe , Freitag , 14. Januar 1966,

Er flog am Donnerstag **nach der Türkei** zurück. in Bonn wird angenommen, daß die Gespräche mit dem bevorstehenden Revirement zusammenhängen.

Google donne (juin 2009) : 7 *nach der Türkei fahren* et 2 *nach der Türkei fliegen*. Pour respectivement: 2 450 *in die Türkei fahren* et 5 280 *in die Türkei fliegen*. *Nach* est donc exceptionnel, mais il commence à apparaître.

2. Noms de pays au pluriel

a) *die Niederlande*

Frankfurter Rundschau, 025.03.1997, S. 4, Ressort: N; Dennoch sind die Hockey-Spielerinnen des RK Rüsselsheim guten Mutes, wieder:

"Außerdem haben wir keine optimale Vorbereitung gehabt", sieht der Betreuer der Fahrt **nach den Niederlanden** mit gemischten Gefühlen entgegen.

Frankfurter Rundschau, 06.05.1997, S. 5, Ressort: N; Handballerinnen der TGS Walldorf erreichen am grünen Tisch den:

Vor dem Urlaub fährt das Aufsteiger-Team über Pfingsten zu einem Turnier **nach den Niederlanden**, um dort den Aufstieg gebührend zu feiern

Mannheimer Morgen, 17.05.1989, Wirtschaft; Muß neuer Jumbo am Boden bleiben?

Falle die Antwort negativ aus, drohte die Behörde damit, statt der allgemeinen Zulassung für Passagierflüge nur ein "permit to fly" für den ersten an die Fluggesellschaft KLM ausgelieferten Großraumjet auszustellen, der lediglich den Flug von der Fabrik **in Seattle nach den Niederlanden** gestatte.

Google (juin 2009): Un seul *nach den Niederlanden fliegen*, mais (déjà?) 1960 *nach den Niederlanden fahren* (pour 727 000 *in die Niederlande fahren*)

Peut-être l'emploi de *nach* permet-il d'éviter la succession immédiate de deux *in* dont l'un serait locatif et l'autre directif.

Le confirme ce second exemple:

06896 St. Galler Tagblatt, 28.05.1997, Ressort: TB-THG; Gangsterboss oder nur Mitelsmann?:

Die in die Tschechei geschmuggelten Fahrzeuge wurden anschliessend als gestohlen gemeldet, wofür die Besitzer von den Versicherungen horrende Summen kassierten und sich ebenfalls am vergangenen Montag vor dem Bischofszeller Bezirksgericht zu verantworten hatten. Auch war R., der sich selbst als Waffennarr bezeichnete, wegen illegalem Waffenhandel **in der Schweiz und nach der Tschechei** angeklagt. Der Staatsanwalt forderte für ihn eine Zuchthausstrafe von maximal 10 Jahren.

Ce n'est pas surprenant : la langue ne tolère pas l'emploi de la même préposition¹ avec deux sens différents dans deux séquences juxtaposées ou coordonnées et c'est d'ailleurs un test utilisé en linguistique (*der Koordinationstest*). Le français refuse : « il a été pris au dépourvu et à la gorge », « la circulation a été déviée par la gendarmerie et la nationale 5 » et le célèbre : « j'ai été blessé trois fois : à la fesse, à l'improviste et à Madagascar » C'est pourquoi malgré la rareté de mes exemples, j'ose la règle suivante : « Si un groupe prépositionnel directif contenant un nom géographique est immédiatement précédé d'un groupe prépositionnel locatif avec *in* et contenant un nom géographique, ce groupe prépositionnel directif sera introduit par *nach*. »

Encore quelques exemples néerlandais :

BZK/W49.00306, WE 20.04.49, S.02, POLITIK, VERF.: -, AGT.: -:

am Dienstag früh wurde bekannt, daß er " in Erwiderung von Besuchen holländischer Freunde " **nach den Niederlanden** abgereist sei.

Tiroler Tageszeitung, 20.09.1996; Tag der älteren Generation:

DEN HAAG (APA).. Sie ist noch so fit, daß sie immer noch alle Abrechnungen des Heims kontrolliert. Mit ihrem Mann, einem ehemaligen niederösterreichischen Landesbeamten, war sie schon 1929 nach den Niederlanden ausgewandert.

Neue Kronen-Zeitung, 28.05.1998; Zwischen Döbling und Währing liegen seine fünfzehn Hektar,

Ob sie nun "Ober Hohenwarth" oder "Unter Hohenwarth" hießen, auch Reben trugen, deren Wein - wie es auf der Hohenwarth der Fall war - noch 1671 bis **nach den Niederlanden** verschickt wurde, hatten doch die Währinger und Hernalser Weine einen großen Ruf.

b) *die USA*

Les exemples abondent et je me limite :

St. Galler Tagblatt, 11.02.1998, Ressort: TB-WIR; Der Textilindustrie geht es besser:

Der Zuwachs fiel bei der Bekleidung, Heimtextilien und technischen Textilien besonders stark aus, geographisch konnten die Ausfuhren **nach den USA** markant gesteigert werden.

St. Galler Tagblatt, 25.02.1998, Ressort: TB-WIR; Asienkrise bremst Schweizer Exporte:

Diese Rückschläge beeinflussten den Aussenhandel aber wenig, da die asiatischen Schwellenländer nur 5,4% aller Exporte der Schweiz aufnehmen. Die Schweizer Exporte **in die Transformationsländer** stiegen um knapp 40%, jene **nach den USA** um rund 10%.

¹ Mais on peut avoir un *in* temporel suivi d'un *in* directif: *Er ist im Oktober 2005 in die Schweiz gefahren.*

A-t-on voulu cette fois éviter deux constructions directives avec *in* dont l'une avec un nom commun et l'autre avec un nom propre ?

St. Galler Tagblatt, 08.04.1998, Ressort: TB-KUL; Gesichter Amerikas:

Eine Rückschau auf das Gesamtwerk der amerikanischen Fotografin Dorothea Lange und des **nach den USA** ausgewanderten John Gutmann zeigt das Fotomuseum Winterthur.

St. Galler Tagblatt, 17.10.1998, Ressort: TB-WIR; Gelungene Überraschung:

Europäische Unternehmen und die Japaner hatten den Dollar-Höhenflug der letzten dreieinhalb Jahre genutzt, um ihre Ausfuhren **nach den USA** hochzutreiben. Sie konnten dabei sogar noch gehörig verdienen

3. Noms de pays masculins

Avec *der Irak*, *der Iran* et d'autres on a la possibilité de ne pas employer l'article. Il est dès lors facile d'avoir *nach Irak*, *nach Iran*, *nach Jemen*. C'est même la structure privilégiée, comme ici :

St. Galler Tagblatt, 22.11.1997, Ressort: TB-FRO; Inspektoren der UNO wieder in Irak:

(dpa/afp) Die vor einer Woche abgezogenen UNO-Waffeninspektoren sind gestern fast vollständig wieder **nach Irak** zurückgekehrt.

Et pourtant :

a) *der Irak*

Züricher Tagesanzeiger, 20.04.1996, S. 9, Ressort: Schweiz; Ungarn und Schweiz wollen Verbrechen bekämpfen:

Die drei Verurteilten - darunter der frühere Konzernchef Heinz W. Frech - waren wegen Verletzung des Kriegsmaterialgesetzes zu bedingten Gefängnisstrafen von je einem Monat sowie zu Bussen von 8000 bis 25 000 Franken verurteilt worden. Sie hatten von 1988 bis 90 Bestandteile für das Superkanonenprojekt "Babylon" von Saddam Hussein **nach dem Irak** geliefert.

Züricher Tagesanzeiger, 16.02.1996, S. 5, Ressort: Ausland; Whitehalls geheime Wege:

Der Report, erstellt in über dreijähriger Arbeit von Sir Richard Scott, einem der höchsten Richter des Vereinigten Königreichs, war im November 1992 von Premierminister John Major angeordnet worden, um einer Reihe von Rätseln auf die Spur zu kommen, die sich in der Folge britischer Waffenexporte **nach dem Irak**, Ende der 80er Jahre, ergaben.

BZK/W59.00358, WE 08.04.59, S.04, POLITIK, VERF.: -, AGT.: DPAAP:

schicken Sowjets bewaffnete Kurden **nach dem Irak**?

Salzburger Nachrichten, 09.04.1998; Die Aufarbeitung der Schoah:

Die Schweiz stellte die Flugzeuglieferungen **nach dem Irak** jedoch erst später, auf amerikanischen Druck hin, ein.

*Google: (juin 2009) aucun **nach dem Irak fliegen/fahren**. Mais 238 **nach Irak fliegen**.*

b) *der Iran*

Züricher Tagesanzeiger, 15.05.1996, S. 3, Ressort: Ausland; Deutsches Asylrecht ist verfassungskonform:

Wer aus einem solchen Staat einreist, hat in Deutschland kein Asylrecht. Karlsruhe verlangt aber, dass Kettenabschiebungen (z. B. über Griechenland **nach dem Iran**) verhindert werden.

Züricher Tagesanzeiger, 21.10.1997, S. 2, Ressort: Hintergrund; Kampf um Zentralasien (1)(Serie):

Auf Moskaus Druckmanöver haben wir reagiert. Unsere Antwort ist eine Pipeline, die Turkmenistan ermöglicht, ab Ende dieses Jahres Gas **nach dem Iran** zu exportieren", erklärt der Gasminister stolz.

P92/FEB.05797 Die Presse, 25.02.1992; Rückläufige Waffenerzeugung bringt soziale Spannung:

Doch werde es immer schwieriger, eine Exportlizenz zu bekommen. So erhielt Omnipol keine Lizenz für die Ausfuhr von T-72-Panzern **nach dem Iran**.

*Google (juin 2009) 1 **nach dem Iran fahren** et 3 **nach dem Iran fliegen**, pour 617 **nach Iran fliegen**.*

c) *der Libanon*

Pas d'exemples de *nach dem Jemen* et *nach dem Sudan* dans le corpus de Mannheim.

Mais :

Züricher Tagesanzeiger, 23.09.1997, S. 17, Ressort: Stadt Zürich; Geldteilet:

Letzte Woche hatte Bezirksanwalt Jäger die Vermutung geäußert, ein Teil des Geldes könnte **nach dem Libanon** geflossen sein.

Mannheimer Morgen, 25.07.1989, Regionales; "Wo das Elend am größten ist, wollen wir tätig werden":

Über Zypern werden die Medikamente auf dem Luftweg **nach dem Libanon** eingeflogen, da die Blockade der syrischen Armee das Herzstück des Landes bei Beirut zu Lande wie zu Wasser völlig von der Außenwelt abgeschnitten habe.

Vorarlberger Nachrichten, 11.04.1998; Viereinhalb Jahre Haft für Kaufmann:

Der Mann hatte unter anderem im Sihl-Postraub von 1994 gestohlene Wertschriften verschoben und geraubte Autos **nach dem Libanon** verkauft.

Oberösterreichische Nachrichten, 27.06.1998; "Keine zweite Atomtestserie":

JERUSALEM. Israel hat gestern 60 gefangene Hisbollah-Kämpfer aus der Haft entlassen und **nach dem Libanon** ausreisen lassen.

Google (juin 2009) aucun *nach dem Libanon fliegen* et un seul *nach dem Libanon fahren*. On préfère, je le répète, se passer de l'article : 483 *nach Libanon fliegen*.

On constate que dans certains cas des considérations d'ordre stylistique (par exemple : éviter la reprise de la même séquence directive dans les mêmes termes) ont pu jouer pour le choix de *nach*. Mais il semble que la seule analogie explique la plupart des occurrences. Tout se passe comme si la gestalt « directif + nom de pays = nach » fonctionnait même là où elle ne devrait pas jouer. Mais *Nachts, des Nachts, eines Nachts* (un s de génitif masculin associé à nom féminin) ou *bräuchte* (un verbe faible qui prend une inflexion au subjonctif II !) montrent qu'il est des analogies bien plus 'scandaleuses'. Cependant, un cas de figure explique le passage de *in* à *nach* : on veut éviter la succession de deux *in* dont le premier serait locatif et le second directif.

B. L' ATTRACTION (COMME ON PARLE D'ATTRACTION MODALE) PAR UNAUTRE NOM DE PAYS CONSTRUIT AVEC NACH

Ainsi :

Züricher Tagesanzeiger, 21.11.1997, S. 33, Ressort: Wirtschaft; Swissair ohne Singapore Airlines:

Der Marktanteil im Verkehr von den USA **nach der Schweiz, Belgien und Österreich** stieg von 44 auf 47%; derjenige aus der Schweiz nach den USA erhöhte sich von 48 auf 51%.

Qu'un journal suisse commencer par citer son pays est bien compréhensible. Il est clair aussi que les *nach* subséquents (virtuels) ont pesé sur le choix de cette préposition. Il suffit de remplacer et d'écrire : *von den USA in die Schweiz, nach Belgien und Österreich* pour voir la lourdeur qu'imposerait pour une même séquence le choix de deux prépositions. Ici, on économise non seulement le *in* mais un *nach*, donc pas *nach der Schweiz und nach Belgien*, mais *nach der Schweiz, Belgien*, etc. Même chose ici :

Züricher Tagesanzeiger, 21.11.1997, S. 33, Ressort: Wirtschaft; Swissair ohne Singapore Airlines:

Seit dem Start am 1. Februar entschieden sich bis Ende September 1,5 Mio. Passagiere oder 22% mehr als in der entsprechenden Vorjahresperiode für die Atlantic Excellence. Der

Marktanteil im Verkehr von den USA **nach der Schweiz, Belgien und Österreich** stieg von 44 auf 47%; derjenige aus der Schweiz nach den USA erhöhte sich von 48 auf 51%.

Ou encore :

Schnack,F.,Petronella im Bauerngarten und andere Erzählungen;S.103-?:

damals wurden über im Jahre 1770 hatte sich der Uhrenhandel bereits über Europa hinaus bis **nach der Türkei und Ägypten** ausgedehnt. 1883 gab es in Dublin zweiundzwanzig und in London hundertdreißig Uhrenhändler aus dem Schwarzwald eine halbe Million Uhren ausgeführt.

St. Galler Tagblatt, 05.12.1998, Ressort: TB-WIR; Unerwarteter Dämpfer im Aussenhandel:

Die Ausfuhren sanken nominal und real um rund 1%. Geographisch war das Bild umgekehrt von jenem der Einfuhren: die Exporte in die EU nahmen leicht zu, **nach den USA, Japan** sowie nach den meisten Schwellenländern nahmen sie teils deutlich ab.

Ici, on constate que *nach* s'étend même, dans la foulée, aux noms communs : *nach den meisten Schwellenländern*.

St. Galler Tagblatt, 15.05.1997, Ressort: TB-THG; «Die EU ist unser grosser Kunde»:

Exportiert wird hauptsächlich in den EU-Raum sowie **nach den USA und Japan**.

Il arrive que *nach der Schweiz* succède à un autre *nach* :

GRZIMEK, SERENGETI DARF NICHT STERBEN, Sachbuch. Ullstein Verlag, West-berlin, 1959, 144.-151. Tausend (1964), S. 11:

fliege in 200 Meter Höhe den Rhein entlang **nach Süden, nach der Schweiz**.

Kleine Zeitung, 17.08.1997; Grabsteine drehte es um ihre Achse:

Mürzzuschlag im Jahre 1837, der 14. März: "Ein heftiges Beben, welches etwa um 4h40m von Mürzzuschlag ausgieng, verbreitete sich weithin durch die Alpen, reichte **nach Böhmen, Mähren, Ungarn, ja selbst nach der Schweiz**", faßte Rudolph Hoernes, Erdbebenreferent für die Steiermark, in den "Mitteilungen der Erdbeben-Commission" von 1901 das Beben zusammen.

St. Galler Tagblatt, 21.12.1998, Ressort: TB-ROM; Unzählige Gedanken hineingewoben:

Von dieser italienischen Hafenstadt verbreitete sich diese Kunst **nach Spanien, Deutschland, Schweden und nach den Niederlanden**. In späteren Zeiten wurde sie auch bei den slawischen Völkern und in Brasilien eingeführt, den Orientalen blieb sie unbekannt.

On en conclut que la présence d'un nom de pays appelant *nach* a pour effet que les autres noms de pays de la même séquence, même ceux qui d'ordinaire sont précédés de *in*, seront eux aussi introduits par *nach*. C'est un phénomène de contamination, d'attraction ou encore d'assimilation, comme il en existe fréquemment en phonétique : *Hector* a donné en italien *Ettore*.

Pour les noms de pays féminins, masculins et pluriels qui appellent le *in* directif, on peut formuler la règle suivante : « Si un nom géographique se trouve dans une séquence directive comportant un autre nom de pays appelant *nach*, il se construit lui aussi avec *nach*. »

C. PRESENCE D'UNE AUTRE PREPOSITION GOUVERNANT LE DATIF

Züricher Tagesanzeiger, 07.03.1998, S. 28, Ressort: Wirtschaft; Mehr Flüge:

Die Turkish Airlines ergänzen im Auftrag der Swissair den Verkehr **von und nach der Türkei**, und in Kooperation mit der französischen AOM werden neu Verbindungen nach dem Pariser Flughafen Orly angeboten.

Cette fois, ce n'est pas la préposition qu'on économise, mais le groupe nominal ; sinon il faudrait *von der Türkei und in die Türkei*.

L'emploi est systématique, que la préposition soit *ab*, *aus* et surtout *von*.

St. Galler Tagblatt, 18.02.2000, Ressort: TB-SPL; Tödlicher Unfall im Gotthard-Tunnel:

(sda) Die Italienischen Staatsbahnen (FS) haben für heute von 10 bis 18 Uhr einen Totalstreik angekündigt. Die SBB empfehlen, während der Streikdauer von Bahnreisen nach Italien abzusehen. **Ab und nach der Schweiz** verkehrten nur sehr wenige Züge, teilten die SBB mit. Kurzfristige Ausfälle seien durchaus möglich. Innerhalb Italiens komme der Bahnverkehr praktisch vollständig zum Erliegen.

Züricher Tagesanzeiger, 25.09.1997, S. 16, Ressort: Kehrseite; Am Boden, aber nicht zerstört:

Aber selbst wenn die Iraqi Airways noch flugtüchtige Maschinen hätten, dürften sie diese nicht betreiben. Seit dem Einmarsch der Truppen Saddam Husseins in Kuwait im August 1990 untersagt ein Uno-Embargo jeglichen Flugverkehr **aus und nach dem Irak**. Die staatliche Fluggesellschaft aber hat sich zu helfen gewusst und diversifiziert. Sie fliegt zwar nicht mehr, dafür aber kocht sie.

Salzburger Nachrichten, 29.11.1991; Berg-Karabach bestätigt das Ende der Union Ein Problem geht von:

Bald hundert Volksgruppen in Form von Großfamilien, ein rücksichtsloser Präsident in Georgien, Bürgerkrieg in Süd-Ossetien, ethnische Schmelbrände anderswo, Flugzeugentführungen, Hubschrauber-Abschüsse, Sabotage gegen Trinkwasser-Reservoirs, Schienen und Straßen, Terrorakte in Baku, Infiltrationen **von und nach dem Iran** oder der Türkei .

St. Galler Tagblatt, 22.08.1997, Ressort: TB-WIR; SAir fliegt aus dem Tief:

Die in der Westschweiz umstrittene Konzentration des interkontinentalen Verkehrs auf Zürich ist bei einer Zunahme des Passagierverkehrs **von und nach der Schweiz** um 20% auf 4,5 Millionen Personen angewachsen. Die Zahl der Transit-Fluggäste nach anderen Enddestinationen stieg um annähernd 43% auf 1,6 Millionen.

St. Galler Tagblatt, 26.10.2001 ; So viel Steuergeld?:

Es kommt hinzu, dass die Fliegerei sehr schädliche Auswirkungen auf die Umwelt hat: Luftverschmutzung, Lärm, Zerstörung der Ozonschicht. Würde die Crossair jetzt nicht künstlich aufgeblasen, dann würden die Flüge **von und nach der Schweiz** auf jenes Mass reduziert, das auf dem Markt tatsächlich nachgefragt wird.

Züricher Tagesanzeiger, 24.11.1998, S. 1, Ressort: Frontseite; Streik lähmt Bahnverkehr in Europa:

Zürich. - Ein Ausstand der Eisenbahner hat am Montag den Zugverkehr in sechs europäischen Ländern teilweise stark beeinträchtigt. Die Streiks werden bis am Dienstagmorgen auch die Verbindungen **von und nach der Schweiz** betreffen.

Züricher Tagesanzeiger, 15.01.1999, S. 15, Ressort: Zürich und Region; Flughafen Zürich auf Brautschau:

Der Swissair-Chef hat immer wieder betont, dass der Umsteigeverkehr unerlässlich sei, um Langstreckenverbindungen **von und nach der Schweiz** wirtschaftlich betreiben zu können. Deshalb müsse der interkontinentale Flughafen Kloten auch für den Umsteigeverkehr attraktiver gestaltet werden.

Frankfurter Rundschau, 04.11.1998, S. 40, Ressort: N; Hochwassergefahr an Brennpunkten zunächst gebannt:

Am Mittelrhein meldeten die Hochwasserzentren sinkende Pegelstände. Dagegen schwoll der Rhein bei Düsseldorf und weiter zur niederländischen Grenze an. Der Schiffsverkehr **von und nach den Niederlanden** wurde am Dienstag gesperrt, als in Emmerich der kritische Pegelstand von 8,70 Metern erreicht wurde.

Berliner Morgenpost, 04.11.98, Ressort: QUER, S. 32; Eisenbahner verhökerte Loks und Waggons:

Während am Mittelrhein die Pegelstände sanken, schwoll der Rhein bei Düsseldorf und weiter zur niederländischen Grenze an. Der Fluß wurde für den Schiffsverkehr **von und nach den Niederlanden** gesperrt. Gestern nachmittag wurde ein seit Sonntag in Overath bei Köln vermißter zweijähriger Junge, der in einen Hochwasser führenden Bach gefallen war, in einem Regenrückhaltebecken tot geborgen.

Die Presse, 26.04.1995; Auch Niederlande setzen auf Bahn-Transit:

Im Verkehr **von und nach den Niederlanden** stieg denn auch die auf Lastwagen transportierte Gütermenge zwischen 1980 und 1990 um 68 Prozent auf 118 Millionen Tonnen an.

Züricher Tagesanzeiger, 10.08.1996, S. 25, Ressort: Wirtschaft; Lottospiel-Verbot auf US-Flügen:

Es sei unfair, wenn die US-Regierung ihre Gesetze ausländischen Gesellschaften auf dem ganzen Flug **von oder nach den USA** auferlege.

Züricher Tagesanzeiger, 10.08.1996, S. 25, Ressort: Wirtschaft; Lottospiel-Verbot auf US-Flügen:

Was die Koalition nichtamerikanischer Fluggesellschaften aber bestreitet, ist der Anspruch Washingtons, US-Gesetze hätten auf dem gesamten Flug einer ausländischen Maschine **von und nach den USA** Gültigkeit, gleich ob sich diese im US-Luftraum befindet oder nicht.

Züricher Tagesanzeiger, 10.08.1996, S. 25, Ressort: Wirtschaft; Lottospiel-Verbot auf US-Flügen:

Doch US-Gesetze verbieten Glücksspiele nicht nur auf sämtlichen Flügen von US-Fluggesellschaften, sondern auf jeglichen Flügen, die in den USA anfangen oder dort aufhören. Weltweit macht der Flugverkehr in, **von und nach den USA** 40% des gesamten Luftreisemarktes aus.

En fait, on ne trouve pas *von den USA in die USA*. On peut donc formuler la règle : «on emploie *nach* (et non *in* + *accusatif*) avec un nom géographique féminin, masculin ou pluriel quand ce même substantif est précédé d'une préposition régissant le datif (*ab, aus, von*) ».

A propos des noms avec article, je n'ai pas fait mention des neutres : *das Elsaß, das Rheinland, das Saarland*. C'est que le corpus de l'Institut für deutsche Sprache ne comporte aucun *nach dem Elsaß/Rheinland/Saarland* directif. On avait en septembre 2005 exclusivement *ins Elsaß/ins Rheinland/ins Saarland*. Mais en juin 2009, Google donne des occurrences de *nach dem Elsaß, nach dem Rheinland, nach dem Saarland*, directifs, bien entendu.

II. PROBLEMES DE FREQUENCE

1. L'emploi de *nach* là où l'on attendrait *in* est d'autant plus fréquent que le nom de pays est d'emploi fréquent et ancien. On n'a pas de *nach der Mongolei* en 2005 ; mais on en trouve en 2009 ni de *nach der Walachei* 2005, mais il y en a en 2009; un seul *nach der Tschechei* en 2005, plus de 500 en 2009.

Cette fréquence d'emploi dépend de 5 facteurs:

1. l'importance internationale : *die USA* ;
2. l'appartenance à la langue allemande : *die Schweiz* ;
3. la proximité des pays germanophones : *die Niederlande* ;
4. l'intensité des rapports avec l'Allemagne : *die Türkei* (immigration turque et tourisme) ;
5. l'actualité : *der Irak, der Iran* (mais ce facteur ne joue pas avec ce deux pays, avec lesquels on préfère se passer de l'article pour pouvoir employer *nach*).

En d'autres termes : *nach* directif est fréquent là où *in* directif l'est.

2. Quant à la fréquence comparée des emplois de *in* et de *nach* directifs (avec les noms géographiques qui appellent *in*), il faudra surveiller l'évolution de près : si à titre d'exemple, on a en septembre 2005 plus de 7 850 *in die USA* et environ 300 pour *nach den USA*, et si l'on obtient en juin 2009, 2 270 *in die USA fahren* pour seulement 9 *nach den USA fahren*, avec *fliegen*, c'est tout le contraire : 13 500 *in die USA fliegen*, 89 500 *nach den USA fliegen* !!!

* *

*

Il arrive dans une entreprise qu'un remplaçant (un « substitut ») non seulement soit conservé à côté du titulaire du poste, mais même finisse par le supplanter, en attendant de l'évincer. C'est ce qui s'est produit avec *würde* + *l'infinitif*, chargé de suppléer aux insuffisances morphologiques du subjonctif II et qui désormais s'emploie même là où ce dernier se distingue nettement de l'indicatif. On est encore loin du compte avec le substitut *nach* pour les noms géographiques comportant un article. Mais pour combien de temps ? De toutes façons, les occurrences de ce *nach* sont assez nombreuses pour qu'on puisse parler de tendance forte. Au delà du simple jeu de l'analogie et de quelques avantages stylistiques, on aboutit d'ores et déjà à trois emplois de ce *nach* qui relèvent de la règle et qui dans leur champ d'application, rendent difficile, voire impossible, l'utilisation de *in* + *accusatif*.

Rappelons :

1. on n'emploie pas *in* mais *nach* quand le groupe directif suit un groupe locatif introduit par *in* ;
2. on n'emploie pas *in* mais *nach* quand la séquence directive comprend au moins un nom géographique employé sans article ;
3. on n'emploie pas *in* mais *nach* quand le même nom géographique est concerné en amont par une préposition régissant le datif, l'emploi de *nach* évitant de répéter le même groupe nominal.

Il faut bien se rendre compte que ces règles n'auront de sens et de durée qu'aussi longtemps que *nach* ne se sera pas imposé partout aux dépens de *in*. Ces règles n'auraient plus lieu d'être si *nach* venait à l'emporter, puisqu'on l'emploierait partout, quelle que soit la situation d'énonciation et le cas de figure. On en est encore loin, mais la progression est constante et parfois conquérante, comme le montre d'ores et déjà la victoire écrasante de *nach den USA fliegen* sur *in die USA fliegen*. Certes, il y aura des îlots de résistance, comme il y en a eu à la percée de *würde* + *infinitif*, mais si la tendance se confirme et se généralise, ce qui est fort probable, on ne risque guère à affirmer que l'ancienne règle et les trois que j'ai dégagées seront évincées par la nouvelle : « avec les noms géographiques, quel que soit l'article, on emploie *in* pour le locatif et *nach* pour le directif. ». A mon sens, on ne peut que se réjouir de tout ce qui contribue à la simplification du système.

Yves BERTRAND

A LA PÊCHE AUX MOTS
(COMMENT TRADUIRE EN ALLEMAND DES COMPOSÉS FRANÇAIS)

-de esprit de lucre à esprit mal tourné-

Esprit de lucre

Die Gewinnsucht

Es gab in diesem Prozeß nur einen Schuldigen: G. Er gestand alles, erschwerte seine Lage, weil er es ablehnte, als Motiv Gewinn-sucht zuzugeben; (H. Böll, <i>Gruppenbild mit Dame</i> , p. 134)	Il n'y eut dans ce procès qu'un seul accusé: Hubert Gruyten qui avoua tout et aggrava même son cas en refusant d'admettre qu'il avait agi par esprit de lucre . (<i>Portrait de groupe avec dame</i> , p.103)
---	---

Die Habsucht

Mais la grandeur n'est pas là où l'on croit. Pendant que la petite Flamant, par esprit de lucre , s'abaissait en montant, Amaryllis apparemment humiliée grandissait dans la conscience des Noirs. (J. Canolle, <i>La maison des esclaves</i> , p. 185)	Größe findet man nicht immer dort, wo man sie vermutet. Während die kleine Flamant sich aus Habsucht und trotz ihres Aufstiegs selbst erniedrigte, stieg Amaryllis im Ansehen der Schwarzen, trotz der offensichtlichen Erniedrigungen. (<i>Die Mulattin</i> , p.181)
--	---

(Google donne bien plus d'occurrences de *Habsucht* que de *Gewinnsucht*.)

Die Habgier :

Habgier oder **Habsucht** ist das übersteigerte, rücksichtslose Streben nach materiellem Besitz, unabhängig von dessen Nutzen, und eng verwandt mit dem Geiz, der übertriebenen Sparsamkeit und dem Unwillen zu teilen. (<http://de.wikipedia.org/wiki/Habgier>)

Die Geldgier

Geldgier ¹⁾. Gewinnsucht ²⁾. ³⁾ **Soif de l'argent, cupidité.** **2) Avidité du gain, esprit de lucre.** ¹⁾ (Johann August Eberhards -*Synonymisches Handwörterbuch der deutschen Sprache* (1910)

Esprit de plaisanterie

Seul *Google* (et donc pas les dictionnaires) connaît *der Scherzgeist*. Il est vrai que c'est une référence biblique (Saint Paul, *Epître à Titus* 2)

Der Scherzgeist, der immer eine witzige Anspielung bereit hat, ist nicht von oben her. Scherzgeist vertreibt den Heiligen Geist! (Vergl. Eph. 5, 4.) (V)

Mais :

"*Scherzgeist vertreibt Heiligen Geist*", so hab ich das mal gelernt. Damit soll nicht angedeutet werden, dass Christen humorlose Typen sein müssen. Im Gegenteil: Ich bin sicher, dass Gott viel Humor besitzt und sein Bodenpersonal das durchaus widerspiegeln darf. (<http://www.salzgitter.feg.de/Predigt/>)

Pourtant le mot le plus employé est : *Die Scherzhaftigkeit* :

Auteurs : PRINZ AUERSPERG - Titre article : Scherz und **Scherzhaftigkeit** (La plaisanterie et l'**esprit de plaisanterie**) (<http://psydoc-fr.broca.inserm.fr:>)

Der Komiker Marty Feldman, der in einem Film mit Kaufman Regie führte, bemerkte in Kaufman "etwas, das tiefer saß, und dass sich hinter der **Scherzhaftigkeit** eine gewisse Gefahr, eine Art allgemeiner Wut verbarg, so als ob die Art und Weise, wie wir die Welt emotionslos betrachten, einfach ungenügend ist. (<http://www.wsws.org/de/2000/feb2000/>)

Ich kenne mehr als genug Leute, die lange Jahre ihres Lebens im Internet zugebracht haben (unds immernoch tun), und nicht einer von denen würde in solchen Tönen davon sprechen. Im Gegenteil trifft man meist auf (verbitterten) Zynismus oder lockere **Scherzhaftigkeit**, wenn man mit diesen Leuten übers Inet spricht - sicherlich nicht auf glühende Leidenschaft wie die oben beschriebene –(<http://fuckup.homeunix.net/>)

Esprit de protestation

Der Widerspruchsgeist

Le régime du bord nous convenait parfaitement, et pour mon compte, je me serais bien passé des variantes que Ned Land, par esprit de protestation , s'ingéniait à y apporter. (J.Verne, The Project Gutenberg EBook of 20000 Lieues sous les mers, s.p.)	Die tägliche Kost sagte uns vollkommen zu, und ich meines Theils hätte ganz wohl die Abwechslung entbehren können, welche Ned-Land aus Widerspruchsgeist in dieselbe zu bringen beflissen war. (<i>Zwanzigtausend Meilen unter'm Meer.</i> , S. 4593,DIBI)
--	--

On remarque que ce mot traduit aussi *esprit de contradiction*.

Esprit de recherche : *Der Forschergeist*. Selon le Bundesministerium für Bildung und Forschung:

Wissenschaftlicher Nachwuchs glänzt mit Forschergeist (<http://www.bmbf.de/press/2051.php>)

Et :

Spaß am Studium weckt **Forschergeist** (<http://www.pressestelle.tu-berlin.de/newsportal/>)

Esprit de répartie

Avoir l'esprit de répartie schlagfertig sein (Pons)

Die Schlagfertigkeit

Als **Schlagfertigkeit** bezeichnet man das schnelle sprachliche Reagieren auf unvorhergesehene Situationen. Das Wort ist aus dem Militär-Jargon entlehnt, wo die Schlagfertigkeit einer Armee ihre Bereitschaft zum sofortigen Einsatz bedeutet. Im 19. Jahrhundert nahm das Wort „**schlagfertig**“ dann die heutige Bedeutung „um keine Antwort verlegen, witzig“ an. (<http://de.wikipedia.org/wiki/Schlagfertigkeit>)

Schlagfertigkeit ist lernbar Nach zwei Wochen haben Sie **die Schlagfertigkeit** im Griff. (<http://www.schlagfertigkeit.com/>)

Esprit de révolte

Der Auflehnsgeist (rare: 5 occurrences dans Google)

Ihr prunkhafter Reichtum wuchs inmitten der entwürdigenden Armut der Enterbten, denen keine andere Wahl verblieb als die zwischen der Knechtschaft des Klienten², dem Almosen der staatlichen Getreidespende und dem nackten Hunger. Ein dumpfer Groll brodelte in den Herzen dieser Unglückseligen, und mit dem Groll ein **Auflehnsgeist**, der alle Böswilligen und Verbrecher, den Abschaum der Landstädte und der Provinzen, die Hefe der Großstadt - den ganzen unerwünschten, aber unvermeidlichen Anhang also, der sich um jeden schart, welcher die Sache der Armen zu der seinen macht - sich als Verteidiger der gerechten Sache aufspielen läßt. (www.schulserver.hessen.de/)

Der Empörungsgeist (77 occurrences dans Google)

Alle künstlerischen, gelehrten und manchmal moralisch und sozial gefühlvollen und auch rebellischen Leistungen und Tätigkeiten einzelner täuschen hierüber nicht hinweg, und nach der Niederschlagung aller Volksempörungen des ausgehenden Mittelalters in England, Frankreich, Deutschland, Spanien usw. waren grade in jenen Jahrhunderten, vom sechzehnten bis zum achtzehnten, die Volkskräfte gelähmt, und der Empörungsgeist verlief sich meist auf religiöse Irrwege, 16. und 17. Jahrhundert, um(...) (Max Nettlau - *Klassensozialismus und Menschheitssozialismus*, <http://www.anarchismus.at>)

Die Aufsässigkeit (plus de 3 300 occurrences)

Pubertät: Gesunde **Aufsässigkeit** gegen das Elternhaus (...) Aufmüpfige Teenager treiben viele Eltern fast zur Verzweiflung. Wenn die Sprösslinge rebellieren, sei das ein gutes Zeichen, meint dagegen die Erwachsenenbildnerin und sechsfache Mutter Bernadette Amacker. (<http://www.beobachter.ch/V>)

Prügelstrafe als Heilmittel gegen die **Aufsässigkeit** böser Ehefrauen

(<http://ngiyaw-ebooks.de/ngiyaw/perlen/aufsaessigkeit/aufsaessigkeit.htm>)

Esprit de sacrifice

Der Aufopferungsgeist (150 occurrences dans Google)

Genossen!

Die Augen der Gefallenen ruhen auf uns, ihr Gewicht wiegt auf unseren Schultern. Das heißt, dass wir uns nach dem Septemberangriff angesichts unserer historischen und politischen Aufgaben und Verantwortungen mit einem **Aufopferungsgeist**, revolutionärer Disziplin und Entschlossenheit rüsten müssen, die den ihren gleicht. (Marxistische Leninistische Kommunistische Partei, 02.11.2007, <http://www.mlkp.info/>)

Sechs der berühmtesten italienischen Filmregisseure, berichten in 48 Filmminuten von den Emotionen der Gläubigen auf dem Petersplatz in Rom. Aussergewöhnliche Bilder reflektieren den unerschöpflichen **Aufopferungsgeist** der Pilger und die weltweite Empfindung, Teil eines einmaligen historischen Ereignisses zu sein. (<http://www.arctis.ch/>)

Die Opferbereitschaft (79 200 occurrences)

Opferbereitschaft :Selbstaufopferung, Aufopferung, Idealismus, Opfer, Opfermut, Opferung, Opferwille, Hingabe, Verzicht

(<http://synonyme.woxikon.de/synonyme/Opferbereitschaft>)

Die japanischen Selbstmordattentäter entstammen einer Samuraikrieger-Tradition, die sowohl **Opferbereitschaft** als auch Gnadenlosigkeit gegenüber dem Gegner stets verherrlicht hatte.

(<http://www.freenet.de/freenet/wissenschaft/>)

Opferbereitschaft Um dem Irak die langersehnte Demokratie zu bringen, lässt es sich leider nicht vermeiden, daß auch die irakische Bevölkerung ihre Opfer bringt. Eine Studie belegt nun, daß sich die Zahl der Toten seit Kriegsbeginn verglichen mit dem Zeitraum unmittelbar davor verdreifacht hat. (<http://www.denkpass.de/>)

Esprit de suite

Die Beharrlichkeit

Umgangssprachlich bedeutet **Beharrlichkeit** eine beständige Fähigkeit von Menschen im Verfolgen ihrer Ziele, die auch als Ausdauer, Beständigkeit, Durchhaltevermögen, Entschiedenheit, Entschlossenheit, Hartnäckigkeit, Standhaftigkeit, Stehvermögen, Unermüdlichkeit oder zähe Zielstrebigkeit bezeichnet wird. (<http://de.wikipedia.org/wiki/Beharrlichkeit>)

"Jedem redlichen Bemühen // Sei **Beharrlichkeit** verleihe!" – (Goethe, *Sprüche*)

qui a de l'esprit de suite: jd ist beharrlich, jd lässt nicht locker, jd ist konsequent (Pons)

avoir l'esprit de suite : mit Methode arbeiten, logisch denken können, etwas zu Ende führen (Lexikon der französischen Redewendungen, Ursula Kösters-Roth)

Die Folgerichtigkeit (Grappin, *Grand dictionnaire français-allemand*)= Logik

Esprit de travers

Avoir l'esprit de travers : nicht im Kopf richtig sein (Lexikon der französischen Redewendungen)

Die Querköpfigkeit

Im Gegenteil, in dieser abstrakten Selbständigkeit würde als Inhalt nur die ganz zufällige und partikuläre Leidenschaft, die Willkür der Begierde und des Beliebens übrigbleiben und die schlechte **Querköpfigkeit** der Einfälle und bizarre Originalität der Empfindungen ihren unbegrenzten Spielraum gewinnen. (Hegel, *Vorlesungen über die Ästhetik* (zur Lyrik) (S431) (<http://www.uni-essen.de/literaturwissenschaft-aktiv/>)

Google donne de rares occurrences de *schiefer Geist*, dont celles-ci:

Ein kleinlicher, eigensinniger, **schiefer Geist**, derbe Unwissenheit, und gedankenlose Intoleranz, Härte gegen den Leibeigenen, Ungerechtigkeit gegen den Städtler, träge Unempfänglichkeit für Verbesserungen, und Vorliebe für die rohe unsaubere Lebensweise tatarischer Vorältern, hatten von dem gemeinen Haufen der ungarischen Edlen kein vortheilhaftes Bild in Joseph's des Zweiten schnellrichtender Seele zurückgelassen. (Georg Forster: *Revolutionen und Gegenrevolutionen aus dem Jahre 1790* <http://www.zeno.org/Literatur/>)

Aus dem Gleichnis vom Bogenschützen „Wie, o König, der Bogenschütze einen Schraubstock verwendet, um die gebogenen, krummen, schiefen Pfeil gerade zu biegen: so auch soll der Kämpfer, der Kampfbeflissene an diesem Körper die Grundlagen der Achtsamkeit als Schraubstock verwenden, um den gebogenen krummen, **schiefen Geist** gerade zu biegen. Das, o König ist eine Eigenschaft des Bogenschützen, die er anzunehmen hat. (DER EINZIGE WEG AUS DER NICHT-KANONISCHEN PALI-LITERATUR Aus den "Fragen Des Königs Milinda"(<http://www.palikanon.com/>)

Esprit du temps

Der Zeitgeist (bien plus fréquent dans Google que *der Geist der Zeit*)

Hegel aurait dit que le **Zeitgeist**, **l'esprit du temps**, est avec eux. Leur analyse précède la nôtre, elle s'avérera juste. (Brigitte Sauzay, *Le vertige allemand*, p.254)

Der Geist der Zeit

Lindequist, denselben Ton anschlagend wie Innstetten, antwortete, daß das alles sehr richtig, der Geist der Zeit aber zu mächtig sei » Geist der Zeit! « sagte Sidonie. »Kommen Sie mir nicht damit. –(Th. Fontane, <i>Effi Briest</i> S. 5450, <i>DIBI</i>)	Lindequist, prenant le même ton qu'Innstetten, répondit que tout cela était fort exact, mais que l'esprit du temps était trop tyrannique - L'esprit du temps! dit Sidonie. Ne venez pas me raconter des choses pareilles. (p.144)
---	--

Mais :

Oui, l'esprit du temps était à la guerre. (Anne et Serge Golon, <i>Angélique et le Roy</i> , p.157)	Ja, es herrschte ein kriegerischer Geist. (Angélique und der König, p.140)
--	--

Esprit de vengeance

1. Il y a le concept nietzschéen de l'esprit de vengeance' : *der Geist der Rache*.

Wurde der Wille sich selber schon Erlöser und Freudebringer? Verlernte er den Geist der Rache und alles Zähneknirschen? Und wer lehrte ihn Versöhnung mit der Zeit, und Höheres als alle Versöhnung ist? (s.p., http://www.gutenberg2000.de/nietzsche/zara/also.htm)
La volonté est-elle déjà devenue, pour elle-même, rédemptrice et messagère de joie? A-t-elle désappris l'esprit de vengeance et tous les grincements de dents? Et qui donc lui a enseigné la réconciliation avec le temps et quelque chose de plus haut que ce qui est réconciliation? (Ainsi parlait Zarathoustra, http://www.blackmask.com , p.100)

2. Indépendamment, on trouve:

Un paragon de consternante vertu, car la vertu incarnée sous pareils traits est détestable à voir, et cette vertu d'ailleurs paraissait s'inspirer d'un esprit de vengeance et de misanthropie, plus que d'une naturelle aménité. (G. Chevallier, <i>Clochermerle</i> , p. 123)	ein Muster abschreckender Tugend, denn eine Tugend mit derartigen Merkmalen ist abscheulich, und überdies schien diese Tugend mehr einem Geiste der Rachsucht und der Menschenfeindlichkeit zu entspringen als einer natürlichen Liebenswürdigkeit. (p.88)
S'il en est ainsi, si le capitaine Nemo habite toujours cet Océan, sa patrie d'adoption, puisse la haine s'apaiser dans ce cœur farouche ! Que la contemplation de tant de merveilles éteigne en lui l'esprit de vengeance ! (J Verne, The Project Gutenberg EBook of <i>20000 Lieues sous les mers</i> , s.p.)	Wenn das letztere der Fall ist, wenn der Kapitän Nemo immer noch im Meere hauset, seinem Adoptiv- Vaterlande, so möge der Haß in diesem wilden Gemüth sich beschwichtigen lassen! Die Anschauung so vieler Wunder möge den Rachedurst in ihm austilgen! (<i>Zwanzigtausend Meilen unter'm Meer</i> . S. 498, <i>DIBI</i>)

3. Il y a surtout la locution *par esprit de vengeance* / *dans un esprit de vengeance* : *aus Rache*, *aus Rachsucht*

Zazie, de nouveau, dormait. Laverdure, sans doute dans un esprit de vengeance , essayait de projeter un excrément frais hors de sa cage. (R Queneau, <i>Zazie dans le métro</i> , p.238)	Zazie schlief wieder ein. Laverdure versuchte, zweifellos aus Rache , ein frisches Exkrement aus seinem Käfig zu schnellen. (<i>Zazie in der Metro</i> , p.147)
---	---

Mais aussi :

« A quelque temps de là, Anicet Thirion qui, amoureux de vous, est à votre recherche, réussit à entrer dans le parc des Dutieux. Il engage la conversation avec vous. Par esprit de vengeance , vous l'incitez à provoquer le fils Dutieux. » (J. Canolle, <i>La maison des esclaves</i> , p. 156)	"Einige Zeit später gelingt es Anicet Thirion, der Sie liebt und auf der Suche nach Ihnen ist, in den Park der Dutieux einzudringen. Er unterhält sich mit Ihnen. Aus Rachegelüsten stiften Sie ihn an, den jungen Dutieux herauszufordern." (<i>Die Mulattin</i> , p.153)
---	--

Esprit brouillon

Der Wirrkopf)

Synonyme: Chaot, Hitzkopf, Spinner (<http://www.woxikon.de/wort/Wirrkopf.php>)

nicht nur die gewohnheitsmäßigen Frondeure hatten Einspruch erhoben, nicht nur Wirrköpfe und Ordnungsfeinde hatten von einem Justizmord zu sprechen gewagt oder doch Zweifel an dem Verfahren und Zweifel an der Schuld geäußert, (J Wassermann, <i>Der Fall Maurizius</i> , http://gutenberg.spiegel.de/)	qui n'émanaient pas uniquement des frondeurs habituels; car non seulement les esprits brouillons , les ennemis de l'ordre avaient osé parler d'un assassinat juridique et élever des doutes sur la procédure, sur la culpabilité du condamné, (...) (<i>L'affaire Maurizius</i> , p.135)
---	--

Mais les traducteurs choisissent d'autres voies:

Aussi une Transition, c'est ce qui m'a confondu, je comprends vraiment pas ce qui me pousse à faire ça avec un esprit aussi brouillon, je connais personne avec un esprit brouillon comme le mien, enfin j'ai retrouvé. (Christiane Rochefort, <i>Heureusement qu'on va vers l'été</i> , p.114)	Ebenfalls eine Aufbauschule, das hat mich irregeführt, ich verstehe wirklich nicht, warum ich das tue, wo ich so wusselig bin, ich kenne niemanden, der so wusselig ist wie ich , na ja, ich hab mich wieder zurechtgefunden. (<i>Zum Glück geht's dem Sommer entgegen</i> , p.115))
Dès sa douzième année, Marianne était tombée à la charge de son oncle, Léon Beauchêne. Un frère de celui-ci, Félix Beauchêne, après des échecs de toutes sortes, esprit brouillon , hanté d'un besoin d'aventures, s'en était allé, avec sa femme et sa fille, tenter la fortune en Algérie (E. Zola, <i>Fécondité</i> , p.28)	Seit ihrem zwölften Jahre war Marianne der Fürsorge ihres Onkels Léon Beauchêne anheimgefallen. Ein Bruder des letzteren, Felix Beauchêne, ein unruhiger und abenteuerlicher Kopf , war, nach Mißerfolgen aller Art, mit Frau und Tochter nach Algier gegangen, um dort das Glück aufs neue zu versuchen; (<i>Fruchtbarkeit</i> , http://gutenberg.spiegel.de/)
Joachim drehte sich auf dem Absatz um, und als er sich seinem Vetter wieder zukehrte, sah man, daß sein gebräuntes Gesicht noch eine Schattierung dunkler geworden war. "Nein",	Joachim tourna sur ses talons, et lorsqu'il fit de nouveau face à son cousin, on vit que son visage bruni s'était encore assombri d'une nuance. - Non, dit-il, je ne confonds pas, c'est

sagte er, "ich stelle nicht gleich, du bist ein Konfusionsrat . (Th Mann, <i>Der Zauberberg</i> , p.158)	toi qui es un esprit brouillon . (<i>La montagne magique</i> , p.192).
---	--

Konfusionsrat :konfuser Mensch. (<http://www.germanistik.uni-hannover.de>)

„Er ist ein **Konfusionsrat**. (In seinem Kopfe ist's verworren und außerhalb richtet er Verwirrung an)“ (www.operone.de)

Esprit fort

Der Freigeist/ der Freidenker (Grappin) correspondent plutôt à esprit libre.

Mais Nietzsche associe *esprit fort* à *starker Geist* et à *Freigeist* :

Esprit fort. – Verglichen mit dem, welcher das Herkommen auf seiner Seite hat und keine Gründe für sein Handeln braucht, ist der **Freigeist** immer schwach, namentlich im Handeln; denn er kennt zu viele Motive und Gesichtspunkte und hat deshalb eine unsichere, ungeübte Hand. Welche Mittel gibt es nun, um ihn doch *verhältnismäßig stark* zu machen, so daß er sich wenigstens durchsetzt und nicht wirkungslos zugrunde geht? Wie entsteht **der starke Geist (esprit fort)**? (Nietzsche, Friedrich *Menschliches, Allzumenschliches Erster Band* 230. Esprit fort)

On retrouve *der Esprit fort* chez Fontane

In dieser Strenge ging sie so weit, daß selbst Sidonie von Grasenabb eine Art Esprit fort neben ihr war (Fontane <i>Effi Briest</i> . S. 5469, <i>DIBI</i>)	, Cette rectitude allait chez elle si loin que Sidonie elle même avait l'air d'une espèce d'esprit fort à côté d'elle. (p.156)
---	---

Et *starker Geist* (ainsi que *Freigeist*) dans la traduction de J. Verne :

Il faut ajouter - ce qui ne saurait surprendre - que le docteur Patak était un esprit fort , comme il convient à quiconque s'occupe de soigner ses semblables. (<i>Le château des Carpathes</i> , p.49)	Wir müssen noch hinzufügen, daß Doctor Patak – wie sich das eigentlich von selbst versteht – ein starker Geist , um nicht zu sagen Freigeist war , und etwas derart muß ja wohl Jeder sein, der sich der Fürsorge und Pflege Seinesgleichen widmet (<i>Das Karpathenschloß</i> . S. 2043, <i>DIBI</i>)
---	--

Mais on n'a pas toujours recours à *Freigeist* :

Tu fais des affaires avec du Till! un monstre... qui voulait me séduire! lui dit-elle à l'oreille - Folie de jeunesse, dit Birotteau devenu tout à coup esprit fort . (Balzac, <i>César Birotteau</i> , p.176)	Mit dem machst du mit einemal Geschäfte! Mit dem Scheusal, dem Menschen, der mich verführen wollte! "Die letzten Worte sprach sie leise aus."Eine Jugendeseele!" meinte Birotteau, als ob er urplötzlich Weltmann geworden wäre. (Projekt Gutenberg.de, s.p.)
---	---

Vincent, qui avait ri de voir le nid faire le plongeon, regarda autour de lui, avec le haussement d'épaules d'un esprit fort . Oh! je n'ai pas peur, dit-il. Les morts, ça ne bouge plus. (E. Zola, The Project Gutenberg EBook of <i>La Faute de l'Abbé Mouret</i> , s.p.)	Vincent hatte gelacht, als er das Nest untertauchen sah, nun blickte er um sich, zuckte die Achseln wie jemand, dem nichts heilig ist . »Ach was, ich habe keine Angst«, sagte er. »Die Toten, die rühren sich nicht mehr.« <i>Die Sünde des Abbé Mouret</i> . http://www.digitalebibliothek.de/band128.htm
Je suis en train de lire le Dieu des corps, de Jules Romains, et cette lecture me donne un bonheur insensé. J'étais né pour aimer et par pusillanimité j'ai joué à l'esprit fort . (B. Groult, <i>Les trois quarts du temps</i> , p.149)	Ich lese gerade Le Dieu des Corps* von Jules Romains, und diese Lektüre macht mich unsäglich glücklich. Ich bin geboren, um zu lieben, und aus Feigheit habe ich den harten Kerl gespielt . (<i>Leben will ich</i> , p.184)

Esprit gaulois

♦ *Esprit gaulois, mot gaulois*, trait d'esprit, mot dont la liberté n'observe pas toutes les convenances (*Le Nouveau Littré* 2007)

Deftiger Humor (Pons)

Deftig : 2. derb: -e Späße; -e Kraftausdrücke; seine Witze waren meist sehr deftig (*Duden Universalwörterbuch*)

Le traducteur de Maupassant choisit une autre solution :

Mais quand une femme a quelque chose dans la tête... vous savez... elle ne l'a pas ailleurs." Le maire, qui aimait l'esprit gaulois , sourit et répliqua : " dans votre cas, c'est le contraire qui aurait dû avoir lieu. " (Maupassant, <i>Au bois</i> , p.554)	.Aber wenn ein Frauenzimmer eben etwas im Kopf hat, dann hat sie's nicht anderswo... Sie wissen ja..." Der Bürgermeister, der viel Sinn für gesalzene und gepfefferte Sprüche hatte, lächelte und meinte: „In Ihrem Fall hätte das Gegenteil eintreffen müssen. („Im Wald“, <i>Mamsell Fifi</i> , Diogenes, p.183)
---	---

Il y a aussi *gallischer Witz* :

Croizette benutzte vulgäre Ausdrücke, sehr vulgär, und zu Zeiten geäußert fiel **ein gallischer Witz**. (*Mein Doppelter Leben, die Memoiren von Sarah Bernhardt*, <http://www.buchensie-welt.org/>)

Mais l'expression est surtout employée à propos de la série de bandes dessinées *Astérix*, pour désigner une forme d'esprit qui ne se réduit pas aux allusions sexuelles :

Gallischer Witz in rund 100 Sprachen und Dialekten übersetzt

Die Schmunzelabenteuer der Sippe um Asterix haben die beiden Comic-Autoren zu Millionären gemacht. Weit mehr als 320 Millionen Exemplare sind bis heute verkauft worden; **der gallische Witz** ist in rund 100 Sprachen übersetzt worden. [//de.groups.yahoo.com/](http://de.groups.yahoo.com/))

Esprit étroit

Die Engstirnigkeit : Kurzsichtigkeit, Beschränktheit, Borniertheit, Bürokratie, Dummheit, Enge, Intoleranz, Unverständigkeit, Vorurteil
(<http://synonyme.woxikon.de/synonyme/Engstirnigkeit>)

On pourrait aussi ajouter *Kleinkarietheit*.

Sie wiederum, der ihre frühere Herrin, die Bestie, durch zwölf Jahre tagtäglich Unfähigkeit, Dummheit, Bosheit, Beschränktheit vorgeworfen und mit teuflischer Tyrannei jedes Selbstgefühl gebrochen, erwartete, auch von ihrem neuen Gebieter unablässig angepöbelt, verhöhnt, beschimpft, zurückgesetzt zu werden; (S. Zweig, <i>Die Ungeduld des Herzens</i> , p.180)	Elle, de son côté, à qui son ancienne maîtresse avait, pendant douze ans, reproché quotidiennement son esprit étroit , son incapacité, sa bêtise, et brisé en elle, par une tyrannie diabolique, toute assurance, s'attendait à tout instant à être moquée, raillée, insultée, humiliée par son futur maître. (<i>La pitié dangereuse</i> , p.176)
D'abord, en l'espèce, il n'y avait ni bouton, ni oreilles décollées, sinon dans l'esprit étroit de papa. " Je m'en fous, moi, de leurs histoires ! " (R. Ikor, <i>Les eaux mêlées</i> , p. 335)	aufgefallen, daß du etwas abstehende Ohren hast!"... Zunächst einmal konnte weder von Pusteln noch von abstehenden Ohren die Rede sein, höchstens in Papas beschränkter Phantasie . (<i>Die Söhne Abrahams</i> , p.499)
- Vous ne savez donc pas ? me dit un jeune homme élevé dans la colonie, et complètement imbu de l'esprit étroit des provinciaux: c'est un misérable, un scélérat, qui a lâchement empoisonné son ami pour épouser sa femme. (G. Sand, <i>Indiana</i> , http://fr.wiki-source.org/wiki/).	"Sie wissen also nicht," sagte ein junger Mensch, der in der Kolonie aufgewachsen und ganz in dem beschränkten Provinzialgeist befangen war, "daß dieser Elende seinen Freund vergiftet hat, um dessen Frau heiraten zu können?" (s.p. http://gutenberg.spiegel.de/)

Esprit humain

Der menschliche Geist:

et, s'il ne pouvait s'empêcher de donner une solution, par le besoin que l'esprit humain a de conclure, il avait cependant l'esprit assez large pour laisser le problème ouvert. (E. Zola, <i>Le docteur Pascal</i> , La bibliothèque électronique / Littérature à emporter, s.p.)	und wenn er aus dem Bedürfnis des menschlichen Geistes heraus, zu einem Abschluß zu kommen, auch nicht umhinkonnte, eine Lösung zu geben, war er doch einsichtig genug, die Frage an sich offenzulassen. (<i>Doktor Pascal</i> , S. 14320, DIBI)
---	--

Der Menschengeist

Le carnaval dans cette ville, avait gardé jusqu'au temps où se déroule cette histoire - (il a changé, depuis) - un caractère de licence et d'âpreté archaïque. Fidèle à ses origines, où il était une détente au dévergondage de l'esprit humain asservi, volontairement ou non, au joug de la raison, (...) (R Rolland, <i>Jean-Christophe</i> , IX, (http://www.ebooksgratuits.com/ , s.p.)	Der Karneval hatte bis zu der Zeit, in der diese Geschichte spielt (inzwischen ist das anders geworden), in- dieser Stadt einen Charakter altertümlicher Ausgelassenheit und Rauheit bewahrt. Seinem Ursprung getreu, bei dem sich der freiwillig oder unfreiwillig geknechtete Menschengeist vom Joch der Vernunft bis zur Verwilderung freimachte,...) (<i>Johann Christof</i> , Neuntes Buch <i>Der feurige Busch</i> , p.383)
--	---

Esprit large

avoir l'esprit large *offen sein, vorurteilsfrei sein, liberal [denkend]*(Pons)

Il faut ajouter *großzügig sein*:

-et cette sorte de vivacité d'imagination, qui me porte à vouloir lier connaissance avec toutes les femmes agréables que je rencontre...- j'ai l'esprit large . Je comprends très bien qu'un homme, quand il est en voyage, par exemple... mais à condition, bien entendu, que la brave petite n'en sache jamais rien. (Montherlant, <i>Le démon du bien</i> , p.1286)	Und dann meine lebhaft Phantasie, die mich dazu treibt, Bekanntschaft mit allen sympathischen Frauen zu schließen, die mir über den Weg laufen... Ich bin großzügig . Ich verstehe nur zu gut, daß der Mann, wenn er beispielsweise auf Reisen ist... Aber selbstverständlich unter der Bedingung, daß die brave Kleine niemals etwas davon erfährt.(<i>Der Dämon des Guten</i> , p.457)
D'autant que ses rapports quotidiens avec criminels, délinquants, truands, et leurs familles, lui ont donné l'esprit large . Il irradie bonté, gaieté et amour du prochain. (Nicole de Buron, <i>Chéri, tu m'écoutes</i> , p.50)	Um so mehr, als der tägliche Umgang mit Verbrechern, Straffälligen, Ganoven und deren Angehörigen ihm zu eher großzügigen Anschauungen verholten hat. Er verströmt Güte, Heiterkeit und Nächstenliebe.(<i>Liebling, hörst du mir zu</i> , p.56)

Et aussi d'autres traductions :

Et Nana, d'esprit large , cédant à cette idée philosophique qu'on ne sait jamais par où l'on finira, avait pardonné. (Zola, <i>Nana</i> , p.311)	Und Nana, weitherzig wie sie war, hatte vor der lebensweisen Einsicht, man könne nie wissen, wohin man noch verschlagen werde, klein beigegeben und verziehen. (p.310)
---	---

Sie war ein paar Jahr lang in Paris bei der berühmten Viardot, wo sie auch den russischen Fürsten kennenlernte, denn die russischen Fürsten sind sehr aufgeklärt , über kleine Standesvorurteile weg, (:Fontane, <i>Effi Briest</i> , S. 5338, <i>DIBI</i>)	Elle a été quelques années à Paris avec la célèbre cantatrice Viardot, chez qui elle a fait la connaissance du prince russe; car les princes russes ont l'esprit large , ils sont au-dessus des préjugés de classe. (p.78)
---	---

Esprit mal tourné

Immer gleich Schlechtes denken, auf schlechte Gedanken kommen (Sachs-Villatte)

Ou tout simplement:

C'est tout de même embêtant de se mettre à dos un bourin. Le type ricane. -Ce que vous pouvez avoir l'esprit mal tourné , dit Gabriel en rougissant.- Non mais, vous voyez pas tout ce qui vous pend au nez ? dit le type avec un air de plus en plus vachement méphistophélique: prossénétisme, entôlage, hormosessualité, éonisme, hypospadie balanique, tout ça va bien chercher dans les dix ans de travaux forcés. (R Queneau, <i>Zazie dans le métro</i> , p.89)	Es ist immerhin unangenehm, wenn man einen Bullen auf dem Hals hat. Der Kerl lacht höhnisch.- Was Sie aber auch gleich denken , sagte Gabriel errötend.- Ja hören Sie mal, sehen Sie denn nicht, was Ihnen alles blüht, sagte der Kerl, und sein Ausdruck wurde immer mephistophelischer: Kuppelei, Anstiftung zum Diebstahl, Hormosechsexualität, Eonismus, Balano-Hypospadie, das wird Ihnen alles zusammen so etwa zehn Jahre Zuchthaus einbringen (<i>Zazie in der Metro</i> , p. 54)
---	---

eine schmutzige Fantasie haben (Pons)

Pas d'exemple dans mon corpus, mais dans celui du Bibliographisches Institut de Mannheim, comme :

Neue Kronen-Zeitung, 25.05.1997, S. 22;

"Nach 75.000 Männern brauche ich keinen mehr." Zwergpudel Tanja ist heute liebster und einziger Partner der ehemaligen Lieblings-Gespielin bekannter Schweizer Politiker. Mit ihrem Enthüllungsbuch über die **schmutzige Phantasie** und Doppelmoral der Saubermänner läßt Rita Dolder, 54, einige von ihnen zittern.

A suivre/ Fortsetzung folgt...

Le 7 septembre 2009, un colloque international et interdisciplinaire (droit/langues) a eu lieu au Palais de Justice de Paris¹ accueillant plus de 100 participants sur le thème de la Coopération judiciaire internationale et européenne, regroupant des avocats allemands, français et canadiens, des magistrats allemands et français, des **linguistes** spécialistes des Mondes Anglophones et Germaniques, et enfin des **experts traducteurs assermentés** près la Cour d'Appel de Paris pour l'allemand, l'anglais, le bulgare, le polonais et le roumain.

Formateur et examinateur aux Barreaux de Paris et Versailles (Allemand juridique – Droit international et européen), c'était la deuxième rencontre² que nous avons organisée sur ce thème en raison des nombreuses réformes qui ont bouleversé ces dernières années l'entraide judiciaire dans le monde. La prolifération des **textes et discours sécuritaires**³ s'est accélérée depuis les attentats du 11 septembre 2001, faisant place à une guerre contre toute forme de criminalité organisée à travers les continents, impliquant coopérations et collaborations entre services judiciaires, traductologiques et policiers des différentes chancelleries européennes.⁴ On se souvient des procès français de Cesare Battisti avant sa fuite au Brésil (2004-2007),⁵ des membres de la Fraction Armée Rouge, du Groupe de Résistance Antifasciste du Premier Octobre,⁶ ou encore des présumés génocidaires rwandais⁷ tous séjournant en France où ils étaient recherchés par la justice étrangère en application des règles d'extradition ou de mandat d'arrêt européen.⁸

Le renforcement brutal de l'entraide judiciaire auquel nous assistons pose non seulement le problème de la **définition d'une législation pénale internationale ou européenne** mais surtout celui des **termes du procès** qui doit privilégier l'égalité des armes entre les parties dans toutes les langues officielles de l'Union européenne. Le sujet a été abordé dans une perspective interprofessionnelle et multilingue pour examiner si ces Lois contribuent à l'émergence d'une véritable justice internationale et européenne ou si, au contraire, elles la fragilise par ces erreurs d'interprétations et malentendus sémantiques.

¹ Photo p.344.

² Le premier colloque s'est déroulé le 7 avril 2008 au Palais de Justice de Paris. Les actes ont été publiés aux Petites Affiches, n°251-253, 7-9 septembre 2008.

³ Cf. Discours du Président de la République du 28 mai 2009 sur les mesures à prendre pour la sécurité en France.

⁴ Pierre Berthelet, L'impact des événements du 11 septembre sur la création de l'espace de liberté, de sécurité, et de justice. *Conflits & Société*, n°46, 2002. Téléchargeable sur : <http://www.conflits.org/index795.html>

⁵ Arrêt de la Chambre de l'Instruction de Paris en date du 30 juin 2004, commentaire critique sous : <http://www.vialibre5.com/commentaire-arret-30juin.htm> ; voir aussi arrêt de la Cour de Cassation, Chambre criminelle du 13 octobre 2004, Bull. crim. 2004, n°241, p. 872.

⁶ Philippe Gréciano, Lutte antiterroriste ou le retour aux années de plomb ? *Recueil Dalloz*, n°5, Paris, 2008, p. 331; voir aussi Cinq militants d'extrême gauche menacés d'extradition. *Libération*, 4 avril 2007. Téléchargeable sur: <http://www.liberation.fr/societe/010198487-cinq-militants-d-extreme-gauche-menaces-d-extradition>

⁷ Munyeshyaka et Bucyibaruta sont en liberté. *Agence Rwandaise d'information*, 20.09.2007. Téléchargeable sur : <http://cec.rwanda.free.fr/informations/MunyeshyakBucyibaruta2007-09-19.htm>

⁸ Philippe Gréciano, Pour un travail de mémoire et de réconciliation. Pierre Péan et le Rwanda. *Recueil Dalloz*, n°21, 2009, p. 1425 ; Génocide rwandais: rupture de confiance. *Recueil Dalloz*, n°37, Paris, 2008, p.2640 ; Génocide rwandais : pas d'extradition contraire aux droits de l'Homme, *Recueil Dalloz*, n°6, 2008 ; Justice sur le génocide rwandais. Une coopération judiciaire difficile. *Recueil Dalloz*, n°42, Paris, 2007, p. 2985.

L'an passé, la Déclaration universelle des droits de l'Homme fêtait ses 60 ans. Robert Badinter, dans une conférence sur les juridictions internationales rappelait le parcours de ce texte adopté en 1948 face à un Bloc soviétique puissant, marquant ainsi une avancée historique de l'idéologie capitaliste et des droits bourgeois dans les relations internationales.¹ Il y avait aussi la Convention internationale sur le génocide (1948) et la Convention européenne des Droits de l'Homme (1950) qui renforçaient le droit au procès équitable et indépendant pour juger ces infractions. Mais ces textes de référence si bien rédigés à l'Ouest ont longtemps été négligés. En 1989, la chute du Mur de Berlin a une fois de plus marqué la victoire de la démocratie, de l'Etat de Droit. La communauté internationale qui s'est félicitée de la promotion des droits de l'Homme dans le monde, resta indécise quelques années plus tard au moment des drames humains en ex-Yougoslavie ou au Rwanda. C'est probablement de là qu'est née la mauvaise conscience des européens et le besoin récent de justice internationale. Depuis, les crimes contre l'humanité et la criminalité organisée seront sévèrement punis. Les droits de l'Homme deviendront un enjeu politique nouveau et on assistera à la création de juridictions des Nations Unies (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Tribunal pénal international pour le Rwanda, Chambres spécialisées auprès des Tribunaux cambodgiens, Tribunal sur le Liban). On assistera également à la prolifération des normes européennes sur l'entraide judiciaire au départ difficilement compatibles avec les législations nationales, laissant peu de place aux droits de la défense et à l'interprétation juridique.

Pour réaliser la coopération judiciaire sur la scène internationale et européenne, le législateur a privilégié les **notions communes** d'infractions au sein du même espace de liberté, de sécurité et de justice, qu'il s'agisse de leurs **définitions, leurs qualifications ou de leurs sanctions**. Or, cette harmonisation brutale des normes révèle une simplification disproportionnée du discours juridique et pose d'immenses **problèmes terminologiques et de traduction** devant les tribunaux. Ainsi peut-on affirmer, par exemple, que la définition du « vol » en France est la même qu'en Allemagne, en Angleterre, en Espagne ou en Suisse ou l'on parlerait de « Raub » ou « Diebstahl », « theft », « hurto » ou « robo », ou même « d'appropriation intemporelle d'une chose » ? La définition du terrorisme et le procès d'actes terroristes sont-ils vraiment identiques dans toute l'Europe ? Plus loin encore, peut-on considérer que le travail de mémoire et de réconciliation² est le même en France ou en Allemagne en cas de procès pour crime contre l'humanité ? Les droits nationaux ne sont-ils pas issus d'une pensée juridique propre à l'histoire et au destin de chaque société ? Telles étaient les pistes de **réflexions multilingues et interdisciplinaires** au lendemain de la déclaration de la Commission européenne, en date du 10 juin 2009, présentant le Programme de Stockholm qui définit les grandes orientations de l'Union européenne en matière de justice, liberté et sécurité pour les années 2010-2014.³ Inutile de souligner l'intérêt de ce type de rencontres jurilinguistiques pour les **enseignants en langues étrangères appliquées** qui forment les étudiants en allemand juridique, à la traduction technique et spécialisée. Au-delà de la découverte du fonctionnement des institutions judiciaires internationales et européennes, ce colloque aura permis aux différents acteurs du procès de se rencontrer et d'œuvrer pour une meilleure connaissance et interprétation de la loi.

¹ Robert Badinter, Débats de l'Obs, *Le Nouvel Observateur*, 4-10 décembre 2008, Téléchargeable sur : http://www.aidh.org/60ddh/60-debat_decla05.htm.

² Pierre Hazan, *Juger la guerre, juger l'histoire*, PUF, 2007

³ Audition de Jacques Barrot, Vice-Président de la Commission européenne, au Sénat. En ligne : <http://www.senat.fr/europe/r07072009.pdf>

Melani Schröter & Björn Carius : *Vom politischen Gebrauch der Sprache. Wort, Text, Diskurs. Eine Einführung.* Leipziger Skripten. Einführungs- und Übungsbücher Bd. 5. 2009. Peter Lang Frankfurt a. M., 144 pages, 14,80 €.

Cet ouvrage de familiarisation à la langue politique est écrit à quatre mains par Mélanie Schröter, pragma-linguiste fort active, et Björn Carius, spécialiste du discours, responsables respectivement de deux ("Wort", "Text") et d'un chapitre ("Diskurs"). Après une rapide introduction théorique et méthodologique sur l'analyse de la langue politique, le chapitre sur le mot s'intéresse d'abord aux mots-slogans de la politique, les fameux "Schlagwörter", en définissant leurs caractéristiques sur des exemples qui vont de "Gastarbeiter" à "Globalisierung" ou de "Selbstbestimmungsrecht" à "Sicherheit". Leurs caractéristiques sémantiques (appartenance à un discours-type, caractère controversé, élasticité, actualité) sont présentées à l'aide des diverses recherches sur le sujet des trente dernières années en Allemagne et Autriche. Puis, l'examen des euphémismes et des métaphores en usage politique de la langue permet de passer à une lexicographie pratique et critique sur un texte issu du corpus sur l'immigration ("Migrationsdiskurs"), sur lequel l'auteure principale travaille depuis une dizaine d'années. Ce chapitre mêle de façon assez harmonieuse les théories reconnues dans la recherche germanophone et des exemples à destination du public voulu étudiant de l'ouvrage.

Le chapitre sur le texte a, contrairement à l'attente induite par le sous-titre heureux de "Wort, Text, Diskurs" moins à voir avec la linguistique textuelle qu'avec l'identification des types de textes politiques, dont on peut supposer que cela sera d'autant moins la priorité des étudiants que la présentation en est assez aride et se consacre surtout à distribuer les bons et mauvais points aux catégorisateurs antérieurs de la recherche. Mais l'intérêt se redresse, d'abord avec l'analyse d'un discours de vœux d'Angela Merkel (31. 12. 2006) du point de vue des destinataires et des stratégies communicatives, puis avec l'exposé rapide de ce que les circonstances médiatiques modernes ont changé au fonctionnement de la langue en politique. Divergeant de nos habitudes de penser traditionnellement le langage politique en étudiant les textes écrits eux-mêmes, la communication politique contemporaine a lieu par la troncation, la médiatisation et le biais, qu'il s'agisse de discours télévisés parfois très partiellement ou de débats parlementaires dans des assemblées désertes, les quelques députés présents lisant le journal en attendant le moment du vote, le tout simulant un fonctionnement par la rationalité et le débat parlementaire qui n'est plus constitutif de l'état moderne. Ce rappel judicieux pourrait remettre en cause l'analyse des textes eux-mêmes, puisque le script des discours et débats fourni à la presse n'est plus qu'un réservoir pour quelques éléments, choisis par les journalistes, qui parviendront à la perception du citoyen lambda.

Mais le chapitre sur le discours, concept très à la mode outre-Rhin depuis quelques années, ne tire pas les enseignements possibles de cette radicalité, ni n'applique d'ailleurs vraiment la notion de discours à l'analyse de l'usage politique de la langue. Après de longues pages consacrées à un positionnement de l'analyse du discours et à une bibliographie commentée de parutions de l'école de Düsseldorf autour de Stötzl et Wengeler, on aboutit à une analyse plus textuelle que discursive de deux textes programmatiques, l'un de la commission "Zuwanderung" de 2001, l'autre issu du programme du NPD, rédigé en 1996 et présent encore actuellement sur le site du parti¹. Le chapitre et l'ouvrage se terminent quelque peu abruptement, soit

¹ En tout cas à la date de la vérification le 18/08/09.

que la collection impose la limitation en pages, soit que les auteurs aient gardé une partie de leurs matériaux et réflexions pour d'autres publications.

Sous un faible volume et à un prix modique aujourd'hui pour un livre de linguistique, l'ouvrage propose une compilation informative des théories allemandes et autrichiennes récentes en analyse de la langue politique. La charge définitionnelle importante et le faible taux de concrétisation (pas de schémas ni d'exercices, 4 tableaux en 144 pages) le destineront cependant plus aux enseignant/e/s souhaitant actualiser leurs connaissances qu'aux étudiant/e/s en quête de modèles pratiques. - *Odile Schneider-Mizony*.

Heinz-Helmut Lüger, Hartmut E.H. Lenk (Hg.): *Kontrastive Medienlinguistik* (2008). Landau: Verlag Empirische Pädagogik [Landauer Schriften zur Kommunikations- und Kulturwissenschaft], 458 p, accompagné d'un CD-Rom.

On a vu ces dernières années se démultiplier les sources, les types et les supports de l'information et des changements intervenir dans les normes et usages des discours. Devant cette évolution, cet ouvrage se fixe pour objectif de déterminer quelles peuvent être aujourd'hui les méthodes et critères d'investigation d'une linguistique du discours médiatique, a fortiori lorsque celle-ci a une visée comparatiste et interculturelle. L'article liminaire de Heinz-Helmut Lüger et Hartmut E.H. Lenk rappelle quels sont les nouveaux objets et concepts qui traversent le champ disciplinaire de la *kontrastive Medienlinguistik* et propose une vue synthétique de ses enjeux méthodologiques. Les auteurs évoquent notamment une des difficultés de la recherche actuelle : la constitution de corpus permettant d'aboutir à des résultats représentatifs de tendances générales.

La première des cinq sections de cet ouvrage est consacrée aux récentes évolutions de la presse. Dans l'article « Ein neues Phänomen: die internationalen Gratis-Tageszeitungen », l'auteur, le regretté Ernst-Ulrich Große, replace l'émergence des quotidiens gratuits dans son contexte économique puis compare les différentes moutures présentes sur le marché français, suisse et italien. Le concept d'*Infotainment* fait l'objet de deux articles, dont l'un tente d'en cerner les caractéristiques dans une étude comparative basée sur non moins de 18 journaux actuels et l'autre, situé sur l'axe diachronique, met à jour ses indices formels dans une sélection du *Süddeutsche Zeitung* de 1950 à nos jours. Enfin, les textes multimodaux (ici des textes publicitaires touristiques) font également l'objet d'une réflexion méthodologique.

Dans la deuxième section sont rassemblées des contributions comparant des traditions discursives (« Schreibtraditionen ») dans une perspective interculturelle : l'identification au lecteur dans des journaux d'entreprises suédois et allemands, le caractère institutionnel dans des journaux étudiants allemands et polonais, la stratégie de vulgarisation scientifique dans la presse italienne et anglophone ou encore la pragmatique des sites Internet d'entreprises multinationales (Hans W. Giessen, « Kulturfaktoren und 'Neue Medien'. Zur Untersuchung von Wechselwirkungen »). On notera avec intérêt que les recherches de ce dernier se nourrissent de manière judicieuse d'un ouvrage réalisé par un responsable de ressources humaines d'IBM, qui a travaillé sur la communication interculturelle entre les 50 nations où était présente l'entreprise – Hans W. Giessen quant à lui resserre son analyse autour de l'Allemagne et de la France. A l'exception de cet article, le terme de « Schreibtraditionen » ne renvoie toutefois pas à un corpus diachronique, le seul qui permette de montrer, au-delà de l'intuition et de la connaissance culturelle passive, que les points de comparaison sont des éléments fixés dans

la tradition. Si les corpus ont certes des limites, on ne peut pas oublier que leur extension sur l'axe diachronique aurait été très gourmande en temps.

La troisième section est consacrée à la comparaison de genres de textes, que celle-ci soit intralingagière (Françoise Hammer, « *Französische Todesanzeigen im Vergleich* ») ou interlingagière (Leire Ruiz de Zarobe, « *'Le fait divers' in der spanischen und französischen Regionalpresse* »). Là encore, le *tertium comparationis* est dégagé avec précision de l'analyse liminaire (par exemple, l'émotionnalité dans les rubriques nécrologiques, l'argumentation dans les critiques de films). Les études de la quatrième section portent sur des moyens discursifs rattachés à des actes spécifiques : l'instruction, la citation, La dernière section rassemble des comparaisons multimédiales, croisant des supports textuels différents. Un article compare la structure des pages immobilières dans la presse écrite et la presse électronique, allemande et finlandaise. Un autre article nous livre les résultats d'une comparaison de revues de presse dans la presse écrite et la presse radiophonique allemandes, en se fondant sur plus de 3000 occurrences. Cet article de Harmut E.H. Lenk pourra se lire de manière complémentaire à celui de Stefan Hauser, publié dans la section précédente. A partir d'un corpus également très volumineux, ce dernier analyse les formes que prend la représentation du discours d'autrui (presse germanophone vs presse anglaise, presse boulevard vs presse d'information). L'ouvrage se termine par une réflexion méthodologique portant sur les analyses comparatives multimédiales.

A la lecture de l'ensemble, on observe que la constitution et l'exploitation des corpus sont clairement articulées autour des hypothèses et objectifs de recherche. Plusieurs articles aboutissent à des résultats solidement étayés par un corpus quantitativement significatif ; quant aux recherches qui ont des champs d'investigation encore trop restreints, elles n'en montrent pas moins de manière convaincante quelles nouvelles voies peuvent être explorées dans la linguistique contrastive du discours médiatique. De manière globale, l'intérêt de cet ouvrage réside également dans la cohérence et la richesse du propos contrastif. On trouvera toutefois un faible nombre de contributions dont le propos n'est pas ou pas suffisamment situé dans le champ contrastif. L'analyse de bandes dessinées publiées dans un journal écossais ne trouve pas véritablement sa place dans cet ouvrage, et deux articles traitant de l'emploi des métaphores ne tirent pas suffisamment de conclusions de la confrontation entre différents textes et cultures. Enfin, la télévision reste le parent pauvre de l'ouvrage, puisqu'un seul article en traite. Il ne s'agit bien entendu pas d'une caractéristique propre à cet ouvrage (signalons ici les travaux de Patricia von Münchow qui procède à la comparaison de journaux télévisés allemands et français, notamment, « *Le discours direct dans les journaux télévisés français et allemands* ». In : AUTHIER-REVUZ Jacqueline, DOURY Marianne, REBOUL-TOURE Sandrine (éds.) (2003), *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 175-183).

Le lecteur intéressé par la linguistique contrastive des médias trouvera dans la présente collection, « *Landauer Schriften zur Kommunikations- und Kulturwissenschaft* », plusieurs autres ouvrages : Cornelia Frenkel, Heinz-Helmut Lüger, Stefan Woltersforff (Hg.) (2004), *Deutsche und französische Medien im Wandel* ; Françoise Hammer, Heinz-Helmut Lüger (Hg.) (2005), *Entwicklungen und Innovationen in der Regionalpresse* ; Patrick Schäfer, *Textgestaltung zwischen Nähe und Distanz. Zum Sprachgebrauch der deutschen und französischen Regionalpresse*. Caroline Pernot

Stefan Kettler : *Lexique de l'allemand juridique*, éditions Ellipses, Paris, 2002, 152 p. 37p. d'annexes.

La formation universitaire s'avère souvent insuffisante lorsque l'on est confronté, dans la vie professionnelle, à des transcriptions en langue étrangère ou à des négociations internationales. En effet, parmi les variantes lexicales proposées dans les dictionnaires ou autres ouvrages spécialisés, le choix est souvent difficile, voire aléatoire. Pour restituer la rigueur, qui est de règle dans ce domaine spécialisé, l'expérience pratique montre que la précision du terme ou de la locution la mieux appropriée se fait en fonction du contexte. Tel est l'objectif de ce lexique de l'allemand juridique rédigé par un avocat du barreau de Düsseldorf, également expert traducteur à la Cour d'Appel de Düsseldorf, diplômé des universités de Bochum, Orléans, Northumbria at New Castle.

L'ensemble se présente sous forme de liste de termes explorant tous les champs sémantiques du monde juridique franco-allemand, sélectionnés par ordre alphabétique, depuis le droit des affaires au droit international public. Au total, le dictionnaire contient plus de 5.000 mots-souches français et 6.500 mots-souches allemands, comprenant ainsi les expressions constituant l'essentiel du vocabulaire juridique des deux langues. Pour faciliter l'utilisation de ce lexique, les collocations et constructions grammaticales spécifiques sont toujours indiquées, ce qui évite tout recours à un dictionnaire général. Il est enfin complété en annexe par environ 900 sigles et abréviations français et 800 sigles et abréviations allemands, ainsi que par les noms géographiques les plus importants pour le droit international. L'ouvrage constitue une source intéressante pour la lexicologie du droit franco-allemand. Il est un outil essentiel pour toutes les personnes qui sont en contact avec les systèmes juridiques allemands, français et européens : les étudiants, enseignants, avocats, juristes et linguistes de tous horizons intéressés par cette matière. *Philippe Gréciano*

Müller F./Burr I. (Hrsg.): *Rechtssprache Europas*“. *Reflexion der Praxis von Sprache und Mehrsprachigkeit im supranationalen Recht* = Schriften zur Rechtstheorie, Heft 224, Duncker & Humblot, Berlin, 2004, 421 p.

Cet ouvrage s'inscrit dans la continuité des travaux sur le discours juridique en Europe. Il est édité par Friedrich Müller et Isolde Burr, enseignants-chercheurs à l'Université de Cologne (Romanisches Seminar) et coresponsables de différents travaux sur la linguistique juridique en langue allemande (voir par exemple *Isolde Burr* et Gertrud *Gréciano : Europa : Sprache und Recht*, Vol. 52. Schriften des Zentrums für Europäische Integrationsforschung. Baden-Baden: Nomos Verlag, 2003). Ces auteurs viennent d'être associés à un projet de recherches innovant sur la diversité des langues et la compétence linguistique en Suisse (programme national de recherche n°56).¹ A l'heure de la globalisation, la diversité linguistique de la Suisse acquiert une nouvelle dimension. Aux quatre langues nationales viennent maintenant s'ajouter les langues des migrants de pays tels que l'Espagne, la Turquie, la Serbie et le Sri Lanka. Ce projet entend examiner comment intégrer ces nouvelles minorités linguistiques en Suisse sans porter atteinte à leur liberté linguistique. Le travail de recherche n'est pas au seul service du savoir scientifique, mais entend contribuer à la compréhension linguistique et au soutien des minorités linguistiques au sens de l'article 70 de la Constitution fédérale² ainsi qu'à

¹ http://www.nfp56.ch/f_projekt.cfm?kati=3

² Article 70 de la Constitution fédérale Suisse ¹ Les langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Le romanche est aussi langue officielle pour les rapports que la Confédération entretient avec les personnes de langue romanche. ² Les cantons déterminent leurs

l'approfondissement du droit multilingue de la Suisse. Une récente étude helvétique du Fonds national a également examiné l'impact du multilinguisme sur les textes juridiques. Même s'il des progrès sont encore attendus, le fait de devoir légiférer dans les trois langues officielles permet d'améliorer significativement la qualité législative (cf. *La législation plurilingue est un avantage*, swissinfo.ch, 17.04.2009). Tel est l'apport de cette recherche jurilinguistique sur les problèmes posés par le multilinguisme dans l'Union européenne.

L'ouvrage se divise en trois parties. Le **premier chapitre** (p. 9-113.) porte sur les questions théoriques posées par le plurilinguisme, son statut juridique et sa fonction politique dans la démocratie. Le **deuxième chapitre** (p. 113-263) examine les problèmes posés par le plurilinguisme en Europe, notamment les difficultés à concevoir des décisions de justice dans un contexte multilingue, la production de textes juridiques multilingues en droit communautaire, la diffusion d'un discours juridique européen. Les méthodes de la linguistique doivent entrer dans la jurisprudence afin de générer compréhensibilité et compréhension. Le domaine d'application spécifique peut, dans le droit multilingue, rendre les stratégies d'amélioration plus clairement visibles que les recherches effectuées dans une seule langue. La condition nécessaire à cet exercice réside avant tout dans l'approche interdisciplinaire de la recherche fondamentale sur la relation entre structure de la langue et structure du droit ainsi que dans la compréhensibilité obtenue dans les études linguistiques comparatives de textes juridiques. Le matériau étudié est la langue et la terminologie juridique européenne. Le **troisième chapitre** (p. 263-421) est consacré à la méthode de travail de la Cour de Justice des Communautés européennes qui produit des jurisprudences harmonisées applicables dans tous les pays de l'Union européenne malgré les divergences culturelles et langagières connues, par exemple entre common law favorisé pour les échanges commerciaux ou les législations pénales au détriment du système romano-germanique souvent plus coûteux pour l'Etat.¹ Cette réflexion interdisciplinaire, qui combine approches théoriques et expériences pratiques (publications d'universitaires ou de fonctionnaires européens), renforce la recherche sur le plurilinguisme et ses fonction dans la construction des Lois en Europe. Le débat se concentre essentiellement sur la place de la langue dans les textes communautaires, un sujet de toute actualité au Canada (cf. *Cour Suprême. Pour des juges bilingues*. Radio Canada, 24.03.2009),² mais aussi tout récemment évoqué en Allemagne, aux 2èmes Assises européennes du plurilinguisme à Berlin (18-19 juin 2009)³ ou encore en France, à la table ronde sur *L'ontologie juridique multilingue* aux Journées européennes d'Informatique juridique (11 décembre 2008) au terme de la présidence française de l'Union européenne.⁴ L'ouvrage contribue de façon significative au développement d'une pensée sur le discours européen en langue allemande et sur son influence pour adopter une Loi plus juste et intelligible. *Philippe Gréciano*

langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones.³ La Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques.⁴ La Confédération soutient les cantons plurilingues dans l'exécution de leurs tâches particulières.⁵ La Confédération soutient les mesures prises par les cantons des Grisons et du Tessin pour sauvegarder et promouvoir le romanche et l'italien.

¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Droits_de_tradition_civiliste

² http://www.radio-canada.ca/regions/atlantique/2009/03/24/001-Cour-supreme-bilingue_n.shtml

³ http://plurilinguisme.europe-avenir.com/index.php?option=com_content&task=section&id=88888892&Itemid=88888945

⁴ <http://www.legalaccess.eu/spip.php?article77>

Gérard Cornu : *Linguistique juridique* Montchrestien, 3^{ème} édition, Paris, 2005, 443 p.

Il s'agit, en France, de la réédition d'un ouvrage de référence qui s'inscrit dans la pensée **juri-linguistique** canadienne,¹ une discipline qui s'est développée depuis les années 1970, et qui connaît depuis cette dernière décennie une essor révolutionnaire en raison des recherches transdisciplinaires et transsystémiques (droit/langues), stimulées par la mondialisation des échanges et leur réglementation nécessaire face à la globalisation. Ainsi par exemple, l'année 1999 marquait un tournant pour l'Université McGill : elle adoptait un nouveau programme d'études de premier cycle, offrant une approche transsystémique à la formation juridique. Menant à l'obtention de deux diplômes, un en common law et un en droit civil, le programme de McGill permet à l'étudiant de se familiariser avec les grandes traditions juridiques de manière intégrée par un cursus plurilingue, pluraliste et dialogique. Ce programme novateur a été le résultat d'une tradition d'enseignements bijuridiques et bilingues. L'Université McGill, forte de sa situation dans la ville bilingue de Montréal et dans la province du Québec, où le droit privé est de tradition civiliste et le droit public, comme pour le reste du Canada, de tradition de common law, cette université offre, déjà depuis quatre décennies, une formation juri-linguistique comparative, bijuridique, et aujourd'hui transsystémique. Le contexte mondial actuel a par ailleurs mené plusieurs universités à reconcevoir leurs formations en ajoutant à leur curriculum des éléments comparatifs et en offrant un enseignement débordant les langues et les cultures juridiques locales.

Si la langue du droit suscitait depuis longtemps un vif intérêt en Europe, la « linguistique juridique » ne figurait pas traditionnellement dans la nomenclature des disciplines enseignées dans les universités françaises plombées par le cloisonnement entre Facultés de Droit et de Lettres. La construction européenne et l'élargissement vers l'Est ont dépassé ces frontières mentales pour favoriser le travail interdisciplinaire sur la création normative en intégrant les réflexions du droit comparé et du discours juridique multilingue (cf. Mathieu Guidère, *La communication multilingue*, De Beck, Bruxelles, 2008). Les rédacteurs des Traités et des jurisprudences internationales et européennes étant à la recherche de nouvelles définitions, de nouvelles normes et de nouveaux concepts harmonisés (Claude Bocquet, *La traduction juridique*, De Boeck, Bruxelles, 2008).² Gérard Cornu³ est l'un des seuls à s'être intéressé à cette possible ouverture transdisciplinaire en France. Professeur de droit privé à la Faculté de droit de Poitiers, doyen de cette Faculté, puis Professeur à l'Université de Paris II (Panthéon-Assas), il fut membre du Conseil supérieur de la magistrature français, nommé en 1967 par le Général de Gaulle, alors Président de la République. Gérard Cornu est connu principalement pour ses travaux du lexique, du vocabulaire juridique, collection qui porte son nom. Il a travaillé sur le droit civil et la procédure civile. Il a enfin été rapporteur de la commission de révision du code de procédure civile, entré en vigueur en 1974. Célèbre avec la rédaction de

¹ Jean-Claude Gémard et Nicholas Kasirer, *Jurlinguistique : entre langues et droits*, Themis, 2005.

² <http://francais.mcgill.ca/crdpcq/links/>

³ « Juriste éminent, ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature. Doyen honoraire de la faculté de droit de Poitiers, professeur émérite de l'université Paris-II, Gérard Cornu, mort subitement vendredi 11 mai à l'âge de 80 ans, a été le plus grand juriste de sa génération. Il a été d'abord et surtout professeur, attirant les étudiants par l'intérêt de ses cours si soigneusement travaillés, leur profondeur, la beauté du style avec lequel ils étaient écrits. Ses cours de doctorat étaient d'une étonnante richesse. Gérard Cornu a formé des disciples. Il a dirigé des thèses qui comptent parmi les meilleures. A tous égards, il a été un maître ». Nécrologie par Jean Foyer, *Le Monde*, 17 mai 2007.

son dictionnaire intitulé *Vocabulaire juridique* (PUF, 1987, sous l'égide de l'Association H. Capitant ; 8^{ème} édition 2000 ; le même dans la collection Quadrige, 6^{ème} édition 2004), il s'est lancé dans l'examen des signes linguistiques employés par le droit, de l'usage des mots dans leur sens et leur forme, et les énoncés que le droit produit, les phrases, les textes, dans leur fonction, structure, style et présentation. Mais l'ouvrage est aussi juridique, en raison notamment des actions du droit sur la langue, puisque les normes, aussi variées soient elles, figent en termes des mots souvent empruntés à la langue usuelle. La linguistique conçue ici est juridique en raisons des marques que le droit laisse à la langue de cette spécialité (**introduction**). C'est pourquoi l'auteur présente son ouvrage en deux parties, la première consacrée à l'examen du vocabulaire juridique et la seconde au discours juridique.

Dans la **première partie** (p.53-202), l'auteur examine la nature des termes juridiques et les rapports entre eux. (1.) Deux critères associés les caractérisent comme entité de base de la langue du droit : ils sont porteurs d'un sens (ce sont les unités significatives), et ils sont porteurs d'un sens juridique (un sens au regard du droit). Lorsque composés ou dérivés, ce sera la juridicité du sens qui sera recherchée pour dresser la liste des termes à définir dans un but lexicographique. Ceci permet également d'inventorier les contenus sémantiques dont se charge ce terme au regard du droit. Ainsi, l'auteur aborde cette démarche en étudiant les mots sous le rapport de leur appartenance (juridique) et par l'analyse de leur charge juridique. Par appartenance, l'auteur cherche à savoir si, par leur sens, ils appartiennent au seul vocabulaire juridique (forme exclusive, un seul sens, classement par matière) ou s'ils appartiennent aussi au vocabulaire courant (double appartenance, langue générale, polysémie). Après avoir situé les termes du vocabulaire juridique par rapport à la langue courante, l'auteur examine leur contenu au sein du langage juridique. L'entreprise consiste à rechercher et à explorer tout ce que contient un terme juridique au regard du droit. Il qualifie l'ensemble de ce contenu de charge juridique. A titre principal, cette charge comprend toujours le signifié du terme qui a un sens au regard du droit. Ensuite le contexte peut ajouter une valeur, un élément d'appoint, une potentialité lexicale, qui affecte le sens d'un certain caractère. (2.) Les termes du vocabulaire juridique ne sont pas seulement à considérer à l'unité, mais aussi dans leurs utilisations et interrelations qui déterminent le style juridique : construction, ordre, répétition, allitération etc. sont autant de moyens, dans la combinaison des mots, pour marquer une intention. Il existe donc des relations stylistiques qui, fondées sur un certain assemblage des mots dans un texte, tendent à produire certains effets de valeurs. Mais de tels effets ne s'obtiennent que dans un énoncé. La lexicologie permet d'examiner et d'appréhender les potentialités lexicales et les réseaux d'interrelations autour des termes.

La **deuxième partie** de l'ouvrage est consacrée à l'étude du discours juridique (p. 207-431). Après avoir présenté une typologie générale du discours, ses sujets, ses types de message et ses modes d'expression, l'auteur consacre principalement son analyse aux discours législatifs, juridictionnels, coutumiers. (1.) Le discours législatif comprend les dispositions légales qui émanent du pouvoir législatif. Cet ensemble de textes de lois est un modèle de discours. L'énoncé de la règle légale porte, dans sa structure, les marques de la fonction législative. Dans son expression, la saisie de sa valeur demande une recherche de style. La spécificité du discours législatif est fonctionnelle et stylistique. L'étude du discours législatif relève de la technique, de la politique et de la critique législatives, science de la législation ou art législatif, légistique, science de la composition des lois. Sous production du discours, on devine tous les savoirs qui y concourent: pratiques rédactionnelles, tradition de chancellerie, tactique parlementaire, règles coutumières, usages et méthodes d'écritures. L'approche linguistique du

résultat contribue à dégager les nombreuses facettes du discours. (2.) Tel qu'il s'exprime dans une décision de justice,¹ le discours juridictionnel porte le nom et les marques de celui qui l'émet. De même que la loi est marquée par la fonction législative dont elle est le produit, de même le jugement résulte de la fonction juridictionnelle. Tel la loi, le jugement est un acte d'autorité. Il émane d'un organe étatique investi du pouvoir et du devoir de juger : acte officiel par lequel l'Etat rend justice aux justiciables. La marque d'autorité est d'autant plus forte que le juge, homme de savoir, connaît le droit par profession, en technicien qui fait œuvre juridique et que le jugement est l'expression écrite de la pensée du juge, unique auteur de texte élaboré. A la différence de la loi, le jugement est un acte de réalisation du droit. Il n'est ni général, ni souverain. Individuelle, la décision de justice concerne d'abord les plaideurs en cause. Juridictionnelle, elle applique à leur cas les règles du droit. Ainsi, le professionnel vient au profane, l'expert vient au contact du populaire. Enfin, le fait vient au contact du droit. (3.) Comme la médecine, la morale ou la philosophie,² le droit a ses maximes. Il les nomme volontiers adages. En français ou en latin, beaucoup sont justement célèbres : « *Donner et retenir ne vaut ; Qui ne dit mot consent ; Non bis in idem ; Fraus omnia corrumpit* ». Ainsi, l'auteur appréhende vers la fin de son ouvrage les adages du droit et leur place dans la sagesse de l'humanité où voisinent toutes les sentences de la religion, des sciences, de la philosophie et de l'expérience des peuples. Il s'agit là d'une donnée de la tradition qui constitue un véritable discours juridique en véhiculant pour l'avenir un grand trésor de la langue du droit, ses racines, sa juridicité. Inutile de rappeler que la pensée juridique française n'aurait pas pu se projeter dans la modernité sans l'apport des sciences du langage, en adaptant son champ de recherches à l'ère transdisciplinaire, transsystémique et multiculturelle. Inutile de dire aussi que la Loi y a gagné dans la qualité de sa rédaction. *Philippe Gréciano*

Mathieu Guidère : *La communication multilingue* De Boeck, Bruxelles, 2008, 137 p.

La communication connaît un essor sans précédent mais le phénomène remarquable demeure son internationalisation à la faveur des technologies de l'information et surtout d'internet. Cette internationalisation s'est accompagnée par une diversification des langues et des cultures visées, donnant naissance à une communication multilingue et multiculturelle dans un monde globalisé. Cette dernière constitue une nouvelle forme de contact entre les langues et les disciplines (droit, économie, politique) et affiche des modes d'interactions qui ont révolutionné notre façon de percevoir les autres et le monde. Spécialiste de veille stratégique multilingue et du monde arabe, Mathieu Guidère travaille sur les systèmes de représentation. Professeur à l'Université de Genève, il a été professeur résident à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint Cyr. Entre 2003 et 2007, il a été directeur du Laboratoire d'analyse de l'information stratégique et de veille technologique au CREC au Ministère de la défense. Agrégé d'arabe et spécialiste du monde musulman, il a écrit plusieurs ouvrages sur les groupes radicaux et terro-

¹ Avant, pendant ou après l'audience, beaucoup d'autres protagonistes interviennent dans la réalisation du droit : les avocats échangent leurs conclusions et se communiquent leurs pièces, les témoins déposent, les experts et autres techniciens du droit font connaître leurs constatations et leur avis, le représentant du ministère public requiert ou expose ses observations, les avocats plaident etc. et il faudrait y ajouter les pourparlers en vue d'une éventuelle transaction, les échanges de la parlote, les prestations de serment, les séances d'installation, les discours d'usage, les audiences solennelles de rentrée Ce sont les mille discours du monde judiciaire, selon l'auteur.

² Lisez par exemple les *Adages* d'Erasmus, édition augmentée de 1508 qui regroupe 4.200 sentences rehaussées de gloses.

ristes. Il est expert consultant auprès de plusieurs médias français et étrangers concernant la politique et l'opinion publique au Moyen-Orient.

Les **deux premiers chapitres** (p. 9-40) concernent la relation entre traduction et communication spécialisée (issue de la pensée de Hatim et Mason, *The translator as Communicator*, London, 1997) avant de démontrer que c'est la « culture interdisciplinaire » qui oriente la communication multilingue d'aujourd'hui dominé par l'économie libérale. Cette perspective donnée par l'auteur reflète une évolution dans la théorie de la traduction et dans la pratique professionnelle et notamment commerciale (voir Umberto Eco, *Dire presque la même chose*, Paris, 2007). Le traducteur accède désormais à de nouvelles fonctions et assume des responsabilités qui débordent largement le cadre de la traduction à proprement parler. Il devient expert ou rédacteur (dans le monde judiciaire notamment, auprès des juridictions européennes où collaborent juristes-linguistes et traducteurs dans la rédaction des jurisprudences) et donc véritable acteur de la communication contemporaine. Grâce à internet, le besoin de communiquer de façon rapide et efficace s'est emparé de tous les locuteurs quelque soit leur langue. Ainsi, la traduction fait partie de la société de l'information mondialisée et de nombreux pays affichent des politiques linguistiques volontaristes et des programmes de traduction ambitieux (Allemagne, Canada, Suisse). En tant que mode de communication interpersonnelle et interlinguistique, elle contribue à une meilleure connaissance des cultures du monde. Pour comprendre les enjeux de la traduction, l'auteur insiste sur la prise en compte des faits de civilisation devenus prégnants à notre époque. Ainsi, la mondialisation de l'économie place la communication au premier plan de la vie sociale et du monde professionnel. Cette communication présente des formes différentes selon la stratégie adoptée par les entreprises. L'un des domaines les plus instructifs à ce sujet est celui de la publicité internationale qui consiste à adapter les mêmes messages publicitaires à des marchés différents (Europe, Asie, Etats-Unis).

Les **troisième et quatrième chapitres** (p. 41-80) sont consacrés à la communication sur internet et à l'analyse des sites web multilingues. En une décennie, l'essor de l'internet a révolutionné les pratiques de la communication. On a assisté à une montée en puissance de la communication virtuelle à travers la génération des sites web disponibles en plusieurs langues. Rares sont les organisations, entreprises ou associations qui n'affichent pas une présence multilingue sur la toile mondiale. Dans cette activité protéiforme, plus que les questions techniques, ce sont les problématiques d'identité et de culture qui ont été placées au centre des préoccupations traductologiques (Eco, *Mouse or Rat ? Translation as Negotiation*, London, 2004 ; Guillaume, *Plurilinguisme et pluriculturalisme sur internet : Approches lexicologiques et sémiotiques*, 2007). Plus loin, l'examen des sites web commerciaux et institutionnels s'avère instructive pour la conception linguistique sous-jacente à chaque cas de localisation. La mise en œuvre de cette conception est motivée par des raisons commerciales et géographiques, et toujours sous-tendue par une représentation ethocentrée des langues et des cultures. Les relations diplomatiques révèlent quant à eux un conflit d'intérêt entre information et propagande (cf. *Obama peut vider le discours l'al Qaida de sa substance*, Entretien avec Mathieu Guidère, Le Monde, 21.11.2008).

Les **cinquième et sixième chapitres** (p. 81-115) examinent les relations entre communication, politisation et culture. Les enjeux politiques de la langue sont tels que la communication multilingue est souvent confrontée à la problématique de la politisation, de l'idéologisation, et à celle de la politisation flagrante du contenu éditorial, en particulier dans le traitement de l'histoire nationale. La perspective politologique permet de prouver l'existence d'un point de

vue traductionnel qui oriente la communication dans un sens précis (Lagroye, *La politisation*, Paris, 2003 ; Backer, *Translation and conflict. A Narrative Account*, London, 2006). Mais dans les multiples formes de communication contemporaine, la langue est inséparable de la culture parce que l'humain communique autant de mots que des idées et des valeurs : c'est la voie de l'interculturalité. Ainsi dans les domaines de la médecine et du droit, les pouvoirs publics et le personnel de santé ou de la justice sont régulièrement confrontés au multiculturalisme. En règle générale, celui-ci est géré par le biais d'une communication multilingue, mais les pratiques de cette communication diffèrent d'un pays à l'autre et d'une institution à l'autre (cf. Ferstner et Lee-Jahnke (éds), *Regards sur les aspects culturels de la communication*, CIUTI-Forum Paris 2005, Peter Lang).

Le **dernier chapitre** (p. 117-131) présente les métiers de communication. Le fait d'envisager et de traiter la traduction comme un acte de communication réalisé en deux ou plusieurs langues a permis d'élargir l'horizon du traducteur et d'investir de nouveaux champs d'exercice, comme la veille multilingue (analyse des médias étrangers, cf. Moirand, *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF, 2007), la gestion de projets multilingues (profession de manager interculturel), la médiation (dans l'action artistique). Mais il ne faut pas s'y tromper, le point commun entre ces missions et ces situations reste **le multilinguisme et l'interdisciplinarité** qui ont induit de véritables changements des mentalités au sein des jeunes générations.- *Philippe Gréciano*

Claude Bocquet : *La traduction juridique* De Boeck, Bruxelles, 2008, 122 p.

Cet ouvrage propose une approche très intéressante de la traduction juridique inspirée notamment des travaux jurilinguistiques français,¹ canadiens² et suisses.³ L'auteur, universitaire à Genève et directeur du département français de traductologie et traduction, est un spécialiste de la question.⁴ Il a écrit plusieurs ouvrages et de nombreux articles sur l'histoire de la traduction, l'épistémologie juridique et la traduction spécialisée. Son livre explique les conséquences de la diversité linguistique et juridique sur le travail du traducteur et précise les modes de traductions juridiques pratiquées aujourd'hui dans divers pays européens,⁵ juridic-

¹ Gérard Cornu, *Linguistique juridique*, Editions Montchrestien, 3ème édition, Paris, 2005.

² Dans le n° 95 de la revue *Circuit* (printemps 2007) : voir le dossier intitulé « *La traduction juridique au Canada : tout un contrat* ». Articles variés sur l'enseignement de la traduction juridique (Christian C. DESPRES), le métier de traducteur / traductrice juridique (Allan PARVU, Joan DURAND), l'interprétation judiciaire (Sabine DAVIES), la législation bilingue au Québec (Geneviève GAGNON) et au Canada (André LABELLE), la jurilinguistique (Jean-Claude GEMAR), l'ACJT (Aline MANSON) et l'Institut Joseph-Dubuc (Rénald REMILLARD).

³ <http://www.bk.admin.ch/themen/lang/00938/index.html?lang=fr>

⁴ <http://www.unige.ch/eti/ecole/organisation/departements/dfr/dfr-corps-enseignant/pages-personnelles/claude-yves-bocquet.html>

⁵ En Allemagne, le langage juridique est devenue un champ de réflexion fondamental dès le début des années 1970, à une époque où les sciences du langage avaient tendance à dominer les sciences humaines en général. Le droit, en tant que langage, devrait être analysé dans une démarche sémiologique et ses signes linguistiques décryptés au travers des règles d'une sémantique propre. C'était notamment l'idée de Ernst Joachim Lange, *Juristische Semantik. Studien und Texte zur Theorie und Methodologie des Rechts* (1970) ou de Waldemar Schreckenberger, *Rhetorische Semiotik, Analyse*

tions et organismes internationaux.¹ La multiplicité des types de textes juridiques et les différences culturelles entre systèmes internationaux et européens² sont un défi permanent pour le traducteur. Les concepts juridiques eux-mêmes diffèrent d'une langue à l'autre et il est souvent difficile de trouver l'équivalent adéquat pour les termes juridiques.³ De même, le raisonnement qui sous-tend les textes à traduire change selon la nature de la norme, c'est pourquoi l'auteur insiste sur le devoir du traducteur de chercher à comprendre et maîtriser de la logique du droit dans ses différentes langues de travail (langue source et langue cible).

L'ouvrage est divisé en quatre parties. Le **premier chapitre** (p. 7-23) présente les problématiques posées par la traduction juridique, à commencer par l'appropriation difficile de la discipline juridique (système de règles), la reconnaissance et l'approche difficiles du texte juridique, la connaissance nécessaire du droit comparé, sa fonction dans la rédaction du discours juridique multilingue, la place de la terminologie et de la phraséologie juridiques⁴ dans la norme. Il existe ainsi trois types de discours juridiques au sens de la juritraductologie : les textes du mode performatif⁵ (l'énoncé crée la réalité au lieu de la décrire : lois, règlements, contrats), les textes du mode syllogistique (l'énoncé confronte les règles à la réalité : jugements, dispositions administratives), les textes du mode descriptif (la doctrine).

Le **second chapitre** (p. 23-67) est consacré à la méthode de traduction juridique. Quand il travaille sur des textes performatifs, le traducteur doit être conscient de l'existence de trois modalités : l'expression de l'ordre, l'expression de la définition, l'expression des principes. L'analyse des circonstances dans lesquelles l'ordre est donné constitue la phase la plus pointue du travail du juriste. Le traducteur doit connaître les outils linguistiques de sa langue-source et de sa langue-cible permettant de telles expressions. Le droit pénal a constitué, dans toutes les langues, un mode d'expression implicite et paradoxal par lequel l'ordre n'est jamais donné mais doit être déduit des conséquences que la norme attache au non-respect de l'ordre implicite.⁶ Ainsi, après de nombreuses années de travaux préparatoires, le Parlement français a adopté le 22 juillet 1992 les lois n°92-684, 92-685, 92-686, qui constituent la partie législative du Nouveau Code Pénal, lequel est entré en vigueur le 1^{er} avril 1994. Ce Nouveau Code Pénal a introduit une innovation considérable quant à la manière de décrire les actes visés par la loi : il n'y est plus question, du moins dans la très grande majorité des articles, de la personne envisagée comme auteur, mais de l'acte lui-même. Ainsi, les « *celui qui, quiconque* » etc. ont disparu, faisant place la plupart du temps à la formule « *le fait de, est puni de ...* ». Ces réformes législatives ont donc un impact considérable sur le travail du traducteur, l'allemand désigne toujours la personne menacée de la peine comminatoire par le mot

von Texten des Grundgesetzes und von rethorischen Grundstrukturen der Argumentation des Bundesverfassungsgerichtes (1978).

¹ <http://www.touteleurope.fr/fr/organisation/institutions/cour-de-justice-et-tribunal-de-premiere-instance.html> ; http://www.echr.coe.int/echr/Homepage_FR

² Michel Fromont, *Grands systèmes de droit étrangers*, Mémentos Dalloz, Paris, 2005
http://www.puf.com/wiki/Auteur:Michel_Fromont

³ Malcolm Harvey, *Traduire l'intraduisible : Stratégie d'équivalences dans la traduction juridique*. Les cahiers de l'ILCE, n°3, Université Stendhal Grenoble, 2001.

<http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsid=13967566>

⁴ Isolde Burr / Gertrud Gréciano (Hrsg.): *Europa: Sprache und Recht/La construction européenne : aspects linguistiques et juridiques*, Baden-Baden 2003 (Schriften des Zentrum für Europäische Integrationsforschung Bd. 52), 237 S.

http://www.zei.de/download/zei_sr/ZEIC_SR_BD52_D.pdf

⁵ François Recanat, *Les énoncés performatifs*, Editions de minuit, Paris, 1981.

⁶ Louis-Marie Raymond et Michel Le Guern, *Le langage de la justice pénale*, CNRS, Paris, 1976.

« *wer* », ¹ là où l'italien emploie « *chiunque* ». La traduction des décisions judiciaires relève du syllogisme, la norme constituant la majeure, les faits, la mineure et la décision, la résolution. Les textes de la doctrine semblent descriptifs mais ils paraphrasent les textes performatifs et les textes syllogistiques. Ils expriment ainsi le performatif et le syllogistique au style indirect.

Le **troisième chapitre** (p. 69-85) est consacré à la dimension culturelle de la traduction juridique. La problématique moderne de la traduction juridique est apparue au 19^{ème} siècle avec le juriste belge Octave de Meulenaere, qui a d'abord cherché à informer les francophones sur la doctrine pandectiste allemande ² née dans l'Université Humboldt de Berlin et devenue alors fondamentale pour tout le droit moderne. Il a ainsi été confronté aux problèmes de la traduction de l'œuvre de Rudolf von Jhering. ³ Plus tard, il sera aussi l'un des premiers à traduire le BGB (Code civil allemand de 1900) pour informer les juristes français. L'histoire de la traduction juridique fut aussi marquée au 19^{ème} siècle par une péripétie importante : la traduction d'allemand en français par Aubry et Rau ⁴ du Traité de droit français conçu en allemand par l'allemand Zachariae. ⁵ Au cours des décennies, les traducteurs ont pris la place de l'auteur et leur œuvre devient ainsi le plus important manuel de droit français... pourtant de source allemande. Dans la période contemporaine, deux conceptions radicalement contraires se sont affrontées quant au sujet de savoir ce qu'est la traduction juridique : celle d'Emmanuel Didier, reprise par Crépau, en vertu de laquelle la traduction de textes se rapportant à des institutions absolument identiques : la traduction juridique est de la compétence du traducteur. Dans le cas contraire, celui où les institutions sont différentes, seuls les juristes peuvent intervenir, car il s'agit alors de transposition juridique. L'auteur évoque aussi les autres spécialistes tels que Gémard, Sarcevic, Abdel Hadi, qui pensent au contraire que la traduction juridique ne commence vraiment que là où il y a différence institutionnelle et où il est nécessaire d'infléchir le signifié pour produire un texte cible utilisable. Mais ce sera la question de la fonction de la traduction juridique qui se posera à l'avenir, car on ne traduit pas de la même manière une loi qu'on applique et une loi dans le but d'informer les juristes étrangers. Il faut distinguer la traduction-instrument et la traduction-document.

Le **quatrième chapitre** (p. 87-109) porte sur la didactique de la traduction juridique. En tant que discipline, la traduction juridique a été enseignée à Genève dès ses débuts en 1941. Depuis, elle trouve lentement place dans les universités françaises, par exemple dans les formations juridiques bilingues (Paris Ouest) ⁶ ou en langues étrangères appliquées (Grenoble) ⁷ dans des perspectives et selon des modalités les plus diverses, mais cela reste encore très insuffisant. En Suisse, le mode d'enseignement commence par une phase de création d'un bagage cognitif chez l'étudiant correspondant à une maîtrise de la logique du droit, qui est une logique de langage mise en situation dans les faits les plus concrets des relations sociales. L'enseignement est alors assuré en deux volets : l'un linguistique, qui correspond aux trois

¹ « Wer einen Menschen tötet, ohne Mörder zu sein, wird als Totschläger mit Freiheitsstrafe nicht unter fünf Jahren bestraft » (StrGB § 112) serait donc maintenant traduit par « Le fait de donner la mort à un autre être humain sans remplir les conditions légales de l'assassinat est, en tant que meurtre, puni de cinq ans de réclusion au moins ».

² <http://www.universalis.fr/encyclopedie/T400939/PANDECTISTES.htm>

³ http://de.wikipedia.org/wiki/Rudolf_von_Jhering

⁴ Jean-Michel Poughon, Aubry et Rau, *Leurs œuvres, leurs enseignements*. PUS, 2007
<http://www.lgdj.fr/essais/19086/aubry-rau>

⁵ http://de.wikipedia.org/wiki/Justus_Friedrich_Wilhelm_Zachariae

⁶ <http://acfa-paris.wikispaces.com/Le+Master+bilingue+des+droits+de+l%E2%80%99Europe>

⁷ http://www.u-grenoble3.fr/LICTRI/0/fiche_formation/

types de textes juridiques et l'autre, juridique, qui se fonde sur les différentes branches du droit, avec références aux textes parallèles de la langue-cible. La terminologie juridique a toute sa place dans l'acquisition de connaissances (con)textuelles.

L'originalité de ce livre est de faire ressortir la diversité des situations et des approches de la traduction juridique, tout en offrant un bagage cognitif solide, correspondant à un ensemble de repères et d'outils facilement exploitables, pour les chercheurs, les praticiens et les étudiants. *Philippe Gréciano*

Alen Folnovic, LLM : *Aspekte der Entwicklung der Rechtsfigur des Handelns auf Befehl im deutschen und internationalen Recht*. Epubli, 2008, 184 S.

Dieses Buch setzt sich mit der **Definition** des Handelns auf Befehl in **deutschen und internationalen Texten** auseinander. Unter Berücksichtigung dessen, dass jeder Befehlsempfänger nicht nur seinem Vorgesetzten und jeder Bürger nicht nur den staatlichen Gesetzestexten, sondern auch seinem Gewissen gegenüber verpflichtet ist, stellt sich immer häufiger die Frage, inwieweit der Gehorsam des Befehlsausführenden diesen von Strafe befreien sollte oder kann (Maier, A. : *Nürnberg, Den Haag, Rom – Gemeinsamkeiten und Unterschiede, Rechtsstaatlichkeit und Politik*, in Rechtswissenschaftliche Forschung und Entwicklung, hrsg. von Michael Lehmann, München, 2003).

Der Autor beantwortet die Frage, welchen Inhalt die Regelung des Handelns auf Befehl in deutschen (S. 26-82) und internationalen Rechtstexten (S. 86-145) erfahren hat, insbesondere ob es einen eigenen Strafausschließungsgrund darstellt oder lediglich im Rahmen anderer Strafausschließungsgründe Berücksichtigung finden soll. Da dieser Frage das Zusammenspiel von völkerrechtlichen und nationalen Strafrechtsmaximen zugrunde liegt, mithin die Schnittstelle zwischen Konzepten aus Völker- und Strafrecht betroffen ist, hat der Autor die Primärquellen des Völkerrechts im Sinne des Statuts des Internationalen Strafgerichtshofs (IGH) untersucht (S. 4-23).

Als **Textsorten des Völkerrechts** sind die internationalen Übereinkünfte, das internationale Gewohnheitsrecht und die von den Kulturvölkern anerkannten Rechtsgrundsätze zu verstehen (S. 87-130). Primäre Völkerrechtsquellen sind die vorbenannten Erzeugungsarten insofern, als der Entstehungsvorgang als solcher bereits ein hinreichender Geltungsgrund für die daraus sich ergebenden Rechte und Pflichten ist (Verdross, A./Simma, B. : *Universelles Völkerrecht – Theorie und Praxis*, 3. Aufl., Berlin, 1984). Neben der Trias der primären Völkerrechtsquellen gilt es zudem die wichtigsten richterlichen Entscheidungen (Rechtsprechung) und die maßgebenden wissenschaftlichen Lehrmeinungen als Hilfsmittel der Rechts- und Begriffsfindung (S. 105-145). Der Verfasser unterscheidet insoweit zum Zwecke der besseren Illustration zwischen der deutschen und völkerrechtlichen Rechtssprache im Hinblick auf das Handeln auf Befehl. Im Rahmen dieser Untergliederung erfolgt die kritische Darstellung der Völkerrechtstexten zur Veranschaulichung der Entwicklung und Kontroversen in chronologischer Reihenfolge.

Beginnend mit der Darlegung der **deutschen Rechtsprechung** ist dem Leser die Problematik des Handelns auf Befehl anhand des so genannten Mauerschützenprozess deutlich (S. 41-82). Dann erfolgt eine Vorstellung der völkerrechtlichen Rechtssprache. Mangels einschlägiger allgemeinverbindlicher kodifizierter Regelungen (Kodex) ist insbesondere auf das internationale Gewohnheitsrecht und auf die von den Kulturvölkern anerkannten Rechtsgrundsätze abzustellen. Der Verfasser nennt zwei konstitutive Elemente des IGH für die Entstehung von Völkergewohnheitsrecht: die allgemeine Übung als objektives Element und die Anerkennung

der Übung als Recht. Objektive Komponenten des Völkergewohnheitsrecht ist folglich die Staatenpraxis. Als Indikatoren der Staatenpraxis tragen mittelbar auch die Entscheidung internationaler Gerichte bei.

Im Hinblick auf die dargestellte Fragestellung hat der Verfasser die Nürnberger Verfahren kritisch untersucht. Insofern hat er geprüft, ob diese Verfahren von den Besatzungsgerichten ermittelten und herangezogenen Prinzipien tatsächlich im Einklang mit den innerstaatlichen Rechtssätzen bzw. Texten standen. Ferner erfolgt die Darstellung der rechtlichen Behandlung des Handelns auf Befehl im Rahmen der Verfahren der Ad-hoc-Gerichte der UNO. Des Weiteren hat der Autor die Beschlüsse der International Governmental (IGOs) und Non-Governmental Organisationen (NGOs) und die wissenschaftliche Literatur, die als Hilfsquelle zur Feststellung des Völkergewohnheitsrecht im IGH-Statut anerkannt ist, untersucht. Anhand der aus dieser Analyse gewonnenen Erkenntnisse schlägt der Verfasser eine interessante Neufassung dieser **Rechtssprache**. - *Philippe Gréciano*

Gabriele Blell/Rita Kupetz (Hrsg.): *Fremdsprachenlehren und –lernen. Prozesse und Reformen*, Peter Lang, Band 14, 2008.

Cet ouvrage regroupe sept contributions relatives aux réformes de la formation aux métiers de l'enseignement menées dans les Universités de Brême, Iéna et Hanovre, deux contributions relatives à l'apprentissage des langues étrangères et les contributions de quatre doctorants (apprentissage de la grammaire dans l'approche communicative en anglais, évaluation diagnostique à la sortie du primaire et l'apport des nouvelles technologies à l'apprentissage des langues étrangères).

La réforme de la formation aux métiers de l'enseignement est mise en œuvre sur fond de création d'un espace européen unique de formation universitaire et d'uniformisation des diplômes et des compétences attendues aux différents paliers du cursus mais aussi, sur fond d'autonomie croissante des Universités et donc, d'élaboration de parcours spécifiques. Cette contradiction pointée du doigt par R. Kupetz et C. Lüge entrave fortement la mobilité des étudiants tant sur le territoire national allemand qu'à l'échelle européenne d'où leur plaidoyer en faveur de la généralisation d'une formation en trois temps : formation disciplinaire à caractère universitaires entrecoupée de modules de professionnalisation et de stages de courte durée, formation professionnelle et entrée dans le métier assortie d'une obligation de formation continuée.

L'Université d'Iéna (Laurenz Volkmann) a opté pour une construction progressive de compétences en exigeant un stage de huit semaines en milieu scolaire ou périscolaire comme préalable à toute inscription, en imposant un stage d'observation de cinq semaines suivi à mi-parcours d'un semestre complet de stage en responsabilité flanqué d'un accompagnement didactique et pédagogique.

L'Université Leibniz de Hanovre (H. Ruhm et V. Tschann) veille quant à elle, à intégrer désormais au cursus de formation l'année d'assistantat passé à l'étranger en l'encadrant par un dispositif assurant la préparation, l'accompagnement par le biais d'un portfolio et un bilan réflexif de l'expérience.

Cette même Université décline sa formation aux métiers de l'enseignement des langues étrangères en cinq domaines de compétences. La connexion de savoirs et de savoir-faire élaborée au sein des séminaires disciplinaires (langue-littérature-interculturalité-linguistique) contribue à l'émergence d'une nouvelle culture d'enseignement à l'Université.

C'est dans ce même esprit que K. Hellwig présente une conception de l'enseignement de la littérature qui – au-delà de sa contribution au développement de la compréhension de textes et de la découverte du patrimoine du pays de la langue cible – doit pouvoir contribuer à la mise en place de compétences utiles à une pratique professionnelle et un épanouissement personnel.

Par-delà la nécessité d'articuler fortement l'acquisition progressive de savoirs mais aussi de pratiques professionnelles, plusieurs auteurs soulignent l'impérieuse urgence d'établir un pôle de recherche empirique exigeant et ambitieux. Cette recherche-action est la condition préalable à la qualité de la formation proposée aux futurs enseignants, elle doit pouvoir nourrir à terme la formation continuée et susciter la mutualisation d'une expertise professionnelle portée par tous les acteurs de la formation aux métiers de l'enseignement.

L'Université d'Iéna contribue ainsi activement à la formation des tuteurs, conseillers pédagogiques et formateurs professionnels et participe en collaboration avec des enseignants volontaires à la conception et expérimentation de séquences de cours. L'Université de Hanovre (A. I. Kollenroth) assure l'accompagnement scientifique d'un projet d'aide individualisée assurée pendant trois mois par des étudiants auprès d'élèves de sixième et cinquième.

Cet ouvrage et plus particulièrement les contributions relatives aux réformes en cours ne peut qu'intéresser tous les acteurs français de la formation aux métiers de l'enseignement qui ont à mener à bien des réformes similaires. Les auteurs dessinent des évolutions plus ou moins heureuses – la baisse de la part allouée au disciplinaire, le recul sensible de sujets de recherche « marginaux », la professionnalisation croissante du cursus de formation, la lourdeur logistique de l'articulation entre stages et séminaires, la défiance réciproque entre enseignants de l'Université et du Secondaire, les risques de disparités entre les formations en dépit de l'alignement des diplômes et des compétences attendues, le coût de ces réformes pour les maîtres d'œuvre en termes de temps, de conception et de gestion administrative –, apportent néanmoins la preuve de l'ingénierie développée dans les diverses composantes de ces Universités, de la synergie obtenue entre les différentes instances de formation et de l'émergence progressive d'une nouvelle culture universitaire. – *Françoise Laspeyres, IUFM d'Alsace, Université de Strasbourg*

Zouogbo Jean-Philippe Claver : *Le proverbe entre langues et cultures. Une étude de linguistique contrastive allemand/français/bété*, Peter Lang, 2008.

Edition d'une thèse soutenue en 2005 à l'Université Marc Bloch de Strasbourg, présenté comme une contribution importante au fondement linguistique des relations Nord-Sud de notre monde globalisé, le présent ouvrage élabore une comparaison originale entre les concepts et les images transmis par les proverbes de l'allemand, du français et du bété.

L'étude est rigoureusement organisée. Sont dégagés, dans l'introduction, les paramètres en jeu et la démarche méthodologique : au centre, le proverbe comme élément carrefour, pluridimensionnel, objet d'approches croisées mettant en œuvre tous les domaines de la linguistique et au premier chef l'ethnolinguistique, revitalisant le « folklore » abusivement dévalué ; d'où la nature pluridisciplinaire de cette étude de linguistique contrastive cernant ses traits spécifiques et universels, entre langues et cultures, en l'occurrence allemand / français / bété. Natif du Bété et locuteur natif de la langue éponyme de cette langue ivoirienne appartenant au

groupe kru / krou, famille Niger-Kordofou, la plus grande famille de langues africaines, diplômé de germanistique et d'ethnologie aux universités de Cocody (Côte d'Ivoire), de Strasbourg et de Bâle, et actuellement maître de conférences à l'UFR EILA (Etudes Interculturelles de Langues Appliquées) de l'Université Paris VII Diderot, Jean-Philippe Zouogbo était particulièrement bien armé pour mener cette étude comparative triangulaire précédée de publications préliminaires prometteuses, qu'un parcours balise par des mises au point argumentées et documentées.

La première étape introduit le cadre culturel du bété : une discussion serrée de la notion polyvalente de culture la définit *in fine* comme un élément majeur d'identité et de résistance au regard du processus de mondialisation économique uniformisant. Jean-Philippe Zouogbo se fait ainsi l'ardent défenseur d'un patrimoine culturel et linguistique africain au sein de l'écosystème linguistique mondial, menacé de phagocytose par l'hégémonie d'une lingua-franca intégriste universelle, au même titre que les espèces biologiques, et il élabore un tableau très détaillé de la situation géographique, sociologique et proprement linguistique du bété dans ses composantes dialectales. Cette défense et illustration du bété est développée dans le cadre d'une linguistique confrontative, visant à décrire des faits de langue A à la lumière d'une langue B, à l'aide d'un *tertium comparationis* : en l'occurrence le bété, langue première, l'allemand, langue seconde, et le français comme interface et médiateur, à partir de l'objet proverbe, dont le second chapitre définit les différentes propriétés.

Pour cerner ces propriétés, Jean-Philippe Zouogbo dresse un inventaire panoramique de la recherche en parémiologie, des progrès dans ses approches et sa problématique, de ses tendances et des ses exigences nouvelles, avec une attention particulière à la parémiologie interculturelle dessinant les spécificités du proverbe africain. Le proverbe est replacé au sein de la phraséologie et de la parémiologie, unies désormais dans une conception générique scalaire des phrasèmes, à l'œuvre dans les recherches récentes et leurs symposiums, depuis les collocations élémentaires jusqu'aux parémies, en passant par une large gamme d'intermédiaires dont sont détaillés les différents types et catégories avec lesquels il partage la polylexicalité, le figement, et le plus souvent la figuration. A l'issue de cette revue, le proverbe est caractérisé comme un énoncé propositionnel idiomatique, codé et préconstruit, une dénomination-phrase générique et typifiante *a priori*, à portée anthropomorphique et normative, rapportée à un énonciateur, aux caractères formels fortement marqués. Autant d'éléments que Jean-Philippe Zouogbo reprend et orchestre dans une définition opératoire, qualifiée d'« intégrée » (« intégrante » serait sans doute plus approprié) servant de base à son étude.

Cette réflexion théorique se double d'une étude empirique tout aussi documentée. Le premier volet propose une analyse critique des outils parémiologiques en lexicographie, dont sont répertoriés les types et les principes organisateurs (onomasiologiques / sémasiologiques, thématiques, non exempts de recoupements), pour retenir les dictionnaires de référence allemands et français de type onomasiologique : Jean-Philippe Zouogbo opte résolument pour ce type de démarche, seule démarche qui s'appuie sur le concept comme noyau sémantique de l'expression idiomatique et phraséologique (p. 149). Le second volet, consacré à la parémiologie empirique, faisant toute sa place au sujet parlant, justifie les règles adoptées pour l'établissement des copora expérimentaux parallèles allemand-français-bété ; sont ainsi retenus pour la confrontation, à partir de recueils lexicographiques pour les deux premières langues, 615 proverbes allemands, 1127 proverbes français, et 269 proverbes bété, fruits d'une collecte établie par une démarche semi-directive auprès d'informateurs représentatifs.

C'est à ce corpus qu'est appliquée une grille onomasiologique conceptuelle : son organisation repose sur une approche prototypique des concepts parémiologiques, inspirée de Georges Kleiber, qui subsume les représentants plus ou moins approchants de ce qu'ils désignent,

l'élaboration de ces concepts se faisant à partir de proverbes similaires. Sont ainsi distingués 83 concepts parémiologiques répartis en 8 champs (archi)conceptuels ouverts (sentiments, traits de caractère, rapports avec les autres et vie en communauté, activités, rapports avec l'argent, actes de paroles, capacités d'anticipation, difficultés de la vie). S'exprimant à travers des régularités morphosyntaxiques modulaires à effet mnémotechnique et à visée normative, ces concepts se visualisent dans des images parémiologiques simples ou complexes, porteuses d'un code culturel, que Jean-Philippe Zouogbo distribue dans quatre domaines fournisseurs d'images, zoologique, botanique, somatique et cosmologique ; ces images sont répertoriées dans un ensemble de tableaux les rangeant dans la grille onomasiologique pour dégager leur degré d'équivalence, totale (mêmes concepts, mêmes images et structures), partielle (équivalence des concepts et des images, différences de structures), pseudo-équivalence (équivalence des concepts et des structures, différence des images). Elles sont ensuite analysées dans quelques pages d'une remarquable densité consacrées à leur symbolisme : transfert métaphorique visant à l'archétype, pourvu d'une charge affective, ontologique, psychique et morale, le symbole, signe iconique, catalyse l'expérience, la vision et l'interprétation du monde, mais il est aussi participatif d'une culture qui lui confère une fonction spécifique (comme la fonction symbolique du serpent par anthromorphisation, variable selon les cultures), le symbole pouvant être fort, i. e. immédiatement accessible, ou faible, i. e. relativement opaque. Peut ainsi être mesurée la productivité et la fonction symbolique des images parémiologiques en allemand / français / bété, soit les constituants les plus productifs dans les quatre grands domaines précités : il en ressort que les proverbes en allemand et en français d'une part, et en bété d'autre part, bien que culturellement et typologiquement éloignés, procèdent de la même structure, de morphologies similaires et d'un usage identique du trope, les corpora présentant de façon générale bien plus de ressemblances que de dissemblances dans la morphosyntaxe, le contenu conceptuel, et l'image. Il existe donc, au total, dans le fond parémiologique allemand / français / bété, un fort noyau central de similitudes, au-delà de l'universalité des concepts, des concordances majeures, matricielles, i. e. l'emploi d'images similaires avec la même structure d'une langue à l'autre pour traduire un même contenu conceptuel, les dissemblances résultant de contingences et de spécificités culturelles (cf. la place de l'éléphant ou de la panthère dans les proverbes bété).

C'est dire que l'on touche ici aux universaux parémiologiques que tendent précisément à dégager les études récentes, consacrées en particulier aux somatismes, et Jean-Philippe Zouogbo y apporte une contribution majeure par son approche théorique et sa méthodologie. Contribution majeure aussi à la linguistique contrastive et interculturelle et par là-même à la sauvegarde et à la revalorisation du patrimoine parémiologique bété, prochainement engrangé dans un futur dictionnaire de proverbes, le germaniste qu'il est envisageant, à partir de son corpus, l'établissement d'un lexique onomasiologique allemand / français et en appelant au développement de la phraséo- et parémiodidactique dans l'apprentissage des langues étrangères.¹ Autant d'aperçus prospectifs sur lesquels s'ouvre dans sa conclusion l'ouvrage, dont les quelques remarques critiques qui suivent souhaitent questionner certaines assises et prolonger les perspectives.

¹ En matière de parémiodidactique comparée, l'on peut encore se référer à l'ouvrage pionnier du Hongrois Vilmos Bárdosi, *De fil en aiguille. Les locutions françaises et livre d'exercices*, Budapest, Tankönyvkiado, 1986 : cet ouvrage très riche orchestre un vaste ensemble de locutions françaises dans un dictionnaire thématique non sans rapport avec le *Begriffssystem* (cf. infra), à destination d'apprenants hongrois, avec exploitation pédagogique, à l'aide d'exercices et des index alphabétique des concepts-clés français, des locutions apparues dans le dictionnaire et de leurs équivalents hongrois.

La grille onomasiologique conceptuelle retenue comme cadre d'analyse, établie par induction à partir d'une sommation de proverbes, ne risque-t-elle pas d'être trop particulière, avec une excroissance quelque peu factice des rapports avec l'argent, visant à mettre en valeur l'opposition entre son rôle dans les proverbes occidentaux au regard de la pratique du troc dans l'économie africaine ? Cette grille peut-elle être la base d'un lexique onomasiologique de proverbes allemands / français tel que le propose *in fine* Jean-Philippe Zouogbo en affinant et élargissant la granularité des champs (archi)conceptuels pour intégrer le maximum d'unités répertoriées ? L'impression que laisse un panorama des études, recueils, lexiques parémiologiques est celle d'une multiplicité de grilles onomasiologiques conceptuelles (à la limite, un parémiologue = une grille !) se recoupant peu ou prou et rendant difficile la comparaison interculturelle. On pourrait mettre à profit, comme dénominateur commun, le *Begriffssystem* ou *Système raisonné des concepts pour servir de base à la lexicographie*, de Rudolf Hallig et Walter von Wartburg (1952), complément indispensable au fameux *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de l'illustre romaniste, qui a servi de cadre à de très nombreuses études de dialectologie, entre autres, où sont distinguées trois grandes catégories conceptuelles divisées elles-mêmes en ramifications relativement fines, selon une hiérarchie non éloignée de la prototypie évoquée par Jean-Philippe Zouogbo : l'homme (être physique, être psychique), le monde, les rapports entre l'homme et le monde.

Le lecteur non averti de l'ouvrage pourrait laisser penser que Jean-Philippe Zouogbo est le seul promoteur de la parémiologie africaine, et l'on peut regretter l'absence de références à un large ensemble de recherches en ce domaine, dont il aurait pu retenir les enseignements théoriques et empiriques des spécialistes éminents qui s'y sont illustrés, absents de la riche bibliographie. Avec Wolfgang Mieder, dans l'examen de la thèse, nous y aurions retenu, entre autres : Jean Cauvin, *Comprendre les proverbes*, Editions Saint-Paul, 1981, appuyé sur des exemples africains et français ; Nkombe Oleko, *Métaphore et métonymie dans les symboles parémiologiques : l'intersubjectivité dans les proverbes tetela*, Kinshasa, Faculté de Théologie Catholique (Recherches Philosophiques africaines, 4), 1979 ; Carolyn Ann Parker, *Aspects of a Theory of Proverbs : Contexts and Messages of Proverbs in Swahili*, Diss., University of Washington, 1985 ; Kwesi Yanka, *The Proverb in the Context of Akan Rhetoric : a Theory of Proverb Praxis*, Bern, Peter Lang, 1985, et *Speaking for the Chief : Okyeame and the Politics of Akan Royal Oratory*, Bloomington-Indianapolis, Indiana University Press, étudiant le jeu de l'énonciation et de l'argumentation dans la parole publique de cette langue du Ghana ; et enfin F. Rodegem, dont Jean-Philippe Zouogbo relève l'apport à la définition du proverbe ; *Sagesse kirundi : Proverbes, dictons, locutions usités au Burundi*, Tervuren, Annales du Musée Royal du Congo Belge, 34, 1961, et *Paroles de sagesse au Burundi*, Leuven, Peeters, 1983.

En ce qui concerne le bété, Jean-Philippe Zouogbo fait référence, occasionnellement, aux rapports du proverbe avec les contes. Ainsi, p. 219, à propos de certains proverbes voisins de wellérismes : « Ces proverbes sont en réalité des condensés, des résumés ou moralités de contes (cf. chapitre 3, *le lièvre tombé dans l'abîme*) ». Est-ce bien le seul cas ? L'on peut s'en étonner : dans la tradition occidentale, depuis le Moyen Age, les proverbes sont largement utilisés, précisément, pour dégager la moralité d'une fable et peuvent être eux-mêmes des contes en réduction. Les contes et les proverbes ne participent-ils pas, de même, en bété, d'une culture commune, comme en témoignerait la chanteur ivoirien Béta Simon, vulgarisateur du Baïssadé ? N'y a-t-il pas des recueils de contes bété comme ceux des recueils publiés par le Conseil International de la Langue Française qui s'adressent en priorité au public de l'Afrique francophone, proposant un ensemble de textes collectifs collectés dans différentes aires culturelles de l'Afrique, au sud du Sahara ? Quid des *Contes bété*, Ila, bilingues, Centre

d'édition et de diffusion africaine, 1980 ? Des *Contes bété*, Abidjan, Société Internationale de Linguistique, 1983 ?

En ce qui concerne l'allemand et le français, il faudrait souligner que nombre de proverbes répertoriés ne sont pas spécifiquement nationaux et qu'ils appartiennent au moins à un fond européen.

Sur le plan théorique, la distinction entre symbole culturel et symbole langagier ne semble pas toujours pertinente, à propos du *loup* ou du *serpent*, par exemple, ou encore du *chien*, dont on ne voit pas en quoi l'INFERIORITE, la COUARDISE et bien d'autres propriétés symboliques qui lui sont attribuées dans les proverbes, aussi bien en allemand, en français qu'en bété, ne seraient que des créations de la langue (p. 323-324). Enfin, sur les symboles et les images archétypiques en rapport avec l'expérience d'une communauté, les développements très affinés de Jean-Philippe Zouogbo pourraient aussi mettre à profit les réflexions de Gilbert Durand dans *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Bordas (Bordas Etudes, 14, Philosophie, 14), 1989, consacré à l'étude approfondie des archétypes de l'imaginaire occidental, dont le *loup* (p. 294), le *serpent* (p. 366-367). Voir en particulier les réflexions importantes de Gilbert Durand sur le symbole et l'archétype, p. 63 et suivantes. Quant au caractère relatif de la vérité dite « universelle » des proverbes, dont W. Mieder souligne l'adéquation entre l'énoncé et le contexte d'encodage, l'on pourrait renvoyer à l'article de Georges Kleiber, qui s'inscrit dans un ensemble de réflexions récentes étant parfois un habillage d'analyses antérieures : « Les proverbes antinomiques : une grosse pierre « logique » dans le jardin toujours « universel » des proverbes », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, tome XCIV, 1999, 1, p. 185-207 (« modèle interprétatif du type *souvent / beaucoup* de qui permet de garder l'essentiel des proverbes antinomiques : leur caractère de vérité générique et leur pouvoir inférentiel », p. 205)

Ces propositions et ces prolongements possibles n'entament en aucune manière le noyau dur d'un ouvrage de haute tenue scientifique qui fait honneur à la germanistique et à la parémiologie.- Claude Buridant, professeur émérite à l'Université de Strasbourg

Elke Donalies : Basiswissen Deutsche Phraseologie. Tübingen/Basel, A.Francke = UTB 3193.

Für den Bereich Phraseologie bringt die Reihe UTB Basiswissen, etwas aus Distanz und mit dem Blick über die Grenzen, eindeutig Wesentliches und, dank selektiver Forschungsveweise das für weitere Arbeiten Nützliche. Die 100 Seiten unkomplizierter Formulierung konzentrieren sich in freundlicher Aufmachung auf

2. die linguistischen Ebenen der verbreiteten Definitionen : Morphologie, Syntax, Semantik ;
3. die Effizienz des Phrasengebrauchs ;
4. die Hauptformen : Subst., Adj., Verb- und Satzphraseme ;
- 5.-7. Die Beleg-, Forschungsliteratur und selektive (online)Phraseographie.

Didaktisch wertvoll sind die linguistisch aktuellen Erklärungen zu Grundbegriffen, z.B. Reproduzierbarkeit, Frequenz (11-18), weil die Miteinbeziehung von technologischen Verfahren das traditionelle Wissen notgedrungen verändert. Was jedoch die Terminologie der Phraseologieforschung betrifft (29-31), so sind die Kinderkrankheiten des Faches von vor 30 Jahren endgültig überwunden und herrscht unter Phraseologen heute der Konsens zu den Merkmalen : mehr oder weniger Mehrgliedrigkeit, Festgeprägtheit, Figuriertheit (Greciano 1997*). Phraseologisierung als Produkt gemeinsamer Handlungen beweist sich als eine diachron und synchron versöhnliche Deutung, was aktuelle Originalbeispiele belegen (38 - 48).

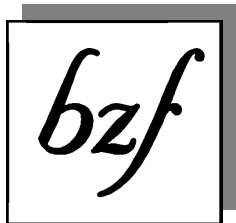
Erklärend wird der Übergang zur Pragmatik anhand von Kommunikation, Emotion und Ästhetik laut (48 – 56). Beschreibend und ordnend nach Form und Struktur folgt ein ausführlicher Überblick über die Vielfalt und eine Vielzahl von Phrasenbelegen der Gemeinsprache aus einem reichen online-Korpus zu Literatur und Presse, was ganz eindeutig von der Vitalität dieses Sprachphänomens zeugt (57 – 102).

Das Thema der Sprichwörter wird abschließend kurz angeschnitten und verdient daher weitere Basisarbeit, angesichts des anthropologischen Interesses, auf das die aktuelle Linguistik konkrete Antworten geben kann. Die Forschungsergebnisse zur Phraseologie von Fachsprachen gehörten leider nicht zum Skopus dieser Arbeit, der jedoch berufsorientiert von großer Wichtigkeit ist. Bleibt die Literatur auch notgedrungen selektiv, so behalten die zitierten Werke ihre Schlüsselfunktion und helfen die jeweiligen Bibliographien in konkreten Einzelfragen weiter (105 – 123).- Gertrud Greciano

Gertrud Greciano : « Zur Festigung von Phraseologie ; eine Merkmalsanalyse ». In Barz/Schröder (Hgg.) : *Nominationsforschung im Deutschen. Festschrift für W. Fleischer zum 75. Geburtstag*, 167-177. Frankfurt/Main, Peter Lang.

Colloque droit/langues au Palais de Justice de Paris





Beiträge zur Fremdsprachen- vermittlung

Sonderhefte

- 1 / 1993: Peter Auer / James Fearn: Türkische Alltagskonversationen (vergr.)
- 2 / 1995: Heinz-Helmut Lüger (Hrsg.): Gesprächsanalyse und Gesprächsschulung (134 S., 6,- €)
- 3 / 1996: Klaus Schenk: Phonetik und poetische Avantgarde – Ausspracheschulung im DaF-Unterricht (120 S., 6,- €)
- 4 / 2001: Martine Lorenz-Bourjot / Heinz-Helmut Lüger (Hrsg.): Phraseologie und Phraseodidaktik (232 S., 29,80 €)
- 5 / 2002: Jutta Verena Gilmozzi / Thomas Rist (Hrsg.): Medienkommunikation und Mediendidaktik (192 S., 6,- €)
- 6 / 2004: Andreas Ulrich: Linguistik-Puzzle DaF (74 S., 6,- €)
- 7 / 2004: Heinz-Helmut Lüger / Rainer Rothenhäusler (Hrsg.): Linguistik für die Fremdsprache Deutsch (284 S., 19,90 €)
- 8 / 2005: Isabelle Mordellet-Roggenbuck: Phonétique du français – Théorie et applications didactiques (128 S., 12,90 €)
- 9 / 2006: Dirk Siepmann (Hrsg.): Wortschatz und Fremdsprachenlernen (272 S., 19,90 €)
- 10 / 2006: Hartmut E.H. Lenk (Hrsg.): Finnland – vom unbekannten Partner zum Vorbild Europas? (486 S., 29,90 €)
- 11 / 2007: Günter Schmale (Hrsg.): Communications téléphoniques I: Conversations privées. Un corpus de transcriptions (236 S., mit CD, 19,90 €)
- 12 / 2007: Günter Schmale (Hrsg.): Communications téléphoniques II: Conversations en contexte professionnel et institutionnel (208 S., mit CD, 19,19 €)
- 13 / 2008: Heinz-Helmut Lüger / Andrea Rössler (Hrsg.): Wozu Bildungsstandards? (244 S., 17,90 €)
- 14 / 2009: Patrick Schäfer (Hrsg.): *E-Learning* im Fremdsprachenunterricht – ein Praxisbuch (252 S., 17,90 €)
- 15 / 2009: Andrea Bachmann-Stein / Stephan Stein (Hrsg.): Mediale Varietäten. Gesprochene und geschriebene Sprache und ihre fremdsprachendidaktischen Potenziale (340 S., 22,90 €)
- 16 / 2010: Martin Luginbühl / Stefan Hauser (Hrsg.): MedienTextKulturen. Linguistische Beiträge zur kontrastiven Medienanalyse (in Vorb.)

Institut für fremdsprachliche Philologien (Romanistik)

Universität Koblenz-Landau, Marktstraße 40, D-76829 Landau
(www.uni-landau.de/romanistik)

Tel.: ++49-6341-146-100, Fax: ++49-6341-146-101, E-Mail: romanistik@uni-landau.de

Verlag Empirische Pädagogik e.V.

Bürgerstraße 23, D-76829 Landau (www.vep-landau.de/bzf)

Tel.: ++49-6341-906-180, Fax: ++49-6341-906-166, E-Mail: bestellung@vep.landau.de



Andrea Bachmann-Stein / Stephan Stein (Hrsg.): **Mediale Varietäten**

**Gesprochene und geschriebene Sprache
und ihre fremdsprachendidaktischen Potenziale**

(= Beiträge zur Fremdsprachenvermittlung, Sonderheft 15 / 2009)

ISBN 978-3-941320-15-4, ISSN 1861-3632, 340 S., € 22,90



Die Bezeichnung ‚mediale Varietäten‘ erfasst die vielfältigen Facetten der Erforschung gesprochener und geschriebener Sprache. Die Beiträge des Bandes sind unterschiedlichen Phänomenen auf den Untersuchungsebenen Lexik, Grammatik und Text/Textsorten gewidmet und stellen sie anwendungsorientiert in einen Zusammenhang mit Überlegungen zur (Fremdsprachen-)Didaktik.

Aus dem Inhalt:

- Andrea Bachmann-Stein / Stephan Stein: Mediale Varietäten und Fremdsprachendidaktik – Zur Einführung
- Heinz-Helmut Lüger: Authentische Mündlichkeit im fremdsprachlichen Unterricht?
- Wolfgang Imo: Welchen Stellenwert sollen und können Ergebnisse der Gesprochene-Sprache-Forschung für den DaF-Unterricht haben?
- Stephan Stein: Modalpartikeln im gesprochenen und geschriebenen Deutsch
- Andrea Bachmann-Stein: Textsortenlinguistik und Fremdsprachendidaktik
- Nicole Marx / Dorothee Meer: Analyse von Wortbildungsprodukten in der Schule
- Inge Pohl: Zur Semantisierung okkasioneller Kontaminationen
- Günter Schmale: Phraseologische Ausdrücke als Bestandteil des Fremdsprachenerwerbs
- Patrick Schäfer: Nähesprachliche Syntax und Lexik im Französischunterricht. Möglichkeiten zur Förderung mündlicher Kompetenzen
- Mathilde Hennig: Syntaktische Relationen in Nichtsätzen
- Michael Hoffmann: Die Sprache der Sportberichterstattung im Varietätenfeld des Deutschen
- Elvira Topalovic: Sprache, Grammatik und Emotion. E-Mails und SMS im DaF-Unterricht
- Sandra Hansen: Verwaltungssprache in Erpresserbriefen
- Christina Gansel: Textsorten und soziale Systeme. Warum Stellenangebote im Kleid der Werbung daherkommen

Die Herausgeber:

Andrea Bachmann-Stein, Dr. phil., Akademische Rätin für germanistische Linguistik an der Universität Bayreuth

Stephan Stein, Professor für germanistische Linguistik an der Universität Trier



Verlag Empirische Pädagogik e.V.,

Bürgerstraße 23, D-76829 Landau / Pfalz

Telefon: ++49-6341-906-180, Telefax: ++49-6341-906-166

E-Mail: bestellung@vep-landau.de

Homepage: www.vep-landau.de

Liste des articles publiés dans NCA 2008

Classés par ordre alphabétique des noms d'auteur¹

Bertrand, Yves : Quelques locutions populaires avec *falloir* + infinitif (3) ; **Bertrand, Yves** : *Man kann nicht nicht erziehen* (verbes de modalité et double négation) (4) ; **Bertrand, Yves** : A la pêche aux mots 26). Comment traduire les noms composés français ? De *coup der pinceau* à *culture générale* (3) ; **Bertrand, Yves** : *Après tout* (2) ; **Bertrand, Yves** : Caracolons en tête ! (2) ; **Bertrand, Yves** : La pêche aux mots : comment traduire les noms composés français. De *coup de vent* à *diabolo menthe* (4) ; **Bertrand, Yves** : *La tétralogie des ça* : ah ça ! ça alors ! c'est pas tout (de) ça ! comme ça (1) ; **Bertrand, Yves** : Thermalisme et cartes postales (3) ; **Bertrand, Yves** : Traduire les noms composés français. De *contrat d'assurance* à *coup d'œil* (1) ; **Bertrand, Yves** : Traduire les substantifs composés français (de *coup de baguette* à *coup de pied de l'âne*) (2) ; **Botet, Serge** : Les déviances morpho-syntaxiques dans l'écriture du Heidegger tardif (1) ;

Chabrolle-Cerretini, Anne-Marie : La vision du monde de Wilhelm von Humboldt. Histoire d'un concept linguistique (3) ; **Colinet, Jean-Christophe** : Quelques variantes de l'orthographe réformée (1) ;

Etoré, Murielle : Französische und italienische Studierende im fachsprachlichen Übersetzungsvergleich ins Deutsche (2) ;

Grass, Thierry & Maurel, Denis : Les noms propres d'associations et d'organisations : traduction et traitement automatique (2) ; **Greciano, Philippe** : „Menschenwürde“ hüben und drüben (3) ; **Gréciano, Philippe** : Polysémie dans le discours juridique. Une réponse sémantique aux erreurs judiciaires (1) ; **Gréciano, Philippe** : Pour des études européennes en allemand (4) ; **Gréciano, Philippe** : Verbrechen gegen die Menschlichkeit. Rechtssprache im Kontext (4) ; **Guyot-Sander, Hélène** : *Made in Germany*, marques, prix, consommation durable et équitable ? Les motivations du consommateur allemand à l'ère de la mondialisation (2) ;

Kleinclaus, Patrick & Morgen, Daniel : France - Les langues régionales et la modification de la Constitution (3) ;

Marschall, Matthias : Pour une approche constructiviste des langues secondes (2) ; **Morgen, Daniel** : L'enseignement bilingue alsacien: des objectifs en conflit avec la réalité! (3) ; **Morgen, Daniel** : Les langues en Alsace : formation et information des jeunes (2) ;

Roussel, Stéphanie : Profils et stratégies d'apprenants en compréhension de l'oral en allemand(4) ;

Schlemminger, Gérald & Morgen, Daniel : Penser le bilinguisme autrement ? Quelques réflexions sur la recherche en bilinguisme scolaire (4) ; **Schneider-Mizony, Odile** : 1968 als sprachkultureller Umbruch: Topos und Wirklichkeit (1) ; **Schneider-Mizony, Odile** : l'orthographe allemande réformée. Seconde partie. Le point de vue de l'utilisateur (3) ;

Vialard, Sandrine : De la fécondité d'une approche interdisciplinaire du langage (2).

¹ Le numéro entre parenthèses qui suit le titre de l'article réfère au numéro dans lequel l'article a été publié.

READHESION ET/OU REABONNEMENT *

Mme/Mlle/M. Prénom : Nom :

Adresse : n° rue ou lieu dit

Code postal: 1 1 1 1 1

Ancienne adresse (en cas de changement récent) :

- Se réabonne aux NCA pour l'année 2009 tarif ordinaire : 22 € ;
tarif étudiant (joindre photocopie de carte étudiant) : 17 € ;
tarif pour les institutions : 35 €
- Commande « initiation au commentaire grammatical capes » 6° édition, revue et augmentée 1995, de René Métrich : 12 €
 - Commande « Les invariables difficiles », dictionnaire allemand-français des particules, interjections et autres mots de la communication, (les 4 tomes 44€)
 - Commande *Principes de métrique allemande* de Jean Fourquet : 10 €
- Commande *Des Racines et des Ailes, Mélanges en l'honneur de Jean Petit* : 27,45 €
- Commande *Didascalies. Mélanges en l'honneur d'Yves Bertrand* 35€
Participation aux frais de port pour toute commande : 2 €
- Renouvelle son adhésion à l'association des Nouveaux Cahiers d'Allemand : cotisation 4 €

Date et signature.

La liste des articles parus dans les numéros des années précédentes peut être envoyée sur demande (joindre un timbre au tarif en vigueur).

Adresser le chèque global libellé à l'ordre de l'association des Nouveaux Cahiers d'Allemand, avec le présent bulletin, à Madame METRICH,
18, rue d'Iéna, 54630 RICHARDMENIL.

PRIX DE VENTE AU NUMERO 10 €

* Rayer les mentions inutiles